

ETUDE PREALABLE AGRICOLE

Parc photovoltaïque de Montmarault et
Saint-Bonnet-de-Four (03)

Coordination technique : Jean-Baptiste BLEHAUT
Votre interlocuteur CETIAC : Katiane VIOLLIN et Florian BONETTO

Document soumis à avis
simple de la CDPENAF

Projet porté par



SOMMAIRE

01	DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ
02	ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE
03	EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE
04	MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01a	Description du projet concerné	7
	Situation géographique du projet	
	Fiche d'identité du projet	
	Compatibilité avec les documents de planification	
	Activité agricole concernée par le projet	
01b	Délimitation des périmètres d'étude	13
	Contexte agricole départemental	
	Définition des périmètres d'étude	
02a	Agriculture et filières du territoire	18
	L'agriculture sur le périmètre élargi	
	Les filières agricoles	
	Démarches qualité et labellisation	
	Circuits courts et filières de proximité	
	Production alimentaire du périmètre élargi	
	Aptitudes et potentiel agronomique	
	Fonctionnalité de l'agriculture locale	
	Rôles socio-environnementaux de l'agriculture	
	Agriculture et changement climatique	
02b	Synthèse de l'état initial de l'économie agricole	30
	Valeur ajoutée de l'économie agricole	
	Synthèse et dynamiques de l'économie agricole	
03a	Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs	36
	Concertation avec les acteurs locaux	
	Justification du choix du site	
	La séquence Eviter, Réduire ou Compenser	
	Mesures d'évitement	
	Mesures de réduction	
	Bilan des mesures Eviter et Réduire	
03b	Incidences positives et négatives du projet	49
	Analyse des incidences sur l'économie agricole	
	Bilan des impacts du projet	
03c	Mesures de compensation agricole collective	57
	Compensation agricole collective	
	Recherche des mesures de compensation	
	Calcul du montant de compensation	
	Recherche de mesure de compensation	
	Mesure de compensation agricole collective	
04	CETIAC conseil en compensation agricole	64
	Méthodologie CETIAC	
	Bibliographie & Glossaire	

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Les trois conditions cumulatives

La **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF)** de 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural) : introduction du dispositif de compensation agricole

Le **Décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190) : obligation de réaliser une étude préalable pour les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale)

Le **Décret du 14 octobre 2021** (n°021-1348) : les fonds destinés au financement des mesures de compensation peuvent être consignés tout ou partie à la caisse des dépôts et consignations.

ÉTUDE PREALABLE AGRICOLE

D'après le Décret, les trois conditions cumulatives de soumission d'un projet à la réalisation de l'étude préalable agricole sont :

CONDITION DE NATURE

Le projet doit être soumis à étude d'impact environnemental systématique



CONDITION DE LOCALISATION

Situé sur une zone valorisée par une activité agricole dans les 3 à 5 dernières années



CONDITION DE CONSISTANCE

La surface perdue définitivement doit être de plus de 5 ha

Pour que le projet soit soumis à l'élaboration d'une étude préalable agricole, les trois conditions d'application du Décret n°1190-2016 du 31 août 2016 relatif à la compensation agricole collective doivent être cumulées.

3 ans en AU ou 5 ans en A et N

Seuil arrêté dans l'Allier

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

En effet, les caractéristiques du projet photovoltaïque de Limons sont les suivantes :

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental systématique



La 1^{ère} condition est remplie

EXPLOITATION AGRICOLE

Des activités agricoles d'élevage sont constatées sur l'emprise potentielle du projet dans les 3 dernières années.



La 2^{ème} condition est remplie

SURFACE CONCERNÉE

La surface totale concernée par le projet est de 28,1 ha



La 3^{ème} condition est remplie

Ainsi le projet photovoltaïque de Montmarault cumule les trois conditions d'application du Décret n°1190 2016 relatif à la compensation agricole collective, il est donc soumis à la réalisation de l'étude préalable agricole.

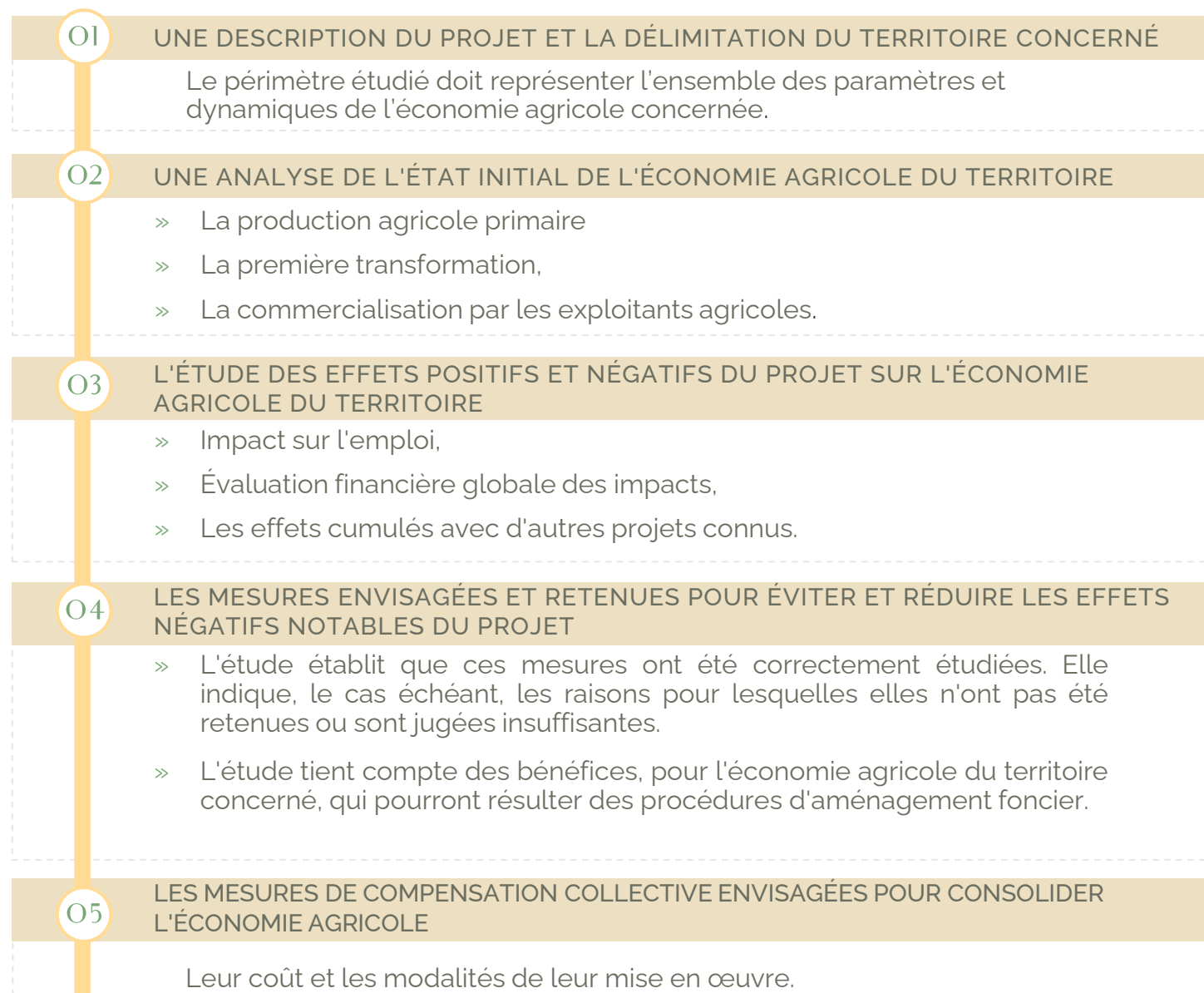
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉTUDE

Le contenu de l'étude préalable agricole et l'instruction

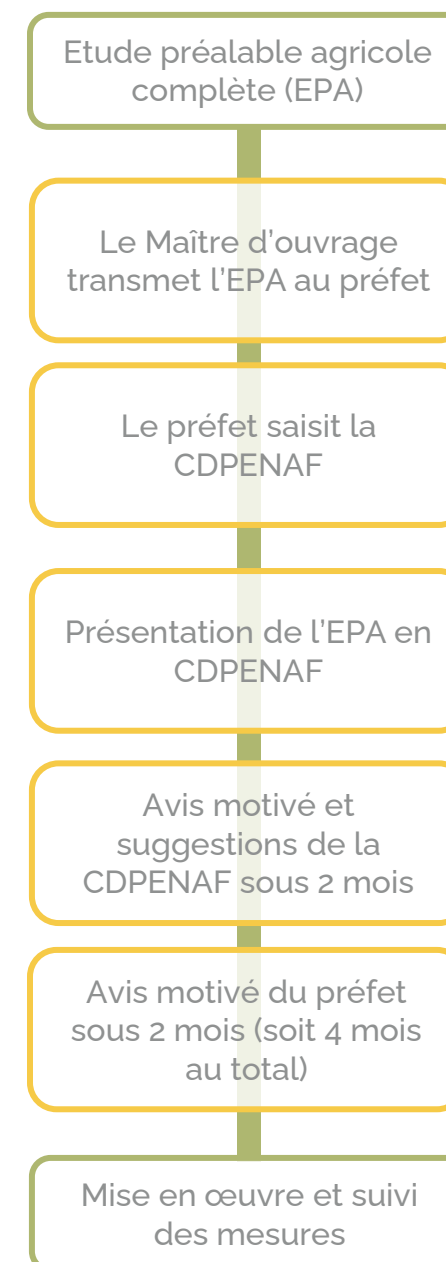
Le projet remplissant les trois conditions cumulatives du Décret n°2016-1190 du 31 août 2016, une étude préalable agricole doit être réalisée selon les cinq étapes détaillées ci-dessous.

A noter que la méthodologie complète de CETIAC est détaillée en fin d'étude.

Le contenu de l'étude préalable agricole



Ces étapes structurent la présente étude préalable agricole relative au projet de Montmarault.



LE PORTEUR DU PROJET CONCERNÉ PAR L'ÉTUDE

Maître d'ouvrage et présentation du projet

le groupe UNITE développe, construit et exploite près de 70 centrales de production d'électricité locale et durable : des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des installations photovoltaïques depuis plus de 35 ans.

Le projet de Montmarault est constitué d'environ 27 000 modules pour une puissance d'environ 18,4 MWc



Le projet de Montmarault

Objet du projet Parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 18,4 MWc
5 postes de transformation
38 500 modules environ

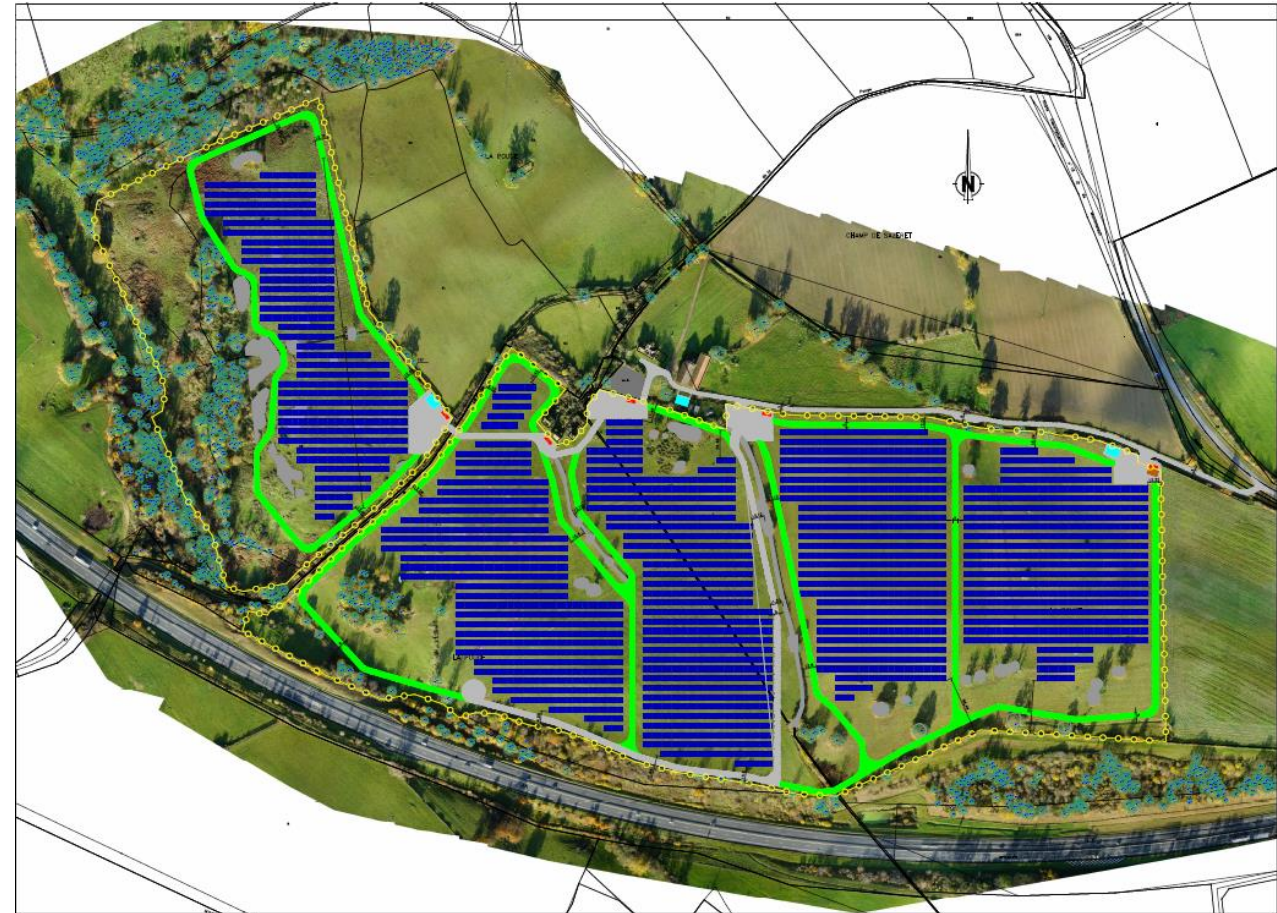
Surfaces Emprise clôturée de 33,1 ha pour une surface de panneaux de 22,8 ha.

Portage



Document d'urbanisme PLU à Montmarault
RNU à Saint-Bonnet-de-Four

Présentation du projet



Plan de masse

Source : SOG SOLAR

DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

En préambule de l'étude, les trois conditions cumulatives du Décret sont bien remplies par le projet. Une présentation du porteur du projet et du contexte de l'étude a été réalisée. Une description du projet sera détaillée dans un objectif de clarification des étapes et caractéristiques attendues. Plusieurs périmètres d'étude seront proposés, plus ou moins élargis afin de prendre en compte l'ensemble des composantes de l'économie agricole du territoire

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) Une description du projet et la délimitation du territoire concerné.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

- 01a Description du projet concerné
- 01b Délimitation des périmètres d'étude

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR
L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

01

DESCRIPTION DU PROJET CONCERNÉ

- Situation géographique du projet
- Fiche d'identité du projet
- Compatibilité avec les documents de planification
- Activité agricole concernée par le projet

01a

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Commune et Communauté de Communes

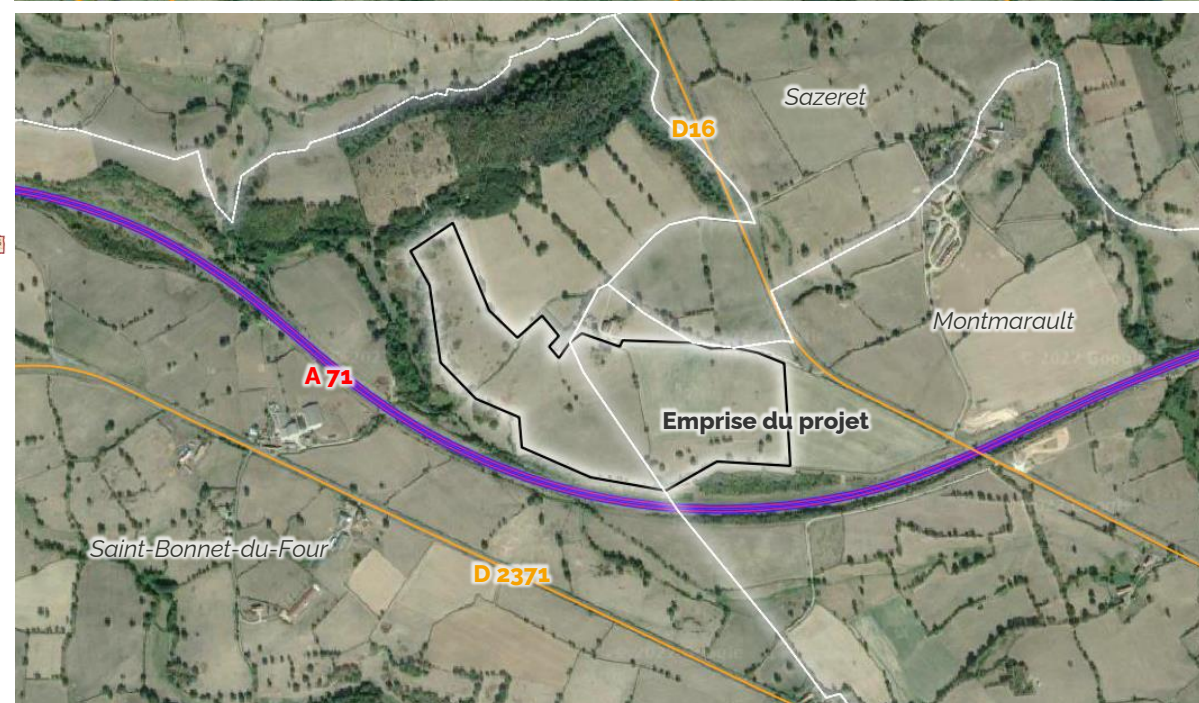
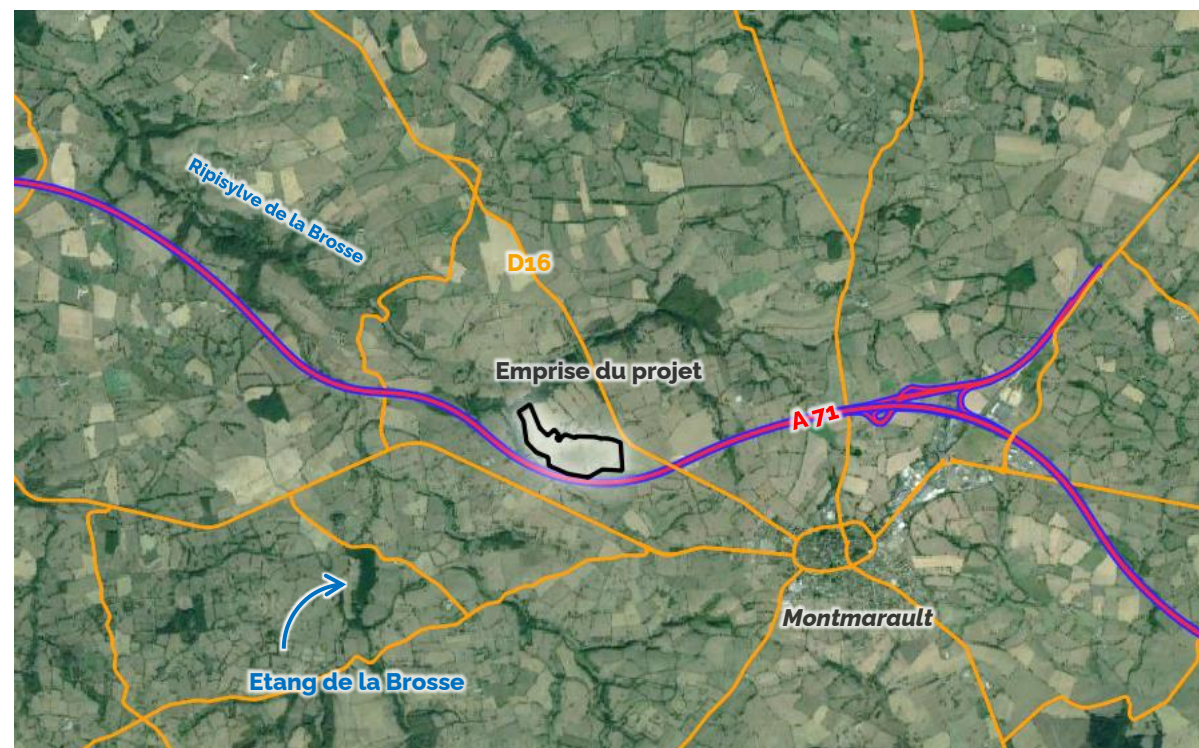
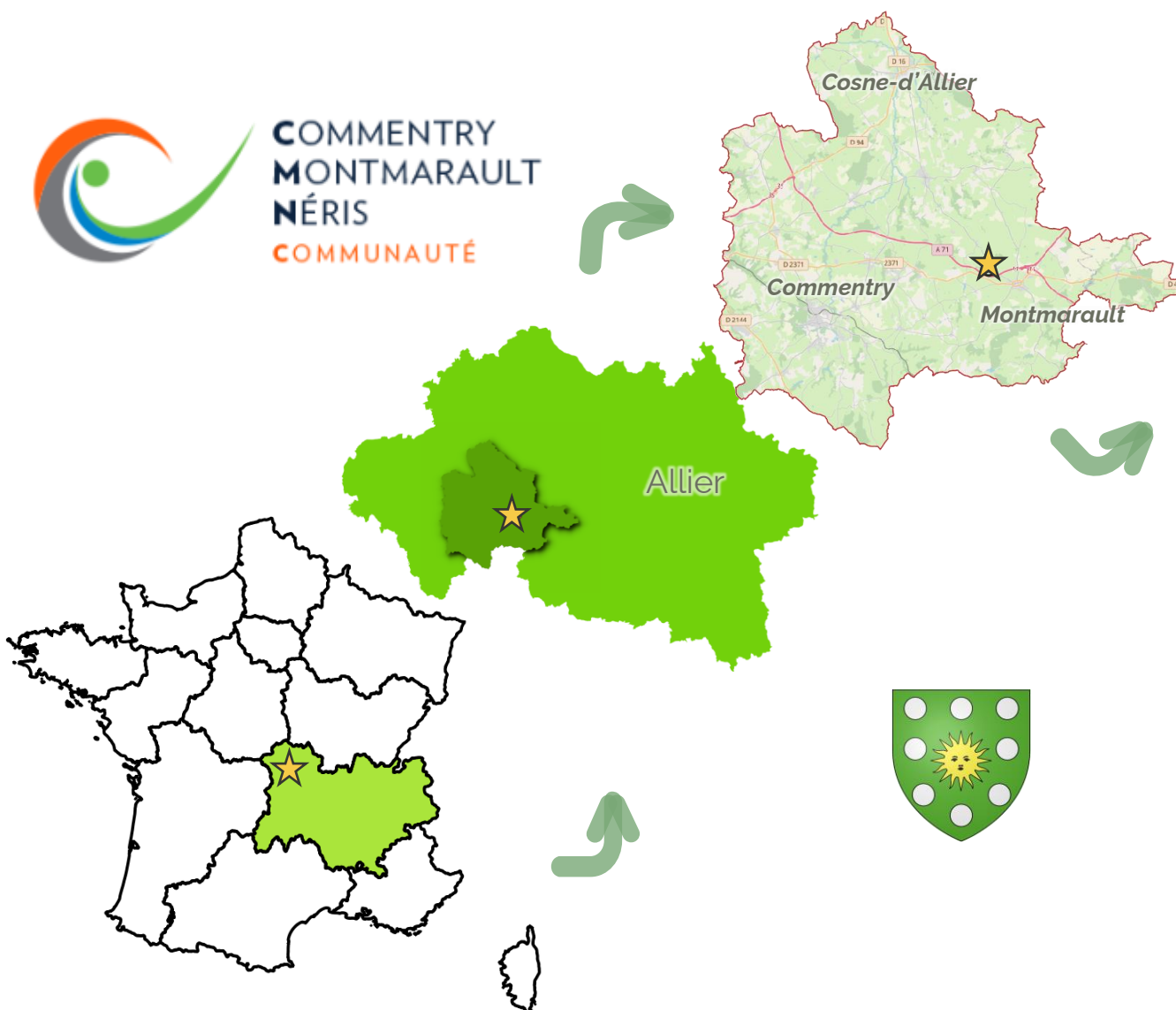
Le projet photovoltaïque de Montmarault est situé sur les communes de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four, dans le département de l'Allier (03) en Auvergne-Rhône-Alpes et à environ 25 km à l'Est de Montluçon. Au dernier recensement (INSEE, 2019), les populations communales étaient de 1 524 habitants pour la première et de 215 habitants pour la seconde. Elles intègrent toutes les deux la Communauté de Communes Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Un projet en bordure d'autoroute

L'emprise du projet de centrale photovoltaïque au sol est située sur les communes de Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four, et borde l'autoroute A71 sur sa partie sud.

Les terrains de la zone d'étude présentent une altitude d'environ 400 m et une pente moyenne de 5% inclinée vers l'est.

La surface à l'étude est d'environ 28,1 ha.



Localisation du projet

Source : Google maps

Chiffres clés de la communauté de communes

25 771 habitants

dont 1 524 à Montmarault et 215 à Saint-Bonnet-de-Four

734 km² dont 20 sur les 2 communes

COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Schémas directeurs et documents d'urbanisme

Le projet est compatible avec le règlement de la zone A du PLU en vigueur sur la commune de Montmarault et avec le RNU en vigueur sur Saint-Bonnet-de-Four. Un PLUi et un SCoT sont en cours de réflexion à l'échelle de l'intercommunalité Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été approuvé en 2013. Plusieurs révisions ont eu lieu, en 2016 et 2021, permettant d'ajuster le périmètre à un ensemble de 5 EPCI pour 90 communes :

- » CA Montluçon Communauté
- » **CC Commentry Montmarault Nérès Communauté**
- » CC du Pays de Tronçais
- » CC du Val de Cher
- » CC du Pays d'Huriel

Parmi les objectifs affichés, sont retrouvés le suivants :

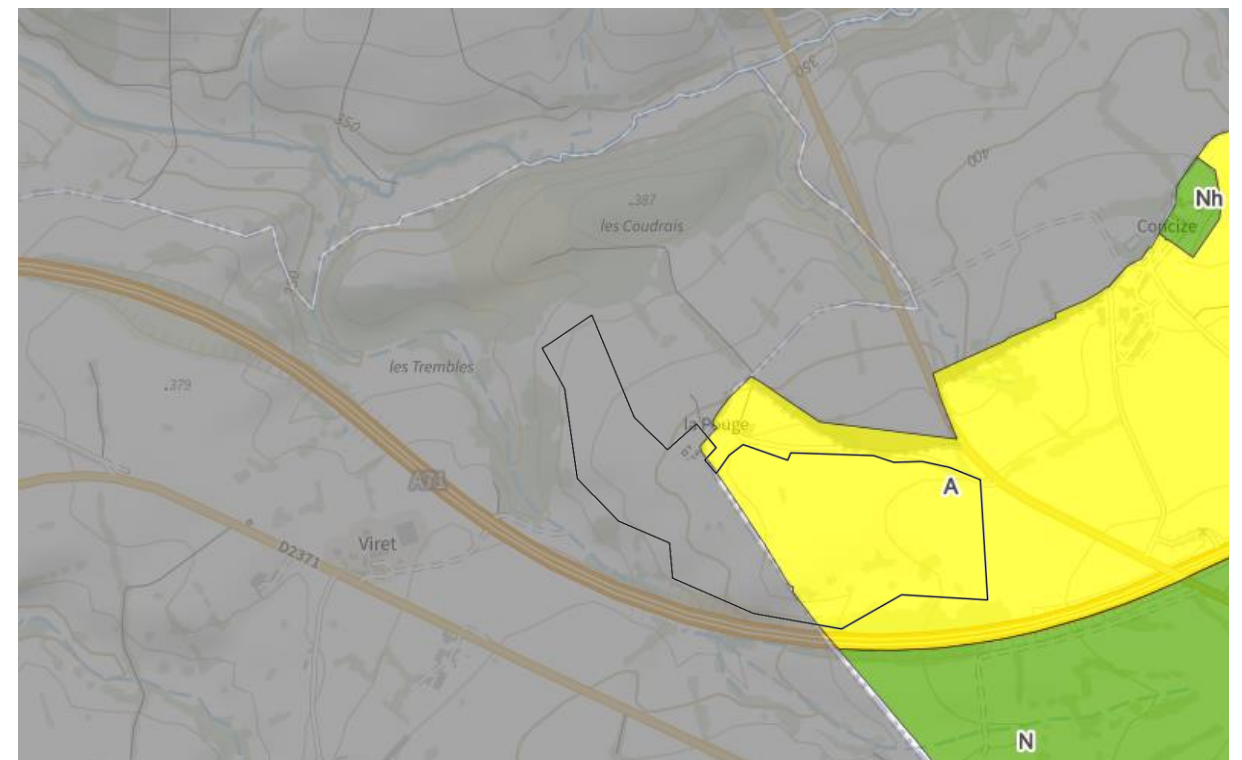
- » Mieux définir les conditions d'implantations des énergies renouvelables sur le territoire agricole:
 - Privilégier toujours l'implantation de centrales dans des espaces non productifs du point de vue agricole et forestiers et sans enjeux naturels ou paysagers : espaces déjà artificialisés (parkings, friches urbaines, industriels commerciales, délaissés autoroutiers...) ou sur des sols dégradés ou pollués (anciennes carrières, anciennes décharges d'ordures ménagères...)
 - A titre dérogatoire s'il est démontré par le porteur de projet de l'absence de site de ce type pour un usage photovoltaïque pertinent . En Zone Agricole ; les projets sur des terrains à vocation agricole resteront conditionnés :
 - à l'implication dans le projet de l'économie agricole et des agriculteurs locaux, à l'intégration à une démarche d'intéressement tournée vers la profession agricole, à la prévision de maintien d'une valorisation maximale agricole du site
 - à la réversibilité du projet après la durée d'exploitation
 - de manière générale, à une étude agronomique du sol concluant à une très faible productivité du parcellaire concerné,
 - en cas d'agrivoltaïsme avéré, uniquement si la synergie de fonctionnement entre la production photovoltaïque secondaire et la production agricole principale (bénéfice supplémentaire réel) est clairement démontrée, et en concertation avec les acteurs agricoles et environnementaux

Le 11 octobre 2022 a été approuvé le lancement d'une nouvelle révision du SCoT, pour permettre d'intégrer les évolutions législatives liées à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Ce nouveau SCoT traduira à l'échelle de son territoire la trajectoire Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050, actualisera les données générales (population, logement, activités...) et intégrera un Schéma 'Énergies Renouvelables et Paysages' visant à mieux organiser le développement des Énergies Renouvelables sur le territoire du PETR.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Montmarault

A l'heure actuelle, l'urbanisation de la commune de Montmarault est régie par un PLU (communal). L'emprise du projet se situe en zone A. Le règlement indique que sont autorisées sous condition « *Les installations et constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, sous réserve d'une bonne intégration dans les sites et les paysages.* » Par leur production d'énergie renouvelable, les panneaux photovoltaïques servent à l'intérêt général et sont donc compatibles avec la zone A.

Par ailleurs, la commune de Saint-Bonnet-de-Four n'est couverte par aucun document d'urbanisme spécifique, elle est donc soumise au règlement national d'urbanisme (RNU). Par leur service à l'intérêt général, les panneaux sont également compatibles avec ce règlement.



Légende

Urbanisme de St-Bonnet-de-Four
RNU

PLU de Montmarault

Zone agricole (A)
Zone naturelle (N et Nh)

Urbanisme des communes du projet

Source: geoportail de l'urbanisme

Le projet de PLUi

L'ancienne communauté de commune de la région de Montmarault a lancé en 2016 un projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal dont le périmètre est en phase d'être élargi pour correspondre à celui de la communauté de communes actuelle. Un premier diagnostic et PADD a été établi.

ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Productions et assolements agricoles

L'emprise du projet est valorisée dans sa totalité en prairie en 2020. Environ 20% de ces surfaces ont été dédiées à la culture de blé ou de colza en 2018 et 2019.

Les proches alentours du site sont également dominée par des surfaces de prairies et de surfaces destinées à l'alimentation animale : prairies et fourrages notamment.

Un secteur porté par l'élevage

Les assolements autour du projet sont majoritairement valorisée en prairies permanentes. La quantité de surfaces fourragères témoigne également de l'ancrage de l'activité d'élevage.

Sont également retrouvées des grandes cultures telles que le blé tendre, colza, épeautre et maïs.

Un site d'étude représentatif du contexte

L'emprise étudiée est déclarée à la PAC et exploitée sur une surface agricole utile de 28,1 ha. En 2021, la totalité de cette surface est valorisée en prairie. Cependant 4,9 ha ont été dédiés durant les années précédentes à la culture du blé tendre, ou du colza à titre de test (compte-tenu des propriétés de la terre, voir plus bas), après avoir rajouté de la terre.

Les assolements retrouvés sur le périmètre d'étude sont ainsi représentatifs du contexte global.

2 exploitations agricoles valorisent ces surfaces.



Légende :

■ Blé tendre	■ Fourrage
■ Maïs grain et ensilage	■ Estives Landes
■ Orge	■ Prairies permanentes
■ Autres céréales	■ Prairies temporaires
■ Colza	■ Divers
	■ Protéagineux

Assolement 2020

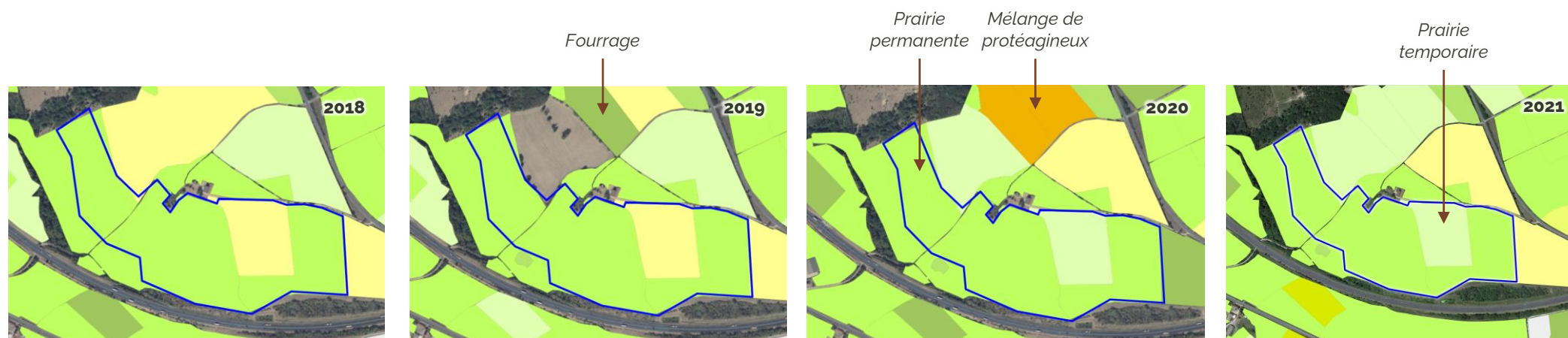
Source : RPG2020

28,1 ha de SAU

Chiffres clés

Toutes valorisées en prairies en 2020

2 exploitations agricoles



Source : RPG

Evolution des assolements sur le site du projet

ACTIVITÉ AGRICOLE CONCERNÉE PAR LE PROJET

Récapitulatif des exploitations concernées

Exploitation A

Siège à Saint-Bonnet-de-Four

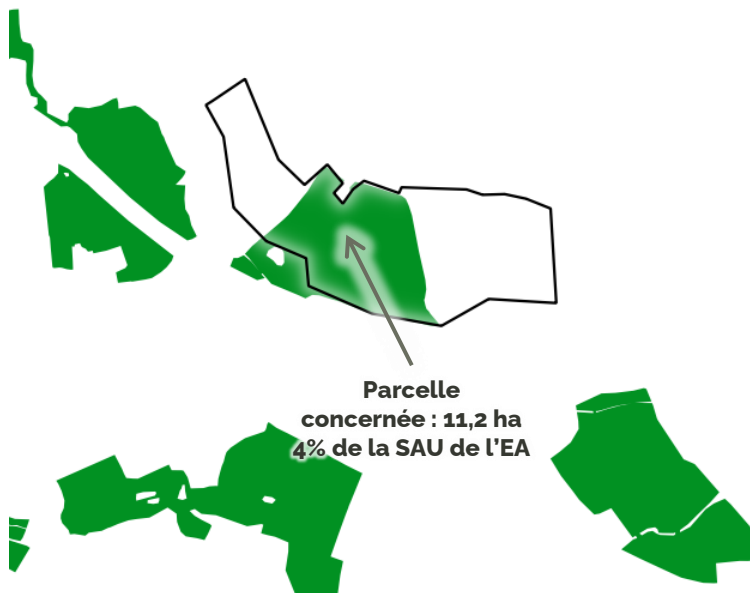
Surfaces et assolement : 295 de SAU
100 ha de COP : orge/blé tendre/ colza/ épeautre/féverole/ maïs ensilage.
190 ha de prairie.

3 UTH, l'exploitant et ses deux parents.
3 activités: cultures et 2 ateliers : bovin et poules pondeuses.

2 fermes indépendantes, la première étant à St-Bonnet-de-Four, la seconde à la limite entre Sazeret et Montmarault.

OTEX et conduite: Polyculture-élevage.
Bovin allaitants : 110 mères et broutards, divisées en 5 lots. 24 femelles gardées pour le renouvellement. Race charolaise.
Poules : 9000 têtes plein air.
Culture sur terres très séchantes, peu profonde (20cm).
Rendements d'environ 45-50 q/ha pour le blé et 20-30 q/ha pour le colza.

Commercialisation : Les génisses et les broutards sont pour moitié exportés vers l'Italie. Les vaches de réformes sont commercialisés à Bovicoop et la Sicarev.
L'atelier poule fonctionne en contrat d'intégration de 12 ans via Axéreal



Exploitation B



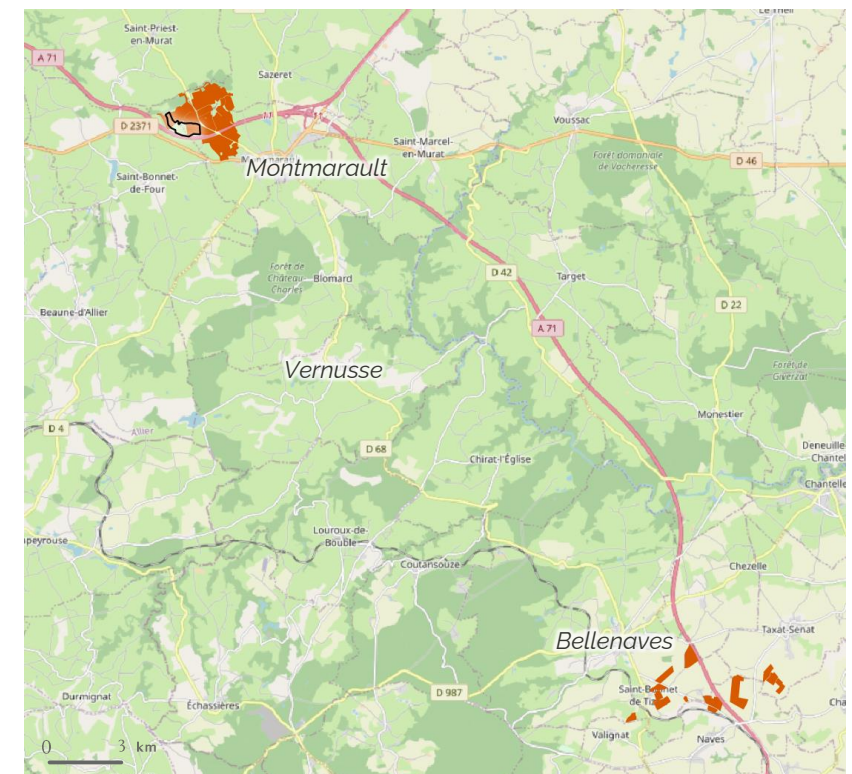
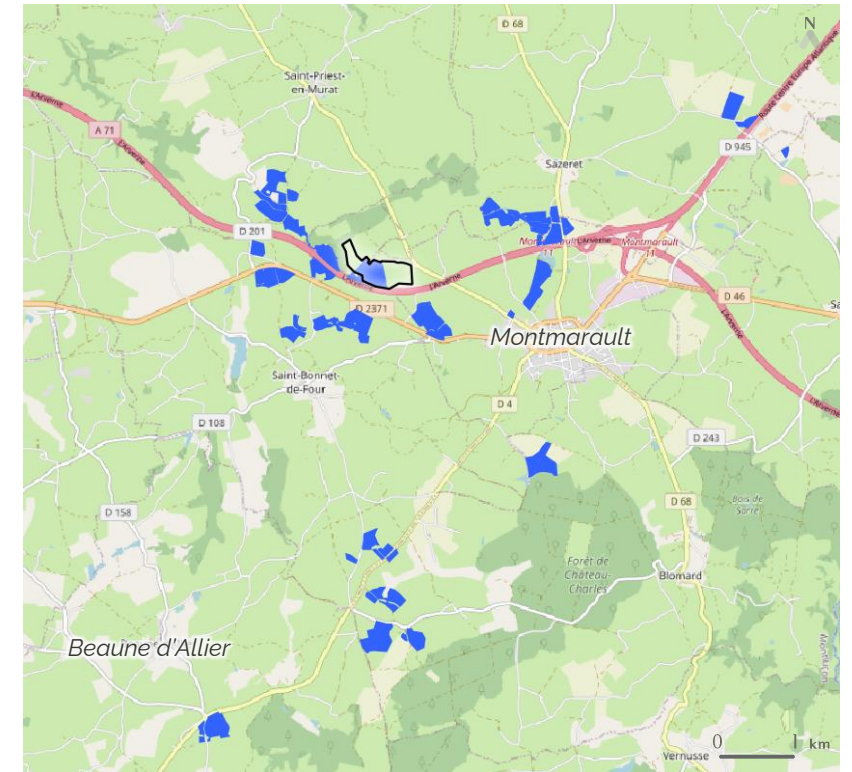
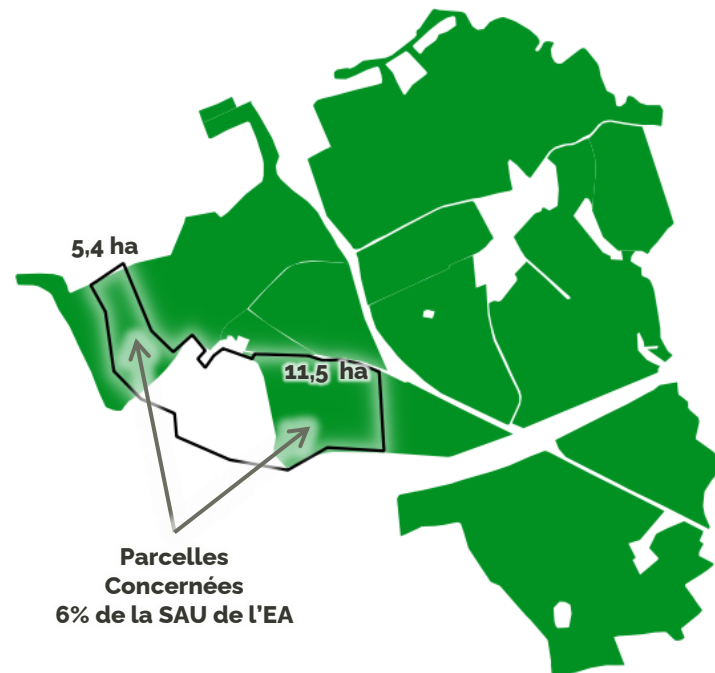
Siège à Montmarault

Surfaces et assolement : 286 ha de SAU
110 ha de cultures
170 de prairies.
3 UTH, l'exploitant, son fils et 1 salarié.

2 sites : à Montmarault et Bellenaves

OTEX et conduite: Elevage ovin
780 mères pour 1 050 agneaux vivants
Races Ile-de-France, Texel et croisement des deux.
Agneau élevé à l'herbe, complété avec un nourrisseur et finition en bergerie.
Les 110 ha de cultures se partagent entre colza, triticales, maïs, tournesol blé. Rendements différents selon le site : 70 q/ha de blé à Bellenaves, 40 à Montmarault.

Commercialisation : Vente à un groupement de producteurs en Haute-Loire, à Saint-Beauzire : Copagno inclus désormais dans Feder. Abattage majoritairement dans le Sud-Est, sinon à Castres, en Vendée ou plus localement.
Tendre Agneau Label Rouge.
Les céréales sont vendus à Val Limagne à Bellenaves et SicaBB à Montmarault.



DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE

- Contexte agricole départemental
- Définition des périmètres d'étude

01b

CONTEXTE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Un département d'élevage

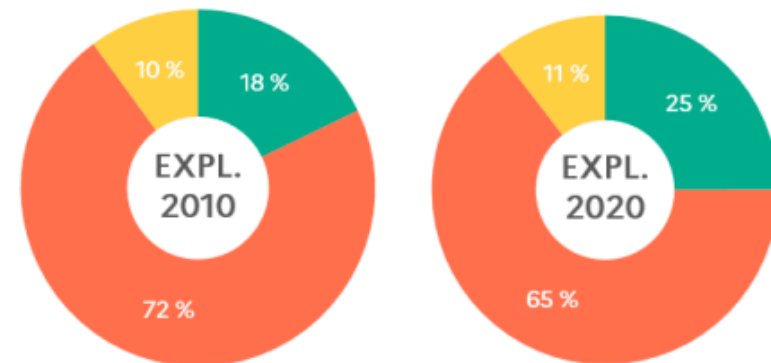
L'Allier présente globalement un certain relief. Les pratiques agricoles sont très majoritairement tournées vers l'élevage, en particulier le bovin viande, les prairies couvrent 70% de la SAU du département.

Le projet se situe dans la petite région agricole de la Combraille bourbonnaise.

70% de la SAU départementale couverte de prairies

L'Allier compte **4 356** exploitations en 2020, ce qui en fait le 6^{ème} département de la région. Il perd en moyenne 2,3% d'exploitations par an, mais est compensé par l'augmentation de la SAU moyenne (de 2,3% également), atteignant **110 hectares**. En conséquence, la SAU totale du département diminue d'environ 1,5% en 10 ans, et constitue la plus grande surface de la région Auvergne-Rhône-Alpes., avec **479 404 ha**.

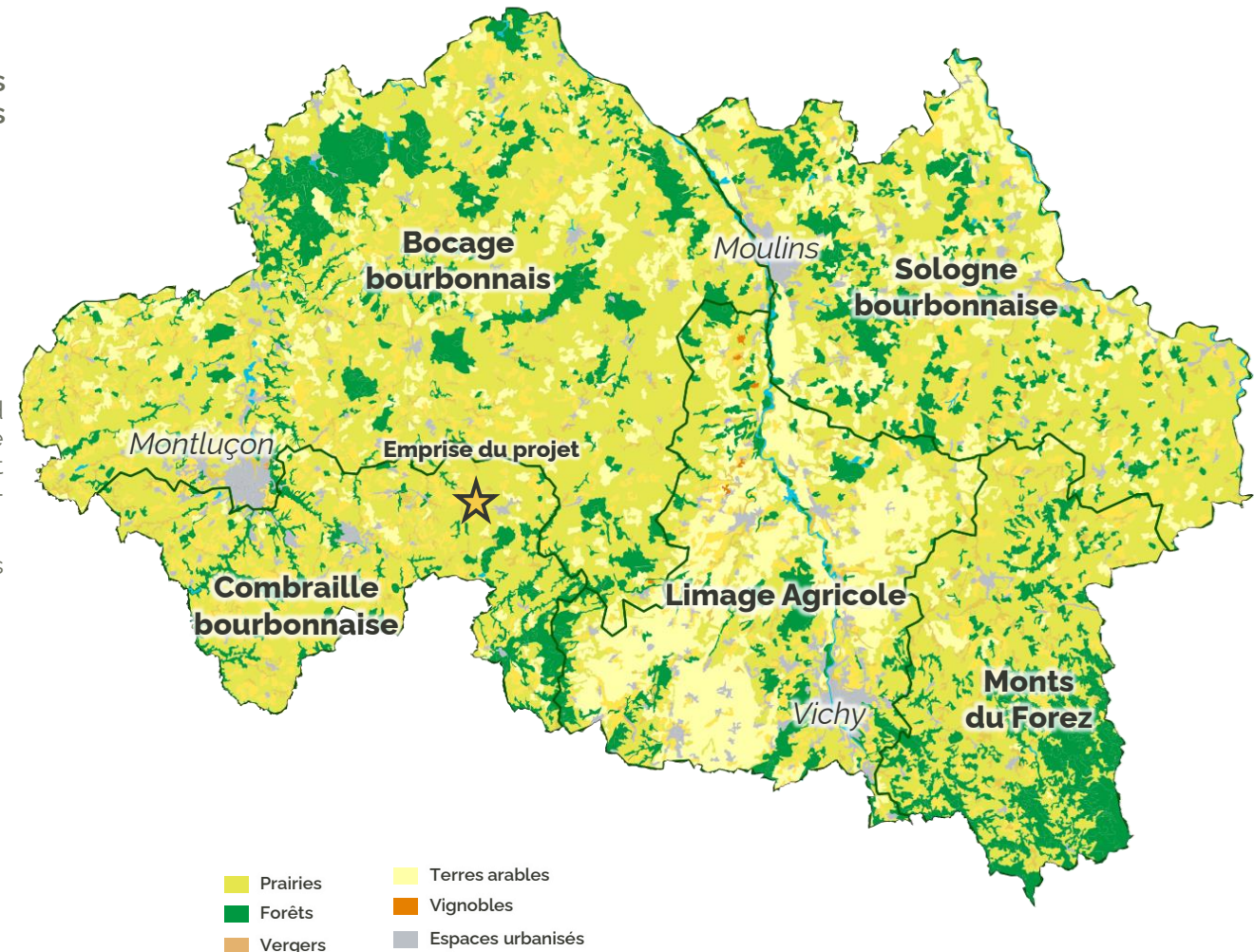
Le département compte également **9 150 actifs**, ce qui représente **5 946 ETP** (Equivalent temps plein).



Spécialisation en nombre d'exploitation

Source: DRAAF AURA

Les activités sont majoritairement tournées vers les productions animales, en particulier vers le bovin viande et les ovins, caprins. L'évolution de la spécialisation des exploitations agricoles témoigne d'une baisse des surfaces dédiées à l'élevage au profit de la grande culture.



Occupation du territoire

Source: d'après CLC 2018

Définition des petites régions agricoles

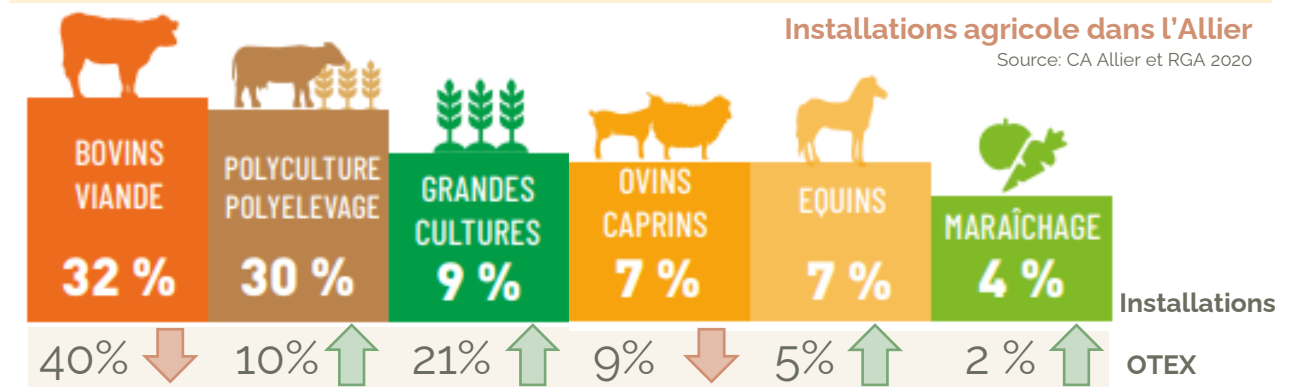
Une région agricole française (RA) est définie par un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. Elle peut être à cheval sur plusieurs départements. La France métropolitaine est découpée en 411 RA (région agricole). Le croisement entre les régions agricoles et les départements détermine les « petites régions agricoles » (PRA). La France métropolitaine compte 713 PRA.

Petite région agricole de la Combraille bourbonnaise

L'Allier est découpé en 5 petites régions agricoles :

- » La **Combraille, le bocage et la Sologne bourbonnaises** se caractérisent par une dominance de l'élevage, principalement bovin, mais également ovin et porcin, surtout dans l'est de la petite région du bocage bourbonnais. La Combraille se démarque des autres petites régions par son altitude plus faible et adoptant un relief plus escarpé avant d'atteindre plus au Sud la chaîne des Puys ;
- » La **Limagne agricole**, plaine s'étendant selon un axe Nord-Sud jusque dans le Puy-de-Dôme, où les grandes cultures dominent;
- » Les **Monts du Forez**, caractérisé par un relief plus marqué et des pentes fortes limitant les possibilités d'utilisation agricoles. L'élevage et les forêts se développent sur ces terres.

Dans l'Allier, le taux de remplacement* est de 63% (en avant-dernière position régionale), ce qui signifie qu'1 exploitant sur 3 n'est pas remplacé chaque année. L'évolution des spécialisations entre 2010 et 2020 montrent des baisses très significatives en ovins (-41%) et bovin (lait : -35%, viande : -28%). Aujourd'hui les installations compensent les départs principalement dans les spécialisations végétales



DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

En Combraille bourbonnaise

Les périmètres d'étude sont définis de façon à permettre une analyse de l'économie agricole dans laquelle s'insère le projet. Le site d'étude désignera l'agriculture directement concernée par le projet tandis que le périmètre élargi sera défini à partir de différents critères tels que l'occupation des sols, l'assolement agricole, les caractéristiques pédologiques, le relief, les filières et la cohérence administrative. Chaque critère pertinent sera analysé et leur superposition permettra de proposer un périmètre cohérent pour l'étude.

La superposition des critères

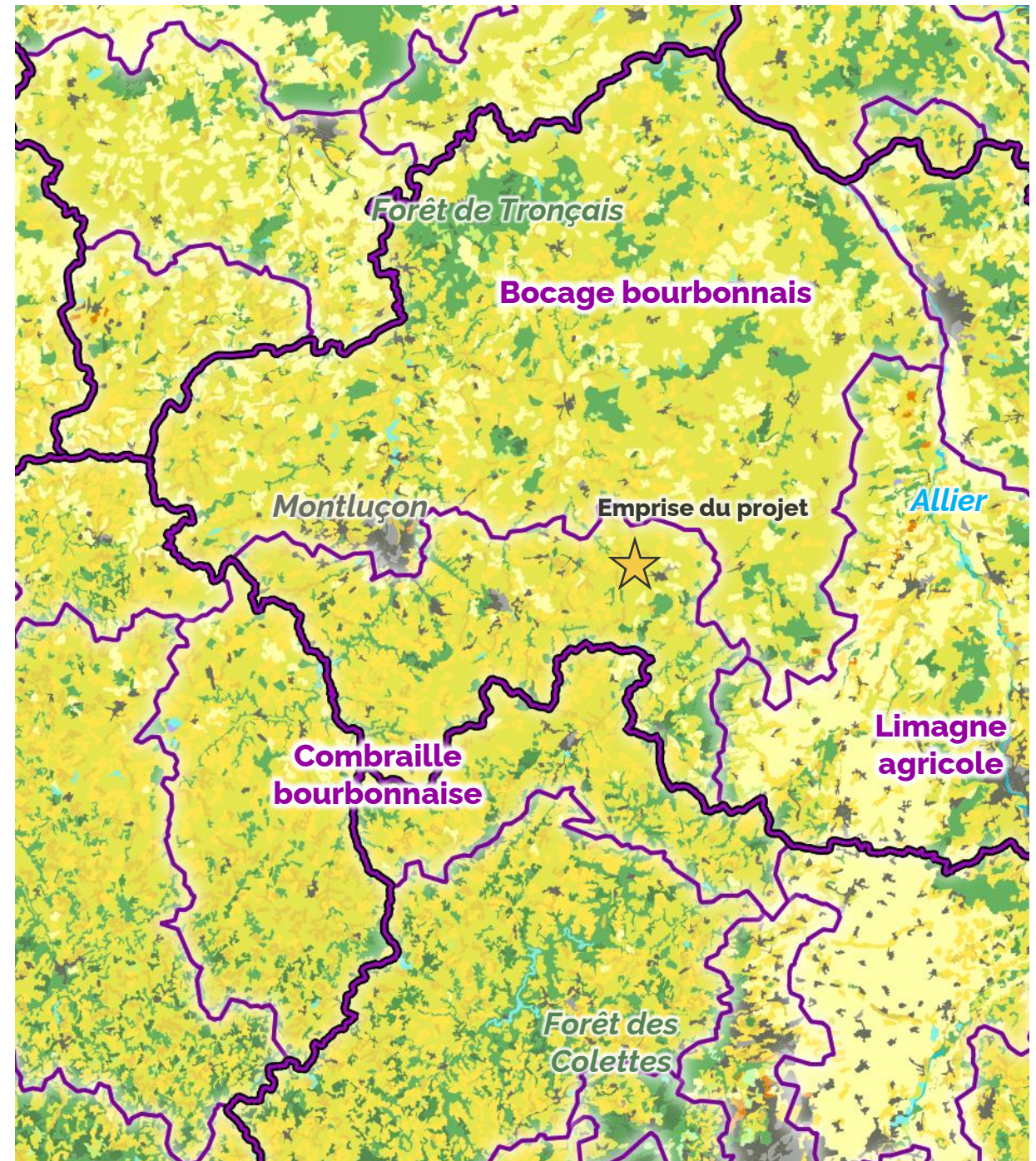


Rappel de la localisation du projet

Justifications

Les tailles importantes des régions agricoles du secteur témoignent de l'homogénéité des paysages. Le projet photovoltaïque se situe au sein de la Petite région de la Combraille bourbonnaise. Celle-ci s'étend sur trois départements : le Sud de l'Allier, le Nord du Puy-de-Dôme et l'Est de la Creuse. Le relief est un peu plus prononcé qu'ailleurs dans le Bocage Bourbonnais. Il y a plus de petites mares et de zones humides en fond de vallons où courent des petits ruisseaux. Les vallons sont plus nombreux car le réseau de petits cours d'eau est plus dense. Le réseau de haie est encore maintenu en bon état.

Cette unité agricole forme un ensemble cohérent, cependant trop étendu pour constituer le périmètre élargi. Les critères qui suivent permettent de le circonscrire davantage.



Légende :

aa Petite région agricole	Prairies	Terres arables
aa Ville principale	Forêts	Vignobles
aa Boisement	Vergers	Espaces urbanisés

Petites régions agricole et occupation du sol

Source: D'après CLC 2018

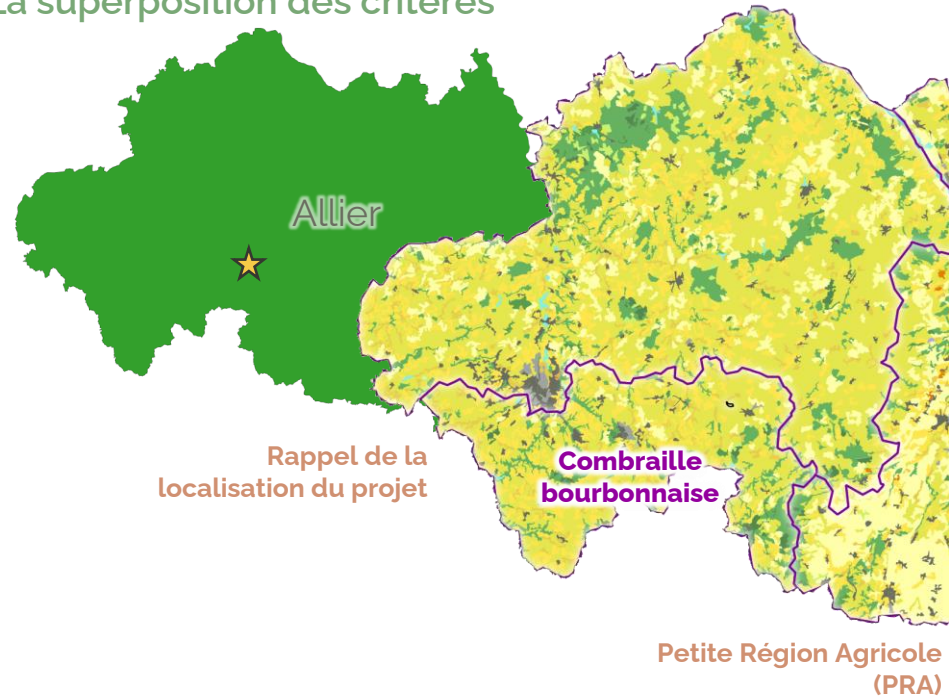
N 0 10 km

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Contexte de pâturage

L'agriculture des alentours du projet se caractérise par de vastes prairies ponctuées par quelques îlots de grandes cultures éparses.

La superposition des critères



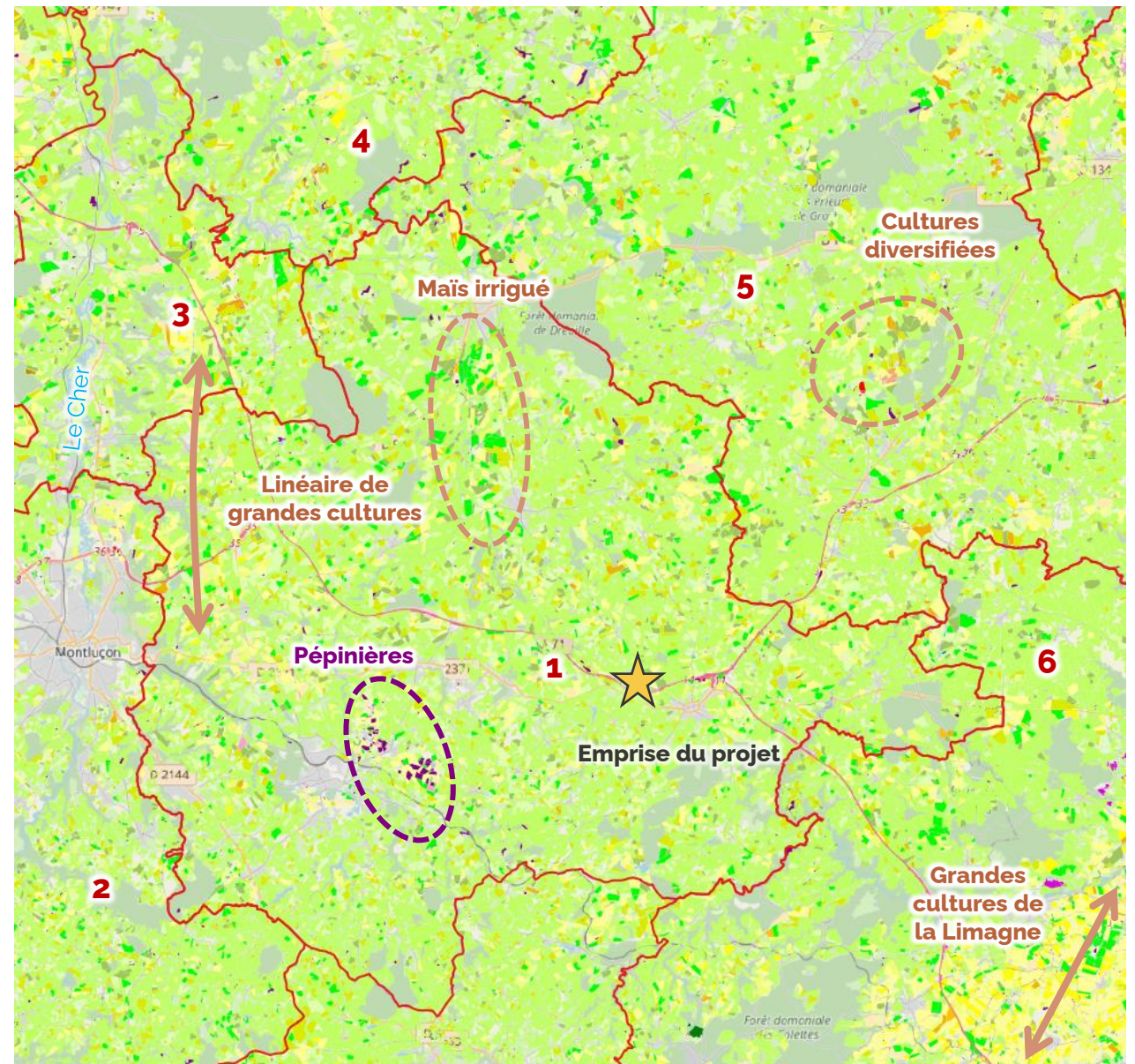
Justifications

Les alentours du projet sont caractérisés par de vastes zones de prairies, continues et homogènes, mais ponctuées par quelques îlots de cultures.

Le long du Cher, coulant du Nord du département et traversant Montluçon, se déploie sur sa rive gauche un linéaire de grande culture. Dans la partie est de la zone, la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne présente un profil agricole tout à fait inverse, la platitude des terrains, et la proximité de l'Allier permettent de cultiver des céréales et des oléo-protéagineux irrigués.

A noter également un ensemble de parcelles valorisées en pépinières autour de Malicorne et de Hyds.

Ainsi, les alentours proches de l'emprise du projet constituent un ensemble homogène, valorisé essentiellement grâce aux prairies, aux cultures fourragères et à quelques cultures céréalières éparses.



Légende :

- | | | |
|--|------------------------|------------------------------------|
| 1. CC Commeny Montmarault Néris Communauté | Blé tendre | Légumineuses à grains |
| 2. CA Montluçon communauté | Mais grain et ensilage | Fourrage |
| 3. CC du Val de Cher | Orge | Estives Landes |
| 4. CC du Pays de Tronçais | Autres céréales | Prairies permanentes |
| 5. CC du Bocage bourbonnais | Colza | Prairies temporaires |
| 6. CC Saint-Pourçain Sioule Limagne | Tournesol | Protéagineux |
| | Autres oléagineux | Divers (pépinière pour la plupart) |
| | Légumes-Fleurs | |

Espaces agricoles

Source: RPG 2020

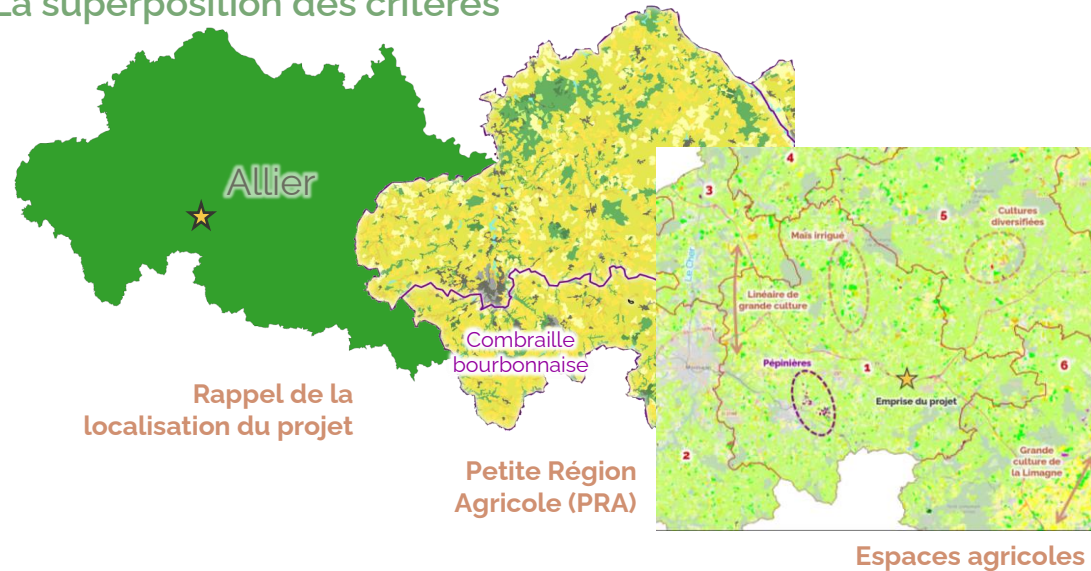
DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Des cambisols dominants

La pédologie des alentours du projet est globalement homogène, oscillant entre des Cambisols (majoritaires) et des luvisols.

Ce critère permet de centraliser le périmètre ciblé sur la petite région agricole des combrailles, sans empiéter au Nord sur le bocage bourbonnais, au niveau duquel les sols sont majoritairement des luvisols et des albéluisols.

La superposition des critères



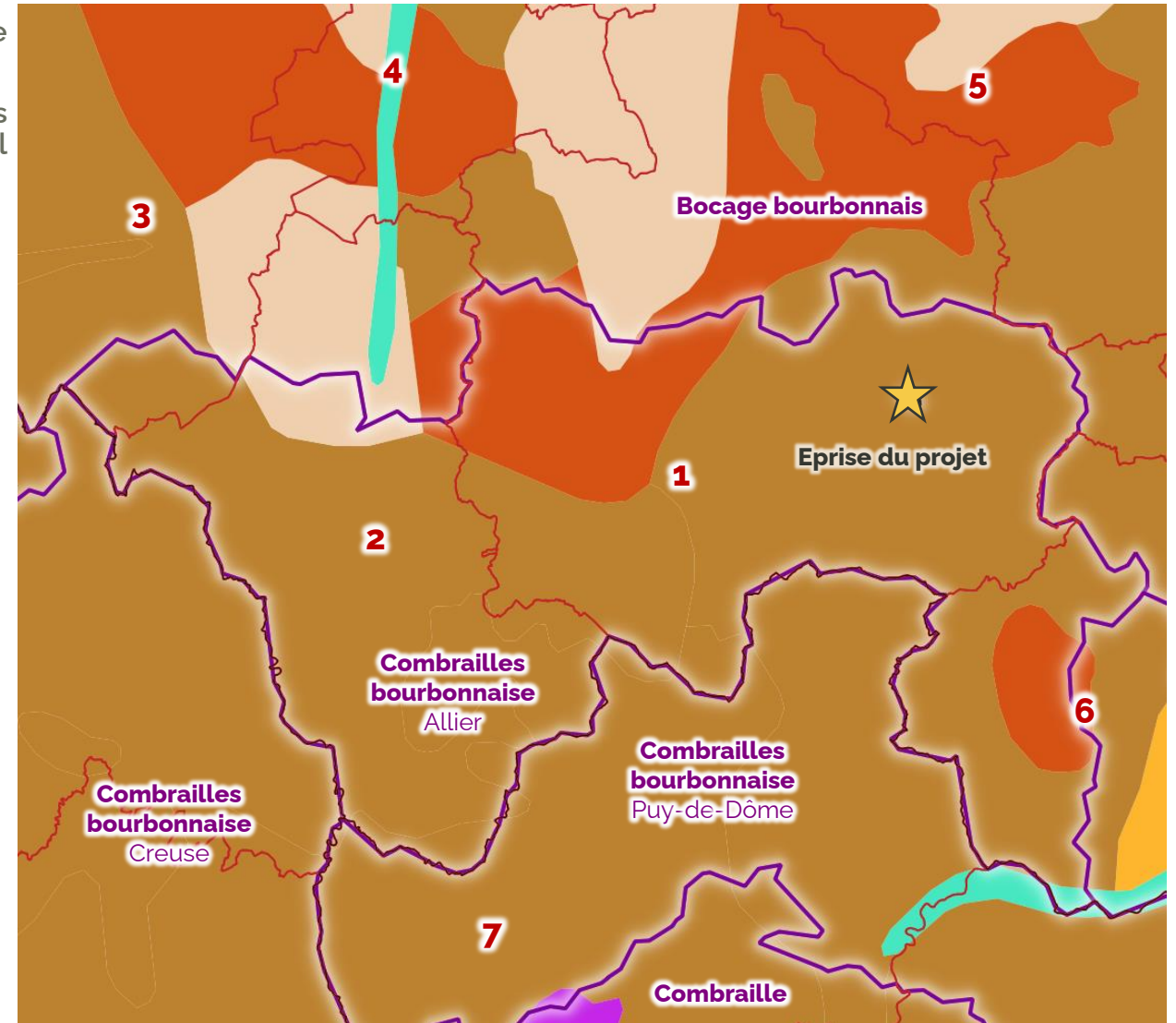
Justifications

L'emprise du projet se situe au sein de la communauté de communes Commentry Montmarault Nérís Communauté, sur des Cambisols, majoritairement dans le territoire. Ces sols ont un développement vertical limité par l'érosion superficielle et sont imprégnés de matière organique de manière variable. Ils couvrent des paysages ondulés, faiblement accidentés.

Les luvisols, présents à l'ouest de l'emprise du projet, sont des sols épais, caractérisés par un importants processus de lessivage vertical de particules de fer et d'argile essentiellement.

Les activités agricoles soutenus par ces deux types de sols sont relativement les mêmes. Le périmètre élargi devra exclure le bocage bourbonnais dont les sols sont plus majoritairement tournés luvisols et albéluisols.

Le territoire défini par l'intersection entre la petite région agricole des Combrailles bourbonnaise et de l'intercommunalité Commentry Montmarault Nérís Communauté constitue un ensemble homogène et cohérent au regard de l'ensemble des paramètres décrits jusqu'ici.



Légende :

1. CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
2. CA Montluçon communauté
3. CC du Val de Cher
4. CC du Pays de Tronçais
5. CC du Bocage bourbonnais
6. CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
7. CC du Pays de Saint-Eloy

Albéluisol

Cambisol

Luvisols

Fluviosol

Calcisol

Podzol

Type de sol et EPCI

Source: Gissol

CONCLUSION :

Afin d'assurer une cohérence d'activité agricole, de fonctionnalité, administrative et pédologique, le périmètre englobe les communes :

- » Comprises dans l'intercommunalité Commentry Montmarault Nérís Communauté
- » Comprises dans la petite région agricole des Combrailles bourbonnaises
- » Dominé par une activité d'élevage avec néanmoins quelques cultures végétales éparses.

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Un site d'étude en bordure d'autoroute

Au regard des différents éléments analysés (occupation du territoire, assolements agricoles, les aires d'appellations, les sols), deux périmètres d'études ont été délimités : le site d'étude et le périmètre élargi.

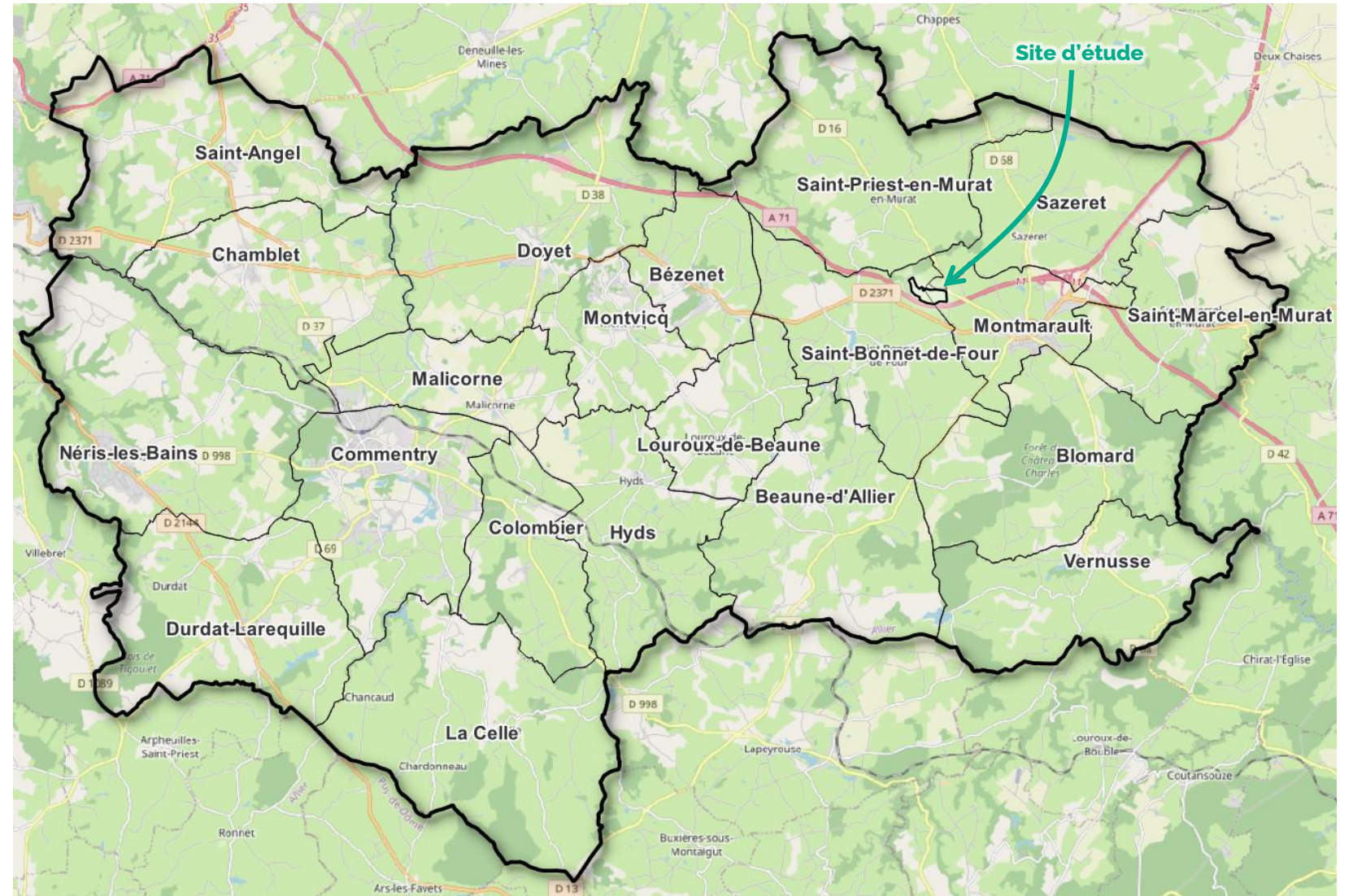
Le périmètre élargi

Correspond à une unité agricole cohérente

→ Paysage dominé par une activité d'élevage avec néanmoins quelques cultures éparées.

Regroupe 21 communes appartenant à la même intercommunalité (Commentry Montmarault Nérès Communauté)

Surface : 414 km²



Périmètre élargi

Le site d'étude

Correspond à l'emprise potentielle du projet

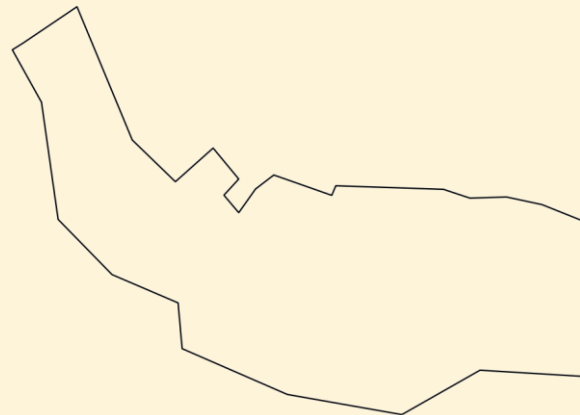
→ Et donc aux parcelles agricoles directement impactées par le projet

Documents disponibles :

→ PLU de la commune de Montmarault

→ Etude d'impact environnementale

Surface : 28,1 ha



Périmètre élargi

414 km²

21 communes

ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les deux périmètres sont issus d'une analyse des composantes agricoles du territoire. Sur ces deux périmètres, les filières agricoles seront caractérisées et approfondies pour connaître leurs enjeux et dynamiques.

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Elle porte sur la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles et justifie le périmètre retenu par l'étude.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

02a Agriculture et filières du territoire

02b Synthèse de l'état initial de l'économie agricole

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

02

AGRICULTURE ET FILIÈRES DU TERRITOIRE

- L'agriculture sur le périmètre élargi
- Les filières agricoles
- Démarches qualité et labellisation
- Circuits courts et filières de proximité
- Production alimentaire du périmètre élargi
- Aptitudes et potentiel agronomique
- Fonctionnalité de l'agriculture locale
- Fonctionnalité agricole du site d'étude
- Rôles socio-environnementaux de l'agriculture
- Agriculture et changement climatique
- Initiatives locales de soutien à l'agriculture

02a

AGRICULTURE SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI

Un territoire valorisé par la filière viande bovine

L'agriculture occupe une part très importante du périmètre élargi : 73%. Parmi ces surfaces, les trois quarts sont occupés par des prairies temporaires ou permanentes.

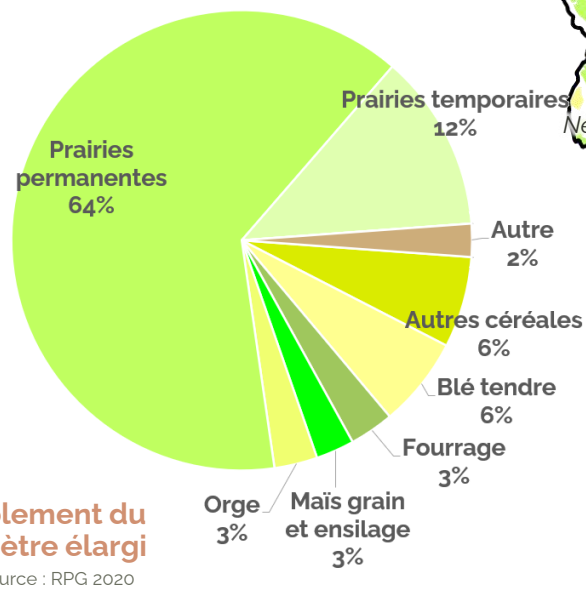
L'activité bovin viande est prépondérante, puisqu'étant la spécialisation de la moitié des exploitations présentes.

Un territoire de prairies

Le périmètre élargi se compose de 30 072 ha de Surface Agricole Utile en 2020 (données RPG), ce qui représente 73 % de sa surface totale. 275 exploitations agricoles se partagent cette SAU, avec une diminution de 11 % en dix ans – contre -21% à l'échelle départementale. Soit une taille d'exploitation moyenne de 109 ha.

Les prairies occupent plus de 75% des surfaces, (72% à l'échelle de l'Allier) tandis que les céréales et les oléoprotéagineux ne représentent que 15% environ.

Par ailleurs, un îlot de pépinière est présent sur les communes de Hyds et Malicorne (95 ha en 2020).



Une spécialisation bovin viande marquée

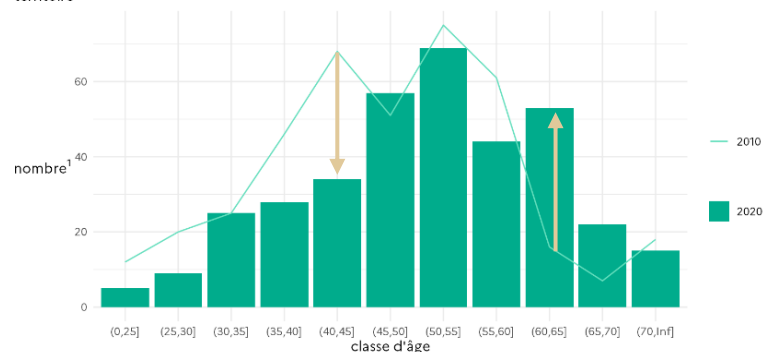
Les exploitations sont pour moitié orientées vers le bovin viande, 13% en céréales ou grandes cultures et environ 10 % en polyculture/élevage.

Parmi les filières animales, malgré la dominance bovine, la spécialisation ovine rassemble 12% des élevages, les équidés 6% et la volaille 4%.

Cette spécialisation vers la filière bovin viande est à l'image de celle observée dans l'intercommunalité mais nettement plus marquée qu'à l'échelle départementale.

Un vieillissement des chef d'exploitations

Âge des chefs d'exploitations territoire

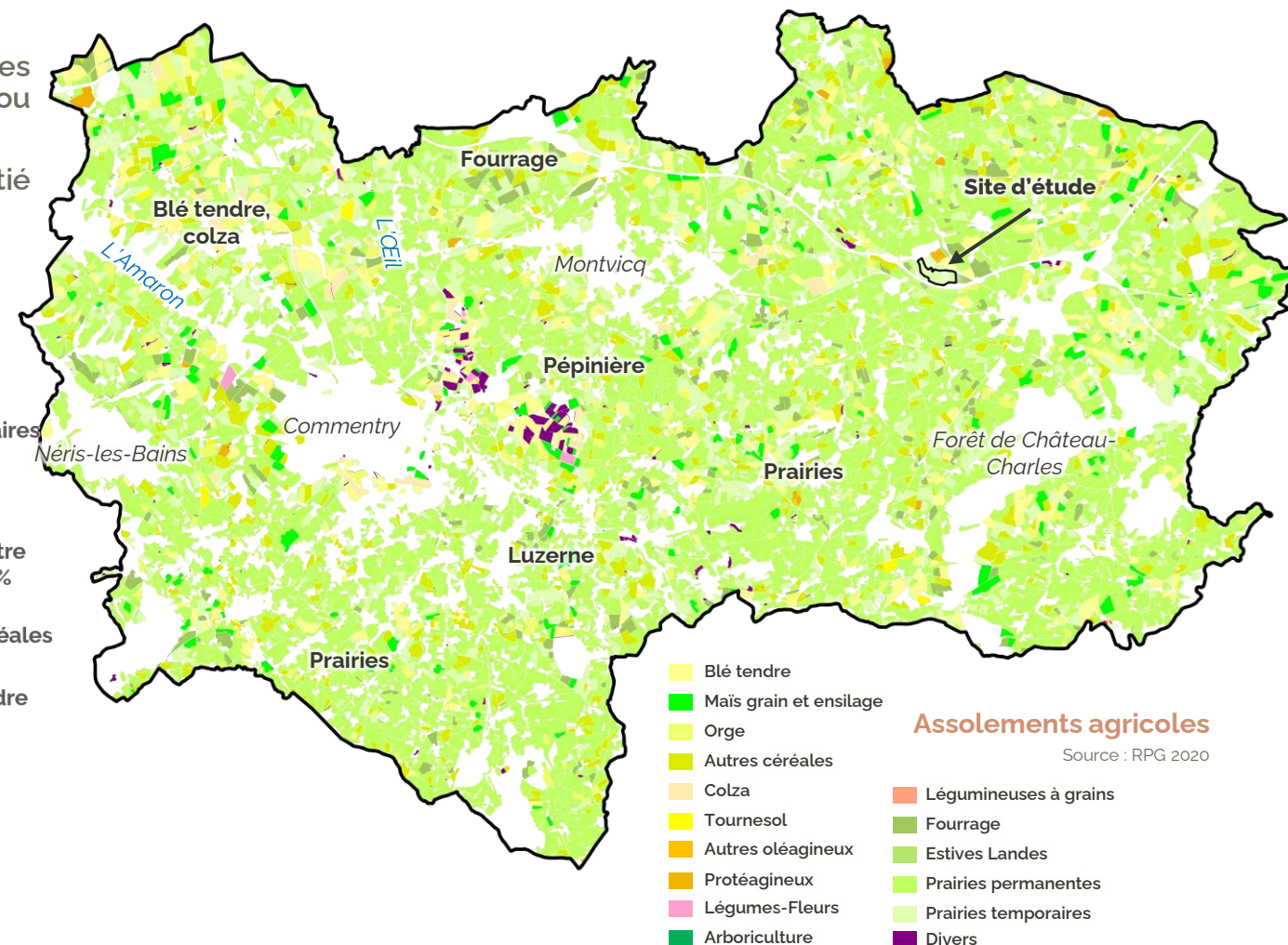


L'âge moyen du chef d'exploitation a augmenté sur le périmètre élargi. 85 exploitations (soit environ un tiers) ont un dirigeant de plus de 60 ans.

Un tiers de ces exploitants ne savent pas comment la reprise de leur ferme pourra se réaliser. Les deux tiers restants ont prévu une reprise par un membre familial ou une connaissance, ou n'envisagent simplement pas encore leur départ.

Age des chefs d'exploitations

Source : RGA 2020



Chiffres clés des productions du périmètre

30 000 ha de SAU
dont 75% de prairie

275 exploitations agricoles

LES FILIÈRES AGRICOLES

Productions animales – viandes

Malgré une baisse de près d'un quart de ses élevages en dix ans, le cheptel s'est globalement maintenu. Ce constat est retrouvé sur le périmètre élargi : les élevages s'agrandissent.

Les difficultés rencontrés par les abattoirs fragilisent la filière, malgré une hausse des prix observés depuis 2021.

148 exploitations pratiquant l'élevage

53% des exploitations pratiquent une activité d'élevage. Un tiers d'entre elles sont spécialisées en bovin viande, ce qui représente 47 exploitations; un deuxième tiers sont en polyculture-élevage. Le dernier tiers est composé d'exploitations aux spécialisations diverses : bovin lait, équidés, volailles, ovins et caprins. La baisse du nombre d'exploitations, et en particulier de celles spécialisées en élevage est moins importante dans le périmètre élargi que dans le département: -20% entre 2020 et 2010 contre -28% dans l'Allier, avec une baisse particulièrement notable des élevages équins (-46%) et ovins/caprins (-29%). Les races bovines dominantes sont l'Aubrac et la Charolaise. Le cheptel du territoire s'est établi à 35 375 bovins (-14%) et 8 355 ovins (-39%).

Acteurs structurants

Viande



Basé à Gerzat (63) et Villefranche-d'Allier (03), 195 000 bovins commercialisés par an, 4 500 adhérents.



SICAREV COOP, basé à Champs (63), 7 500 adhérents, 230 000 bovins exportés par an



Organisation non commerciale mettant en relation producteurs et acheteurs

Lait



Présent sur 73 départements, 17 000 éleveurs, 4,5 Md de litre



COOP.A.L

Filiale de Terra Lacta, la Société Coopérative Agricole Auvergne Limousin (COOP.A.L) est majoritairement située en zone de montagne et fourni le lait de ses 560 adhérents à la slva.

Destination des productions animales

La majorité des productions sont des broutards qui partent à l'export en vifs, notamment en Italie. Pour les productions abattus dans le département, l'Allier concentre les tonnages d'abattages régionaux avec environ 80% des abattages de vache de réforme, 90% des abattages de bovins mâles et 75% des génisses (abattoir de Villefranche-d'Allier ou de Montluçon).

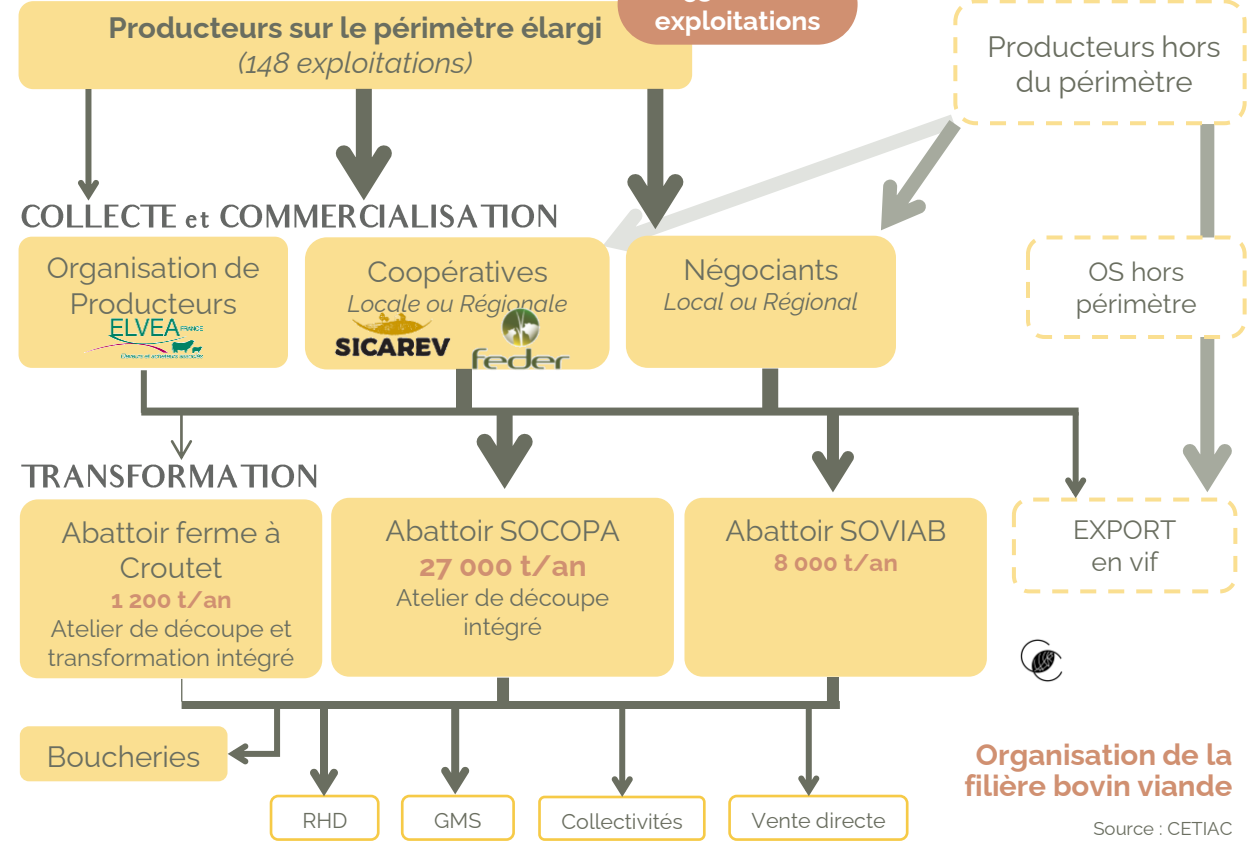
Dynamiques et enjeux

Les différentes crises économique et énergétique qui ont lieu ont conduit à une diminution de la consommation de viande bovine au profit des céréales et des autres protéines végétales, plus compétitives. Les préoccupations de pouvoir d'achat et d'environnement incitent le consommateur à limiter sa consommation. La restauration et la grande distribution cherchent à privilégier l'offre nationale.

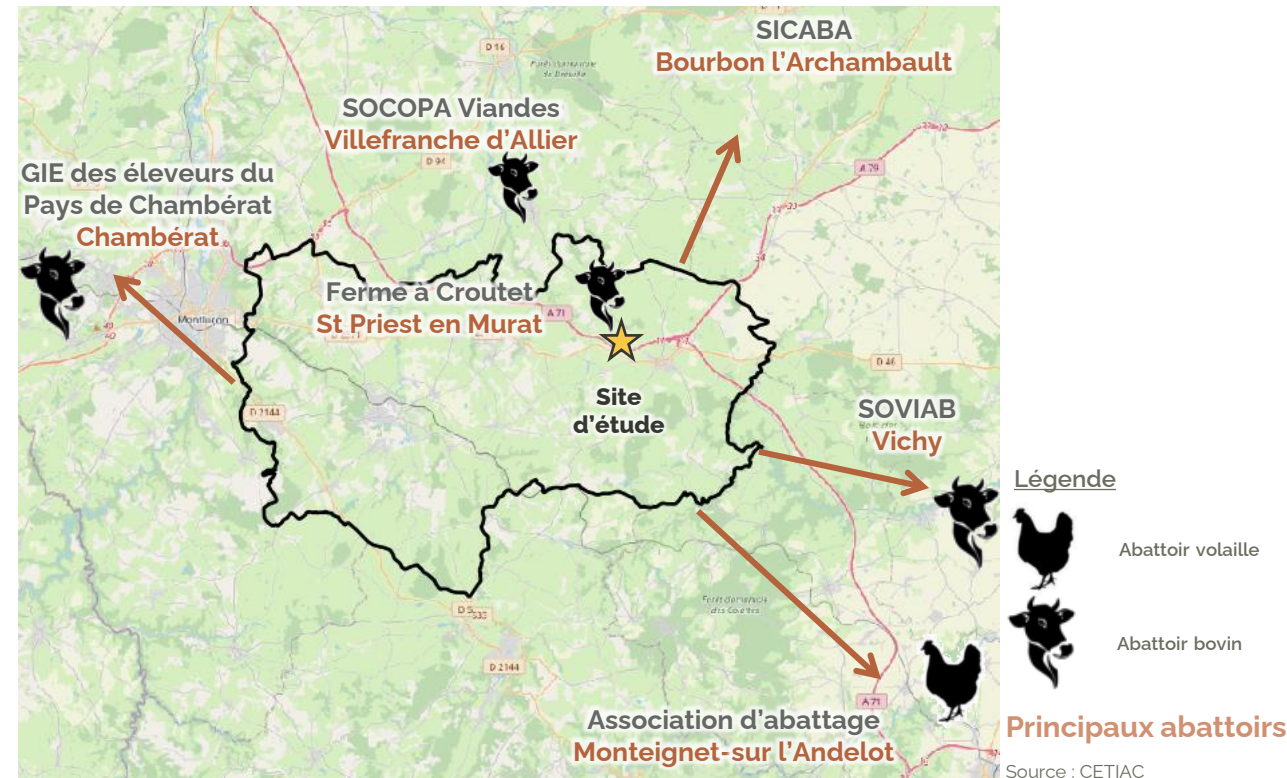
Le GEB (Groupe Economie du Bétail) prévoit en 2023 une poursuite de la baisse de production de viande bovine, et des importations qui poursuivraient le rebond amorcé durant la crise du COVID du fait de la décapitalisation du cheptel. Cependant cette baisse de consommation n'est pas retrouvée pour tous les pays de l'UE, et moins encore à l'échelle mondiale.

Côté ovin, malgré une chute de la consommation en cours depuis l'an 2000, celle-ci reste deux fois supérieure aux abattages français. Les cours de la viande ovine ont fortement augmenté, mais sans compenser la hausse des coûts de productions.

PRODUCTION



DEBOUCHES et DISTRIBUTION



LES FILIÈRES AGRICOLES

Les grandes cultures

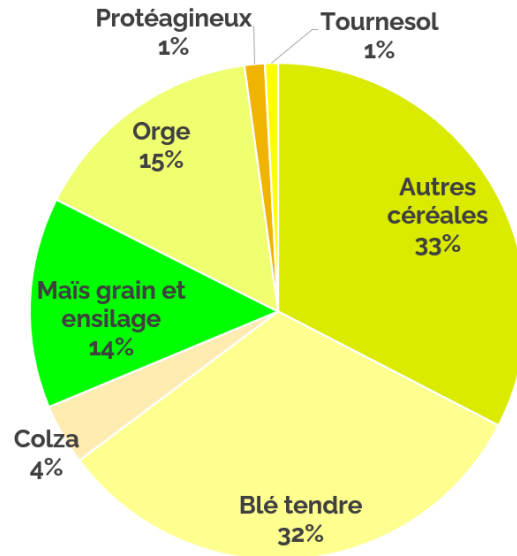
Bien que le périmètre d'étude soit situé à l'ouest de la plaine céréalière de la Limagne, il bénéficie du réseau de coopératives et de transformateurs.

Les près de 800 ha de grandes cultures se partagent entre blé tendre, triticales, orge et maïs permettant d'alimenter les cheptels ainsi que les minoteries locales.

Le blé tendre et le triticales dominent les assolements

Parmi les 794 ha de grandes cultures, un tiers est exploité en blé tendre et 20 % en triticales (comptabilisé en autres céréales dans le graphe ci-contre). Le maïs et l'orge représente chacun environ 15%.

Les rotations pratiquées impliquent également de l'orge et du maïs, et de manière plus marginale, du colza et d'autres oléoprotéagineux (féverole, pois).



Grandes cultures du périmètre élargi

Source : RPG 2020

Acteurs structurants

UCAL
cultivons l'exigence

Anciennement la Sica du Bocage Bourbonnais, en 2015, elle change de statut devenant Société Coopérative Agricole SICA BB : 45 000t/an.

Elle fait partie des 3 principales coopératives de l'Allier unies par l'UCAL (avec Val Limagne Coop et Coopaval)

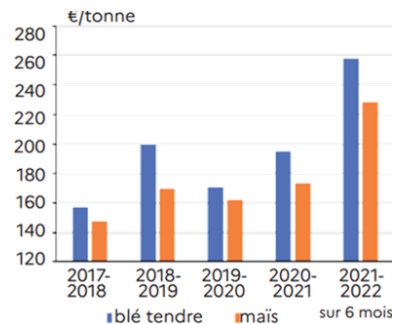
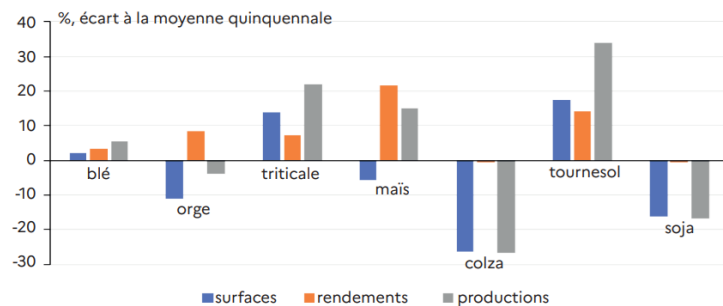
AXEREAAL
La terre, les hommes, le futur

Axéréal est un groupe coopératif agricole et agroalimentaire présent en France et à l'international. Le groupe réalise environ 3,1 Md€ de chiffre d'affaire, grâce notamment à la collecte de 4 Mt de grains provenant de 4 000 agriculteurs.

Dynamiques et enjeux

Avec 57 moulins dans la région, la meunerie représente le principal débouché alimentant boulangerie artisanales et industries de seconde transformation. Ainsi le territoire est organisé autour de quelques acteurs ancrés localement.

Après sept années de prix bas et de faibles productions, 2021 a été une année favorable. La remontée des prix entamée à l'automne 2020 se poursuit en 2021 et 2022 permettant ainsi de compenser les difficultés des années précédentes.



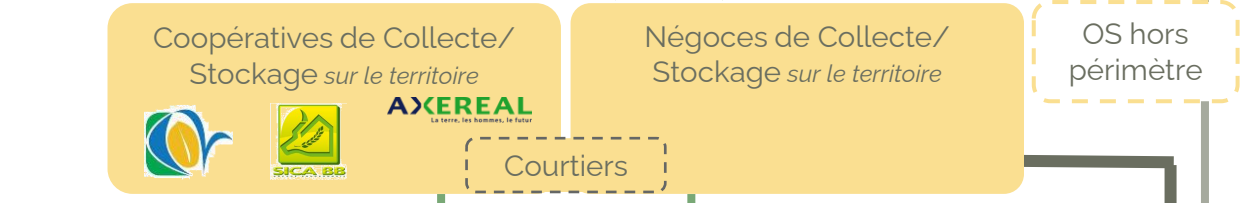
Production et évolution des prix

Source : Draaf AURA

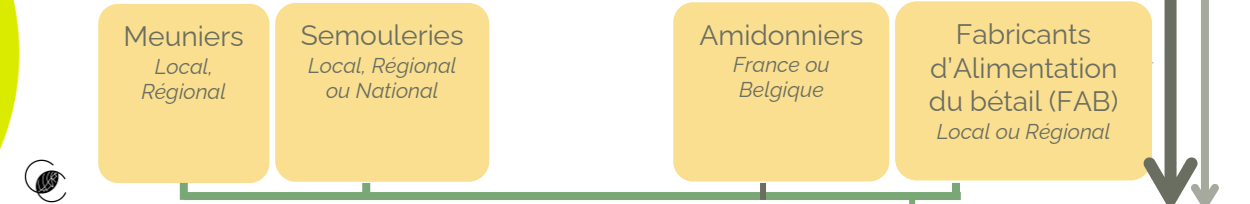
PRODUCTION



COLLECTE et COMMERCIALISATION



TRANSFORMATION



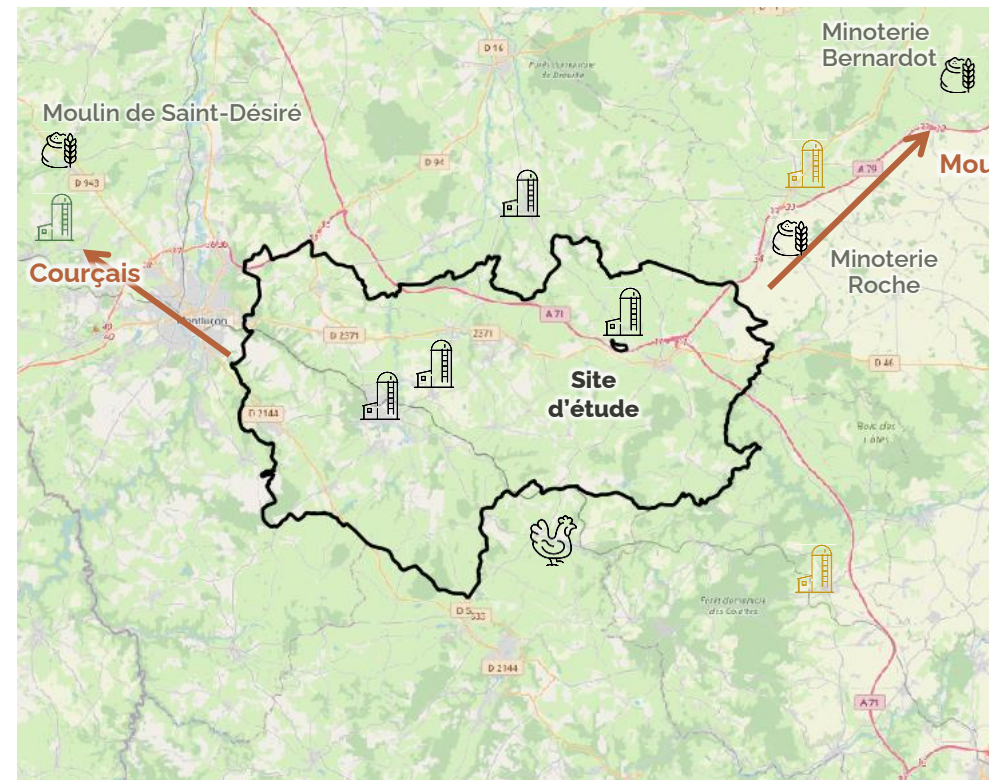
Transformation et vente directe (farine, pain, pâtes...)

Boulangeries

GRAND EXPORT hors Europe

DEBOUCHES et DISTRIBUTION

Organisation de la filière grandes cultures



Légende

- Fabrication d'aliment du bétail
- Silo Val Limagne Coop
- Silo Axereal
- Silo SICA BB
- Meunerie, moulin
- Panification, 2^e transformation

Principales implantations

DÉMARCHES QUALITÉ ET LABELLISATION

Une agriculture biologique encore peu développée

L'Allier porte quelques productions labellisées emblématiques telles que le Bœuf charolais cependant. Le Label Rouge est bien développé, avec 1/3 des exploitations produisant sous ce signe de qualité (contre 1/4 à l'échelle régionale).

Environ 6% des exploitations et 4% de la SAU est engagée en bio sur le périmètre élargi.

Davantage d'exploitations bio qu'à l'échelle du département

Le département de l'Allier comporte une faible part de sa surface inscrite en bio : 8 %, contre 13,3 % à l'échelle régionale. Près de 80 % des surfaces engagées en bio sont fourragères. L'Allier est le 1^{er} département de la région pour les cheptels de truies et de poulets de chair biologiques, 2^{ème} pour les bovins viandes bio.

En termes de dynamique, le développement des surfaces bio est également plus faible que la moyenne régionale à raison de +6 % par an en moyenne. Parmi les 28 nouvelles fermes engagées en 2019, 15 sont dédiées à l'activité bovins viande. Cependant, la proportion d'exploitation engagée en bio au sein du périmètre élargi est supérieure à celle du département avec 27 exploitations (10 %).

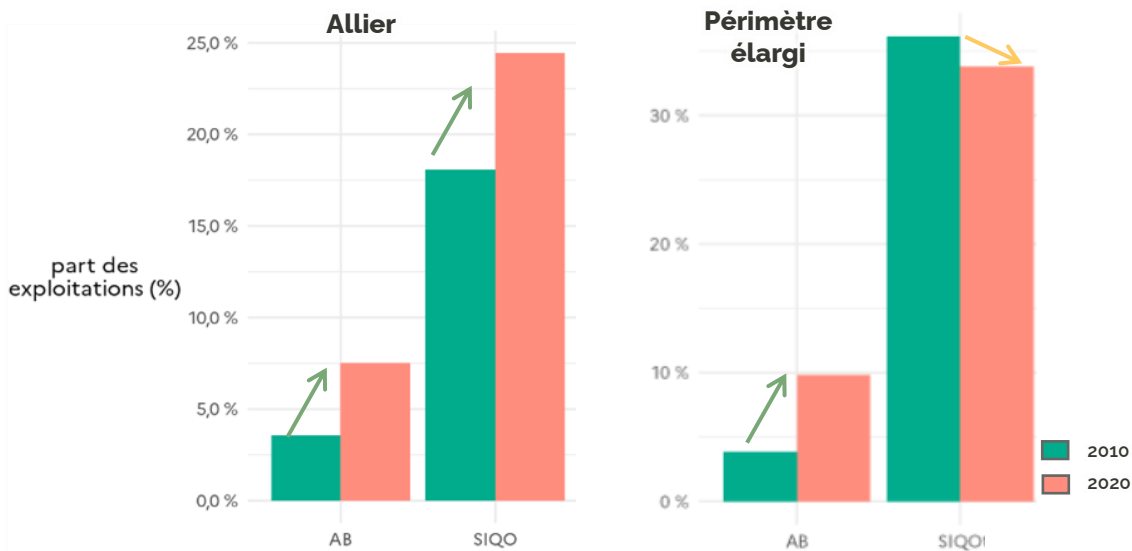
Bon développement du Label Rouge

33% des exploitations produisent sous Label Rouge au sein du périmètre élargi, contre 23% à l'échelle régionale. La viande bovine est la plus labellisée (Tendre Charolais, Plaisir Charolais, Viande Salers, Bœuf fermier...). L'exploitation B impliquée du projet vend ses agneaux sous le label Rouge Tendre Agneau.

Parmi les autres signes de qualité, sont retrouvés des IGP animale :

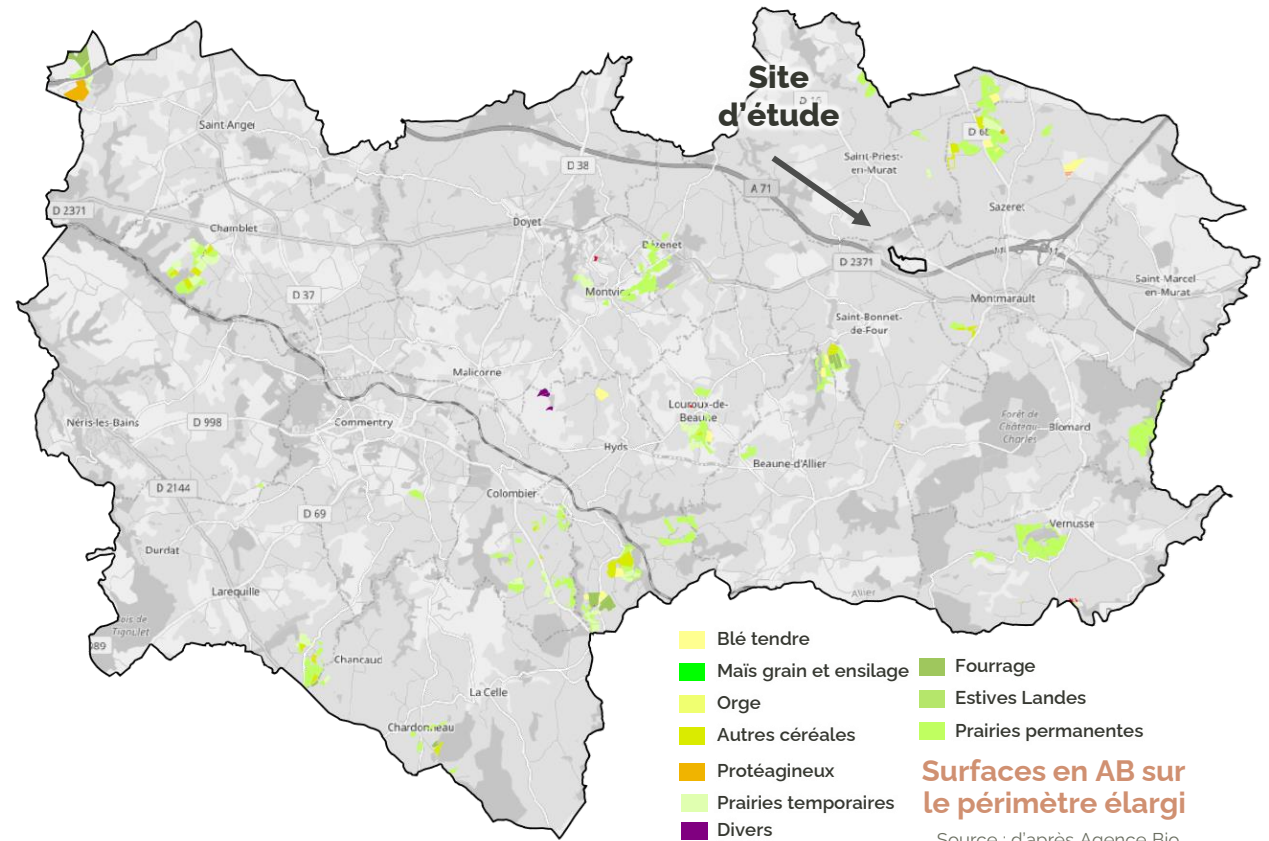
- » Filière bovin – 2 IGP : Bœuf Charolais du Bourbonnais et Veau du Limousin
- » Filière ovin – 2 IGP : Agneau du Bourbonnais et Agneau du Limousin
- » Filière porcine – 2 IGP : Porc d'Auvergne et Porc du Limousin
- » Filière avicole – 1 IGP : Volaille d'Auvergne

Aucune AOP n'intègre le périmètre.

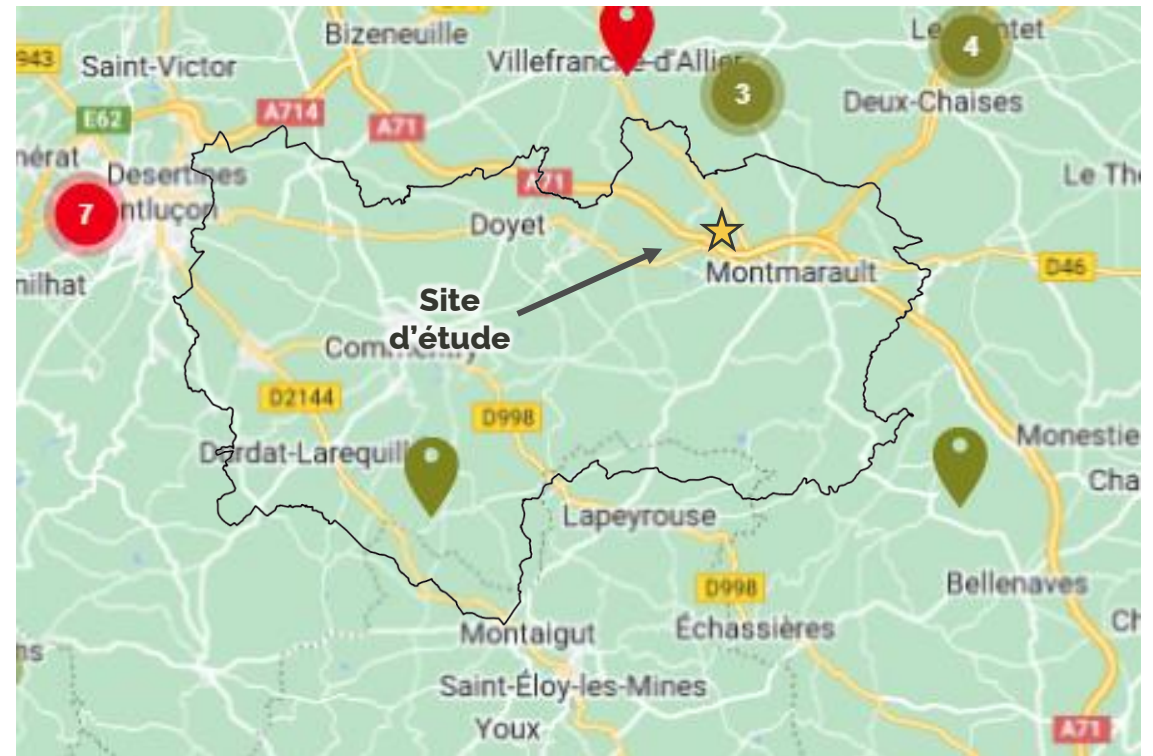


Engagement dans une démarche de valorisation

Source : RGA 2020



Source : d'après Agence Bio



- Boucher
- Eleveur

Acteurs engagés en Bœuf Label Rouge

Source : Label Rouge

CIRCUITS COURTS ET FILIÈRES DE PROXIMITÉ

Des circuits à structurer

Les filières de proximité sont présentes, et dans les mêmes ordre de grandeur qu'au niveau départemental : 14% des exploitations commercialisent au moins une partie de leur production en circuits courts.

Les initiatives qui voient le jour, quoi qu'en développement, sont encore peu structurées.

Au niveau régional



Animé par des entreprises et des experts, cluster bio est une initiative régionale ayant pour mission de :

- » Favoriser l'émergence d'initiatives ou d'innovations,
- » Apporter des ressources et une assistance permanente aux entreprises adhérentes,
- » Rassembler, pour promouvoir le bio d'Auvergne-Rhône-Alpes en France et à l'international (mutualisation de force de vente, merchandising, animation en magasin distributeur, mises en relation avec les acheteurs, grossistes et distributeurs)

Des filières de proximité en développement

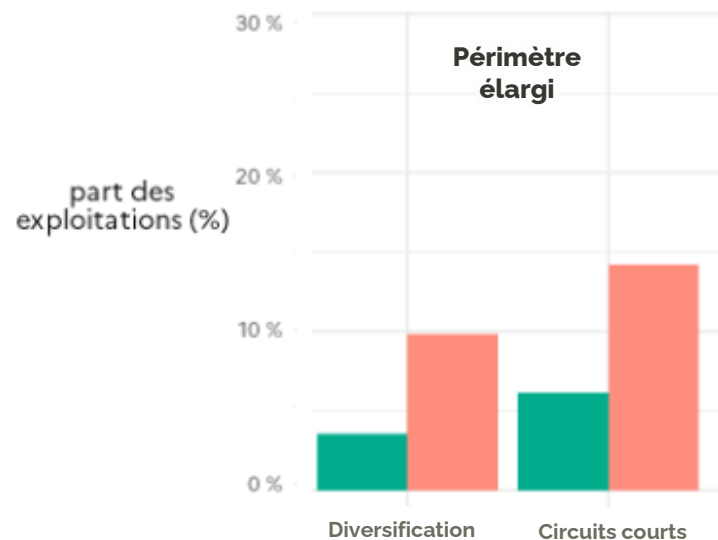


Environ 15 % des exploitations du département commercialisent leur production en circuits courts. Au sein du périmètre élargi, cette proportion est similaire (14%)



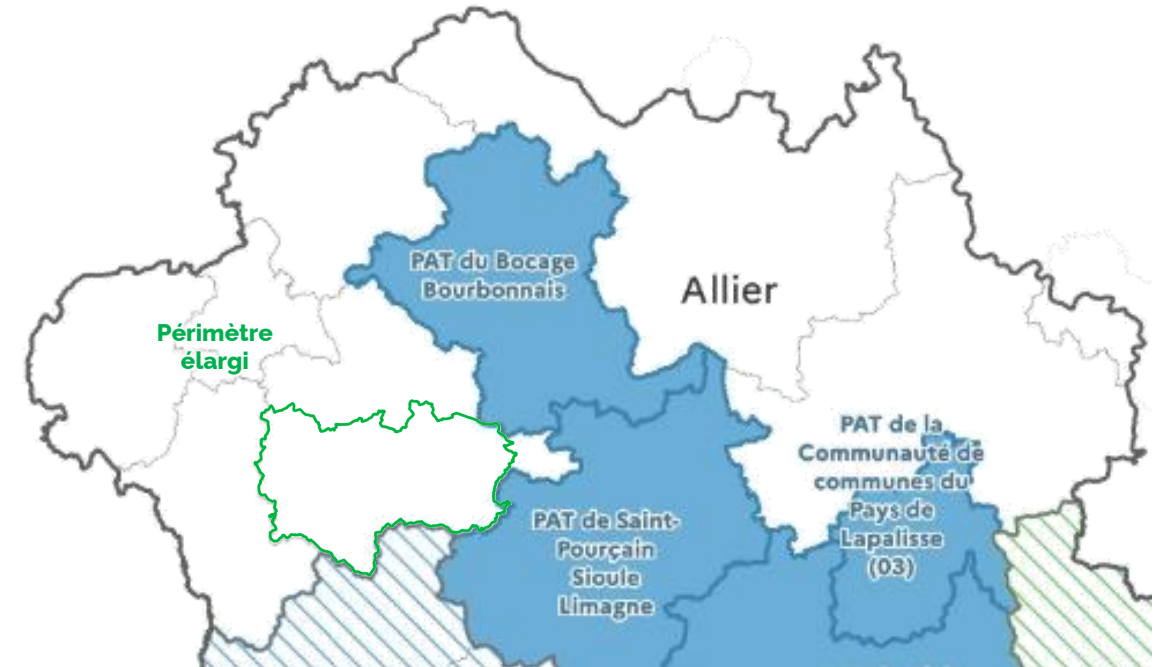
Quelques initiatives sont répertoriées au sein du périmètre, dont Achetez à la Ferme, présent à Yzeure.

Les circuits de proximité sont néanmoins assez peu développés.



Dynamiques des démarches de diversification

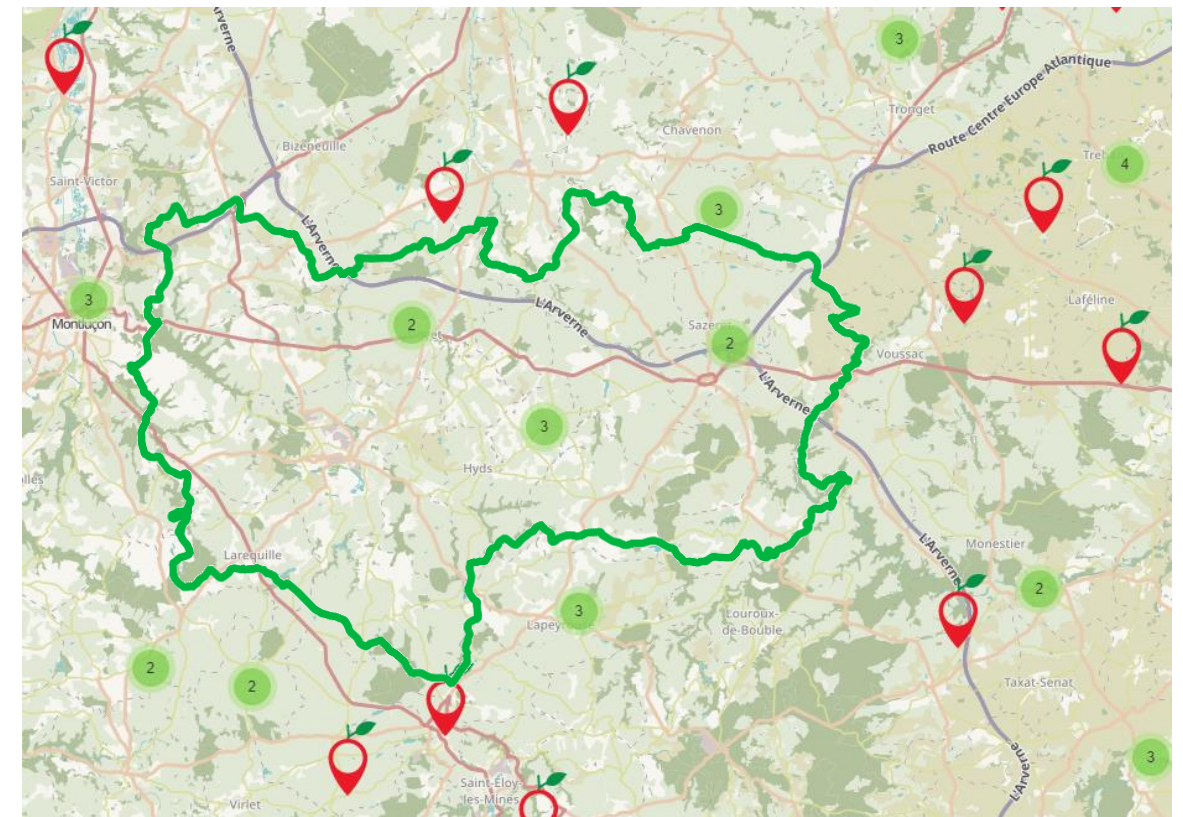
Source : RGA 2020



Le périmètre élargi se situe à la frontière de plusieurs PAT, mais aucune de ses communes n'y est incluses.

PAT dans l'Allier

Source : DRAAF AURA



Circuits courts

Source : Acheter à la source

PRODUCTION ALIMENTAIRE DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI

1 ha représente pour la consommation de 20 personnes/an en boeuf

Au regard des différentes projections basées sur l'analyse des régimes alimentaires, les manques et excédents de certaines filières pour l'autosuffisance alimentaire du périmètre élargi sont modélisables.

La couverture surfacique dédiée aux productions végétales sur le périmètre élargi est théoriquement suffisante pour subvenir aux besoins de la population locale.

Le territoire ne couvre que les besoins en fourrage de son cheptel et en blé tendre de sa population.

Un bilan alimentaire excédentaire pour le territoire

Le potentiel alimentaire du périmètre élargi a été évalué sur la base théorique d'une méthode dite « Bilans Nationaux », représentatifs de la consommation française. La couverture surfacique dédiée aux productions végétales et à l'alimentation du cheptel est largement suffisante pour couvrir 5 fois les besoins de la population locale.

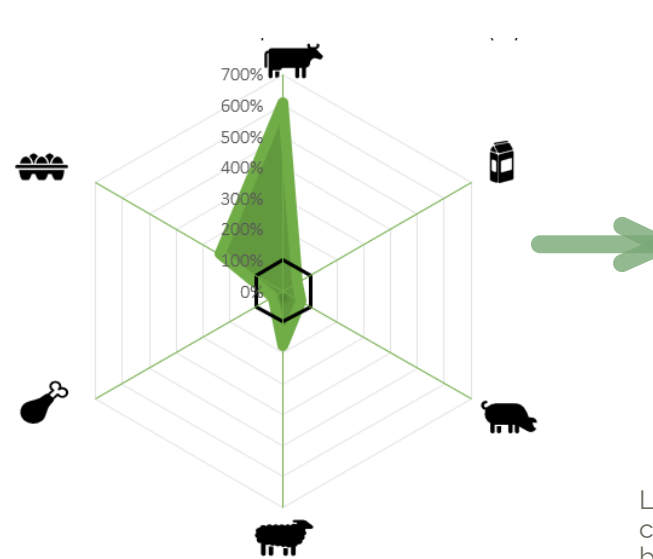
L'agriculture du périmètre élargi subvient à une partie des besoins de sa population. L'agriculture est spécialisée, cela explique les taux de couverture importants en produits animaux et blé tendre et le déficit dans toutes les autres catégories de production.

SAU totale (RPG)	30 072 ha
Population	19 628 habitants
SAU / habitant (ha)	1,53 ha/hab
Couverture surfacique par rapport aux besoins	511%
Soit	1 864 j/an



Couverture des besoins en surfaces végétales pour l'alimentation humaine	282 % excédent en blé tendre
Mais des manques en	Fruits et légumes, en sucre et en pâtes
Couverture des besoins en surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel	267 % Très excédent en surface fourragère
Couverture des besoins en cheptel animaux destinés à l'alimentation	52 % Excédent en bovins allaitants

Couverture des besoins alimentaires en productions animales (%)

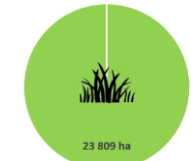


Couverture par ha

Source : CERESCO

Surfaces fourragères

■ Surfaces actuelles
■ Surfaces nécessaires



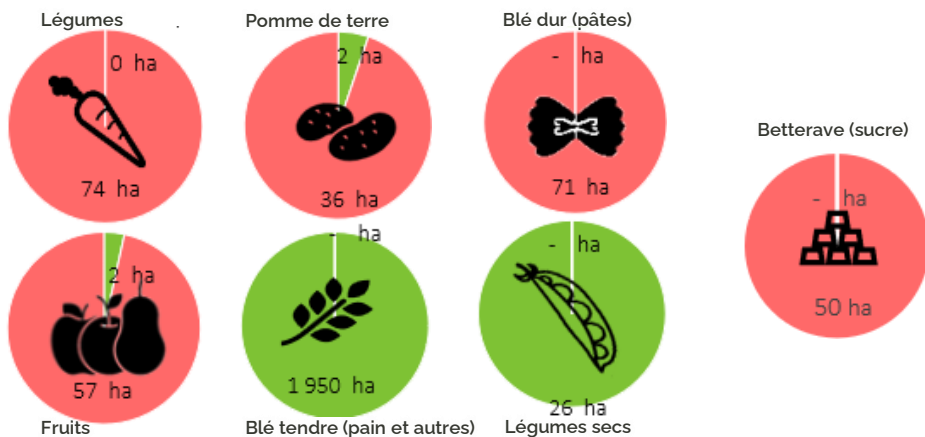
Surfaces destinées à la production de céréales pour l'alimentation animale (concentrés)



Les surfaces dédiées à la production de concentrés sont insuffisantes pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel du périmètre élargi. Celles en fourrages sont en revanche largement excédentaires.

Répartition des surfaces et couverture des besoins alimentaires

Seules les surfaces blé tendre et légumes secs permettent de couvrir les besoins alimentaires des la population du périmètre.

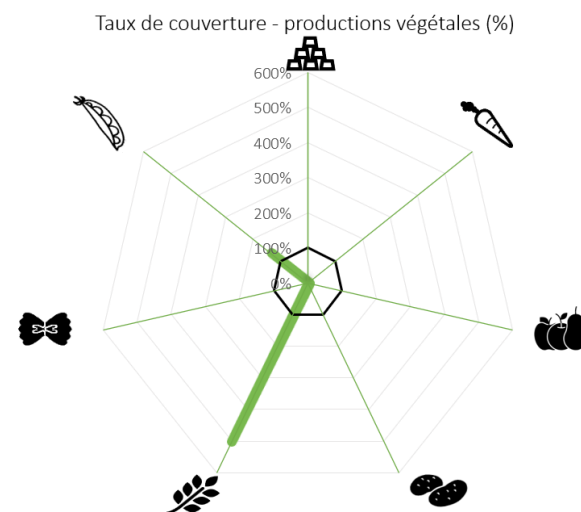


Couverture par ha

Source : CERESCO

■ Surfaces actuelles
■ Manques de surfaces

Couverture des besoins alimentaires en productions végétales (%)



1ha représente pour la consommation alimentaire des français

225 en volailles, 20 en Boeuf

250 personnes/an en Légumes

450 personnes/an en pâtes

A noter que les régimes INCA3, EAT et AFTERRES 2050 témoignent de différences quand aux besoins théoriques pour atteindre l'autonomie alimentaire du périmètre élargi mais les grandes tendances persistent.

APTITUDES ET POTENTIEL AGRONOMIQUE

Des prairies sur sols peu différenciés

Les sols soutenant les prairies du périmètre élargi sont des brunisols, moyennement profonds et peu différenciés. Les sols plus évolués soutiennent les quelques parcelles de grandes cultures et les pépinières de Hyds et Malicorne, cultures qui par ailleurs font l'objet d'irrigation.

Une grande majorité de brunisols

Les sols du périmètre élargi sont très majoritairement des brunisols, c'est-à-dire des sols plutôt épais (plus de 35cm de profondeur), aux horizons peu différenciés et marqués par une porosité importante. Les sols du site d'étude sont à classer dans cette catégorie.

Le long des cours d'eau se développent naturellement des fluvisols, formés de matériaux fins, à plus ou moins grossiers. La végétation qui bordent ses cours d'eau poussent sur les alocrisols, sols acides à très acides, profonds, et riches en aluminium (toxiques pour les plantes).

Des cultures adaptées au sols

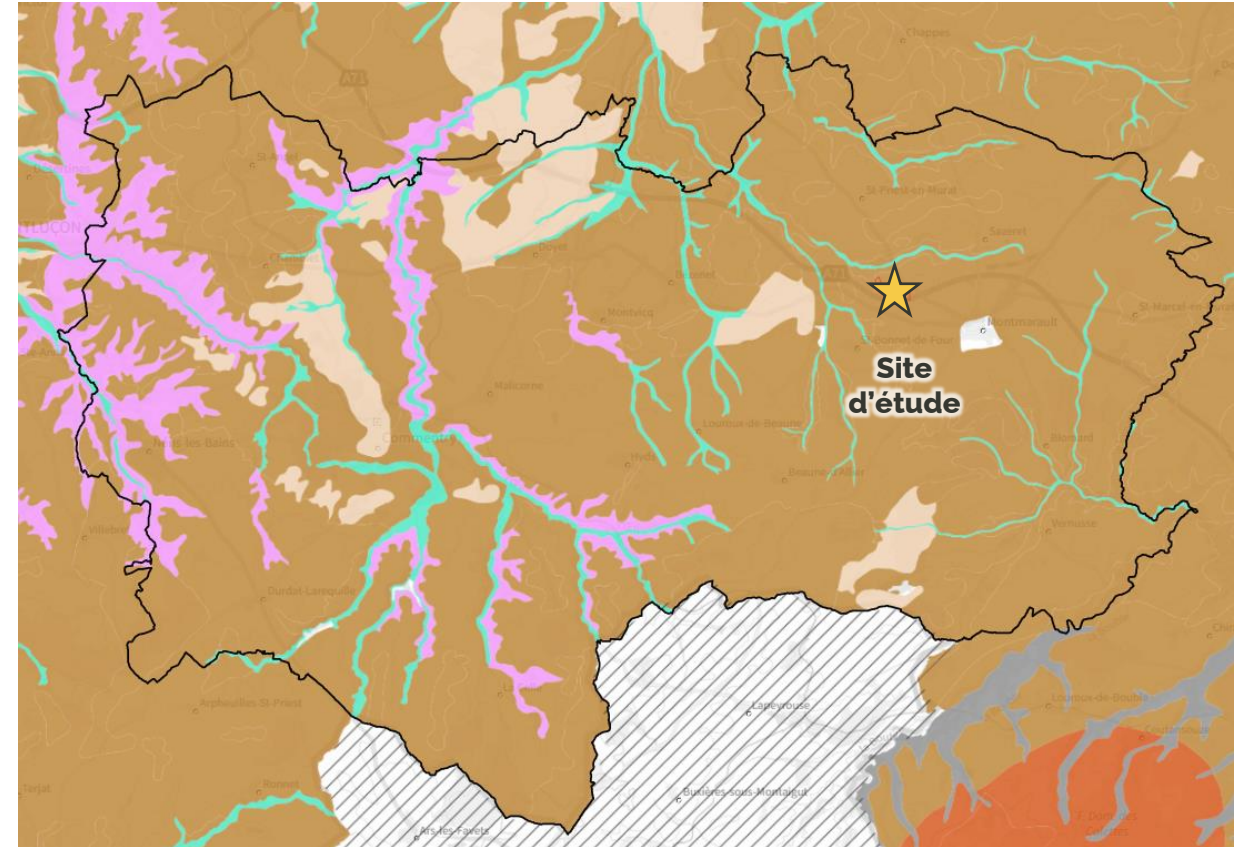
L'occupation homogène essentiellement prairial du territoire est en cohérence avec la dominance des brunisols. Les quelques luvisols soutiennent notamment aux cultures végétales de blé ou de colza. En effet, leur grande profondeur et leur texture générale assure une certaine fertilité.

Les rendements observés par les agriculteurs exploitants les parcelles du projet sont de 40 à 50 q/ha en blé (contre 70 q/ha pour d'autres terres exploitées à Bellenaves, au Sud-Est), et 20 à 30 q/ha pour le colza.

Des terres peu irriguées

Seules 3 des 21 communes du périmètre élargi ont prélevé de l'eau pour l'irrigation. Un plan de répartition des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole a été arrêté le 20 avril 2022 pour les cours d'eau traversant l'Allier. L'Œil est le principal cours d'eau coulant dans le périmètre élargi et constitue une source pour les pépinières situées à Commentry, Hyds et Malicorne, et pour les cultures de maïs ou de COP de Saint-Angel.

Les exploitants du site du projet n'irriguent pas.

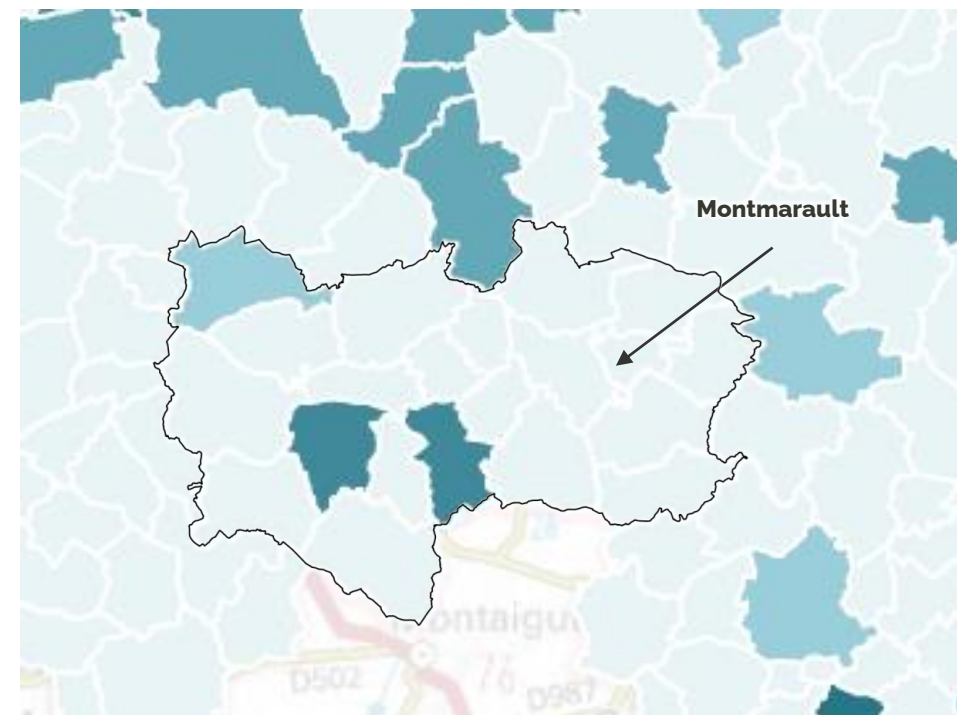


Légende

■ Brunisols ■ Fluvisols ■ Alocrisols ■ Luvisols

Nature des sols du périmètre élargi

Source: Geoportail



Volume d'eau prélevé pour l'irrigation

Source : eaufrance

FONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE LOCALE

Un vaste territoire prairial

Les espaces agricoles sont vastes et continus sur le périmètre élargi. L'autoroute A71, les 3 villes principales et les quelques ripisylves et boisements épars constituent les principales sources de discontinuités.

Le site d'étude est accessible grâce à un maillage routier dense. Les parcelles du site forment trois espaces de taille importante, séparés par des linéaires végétaux.

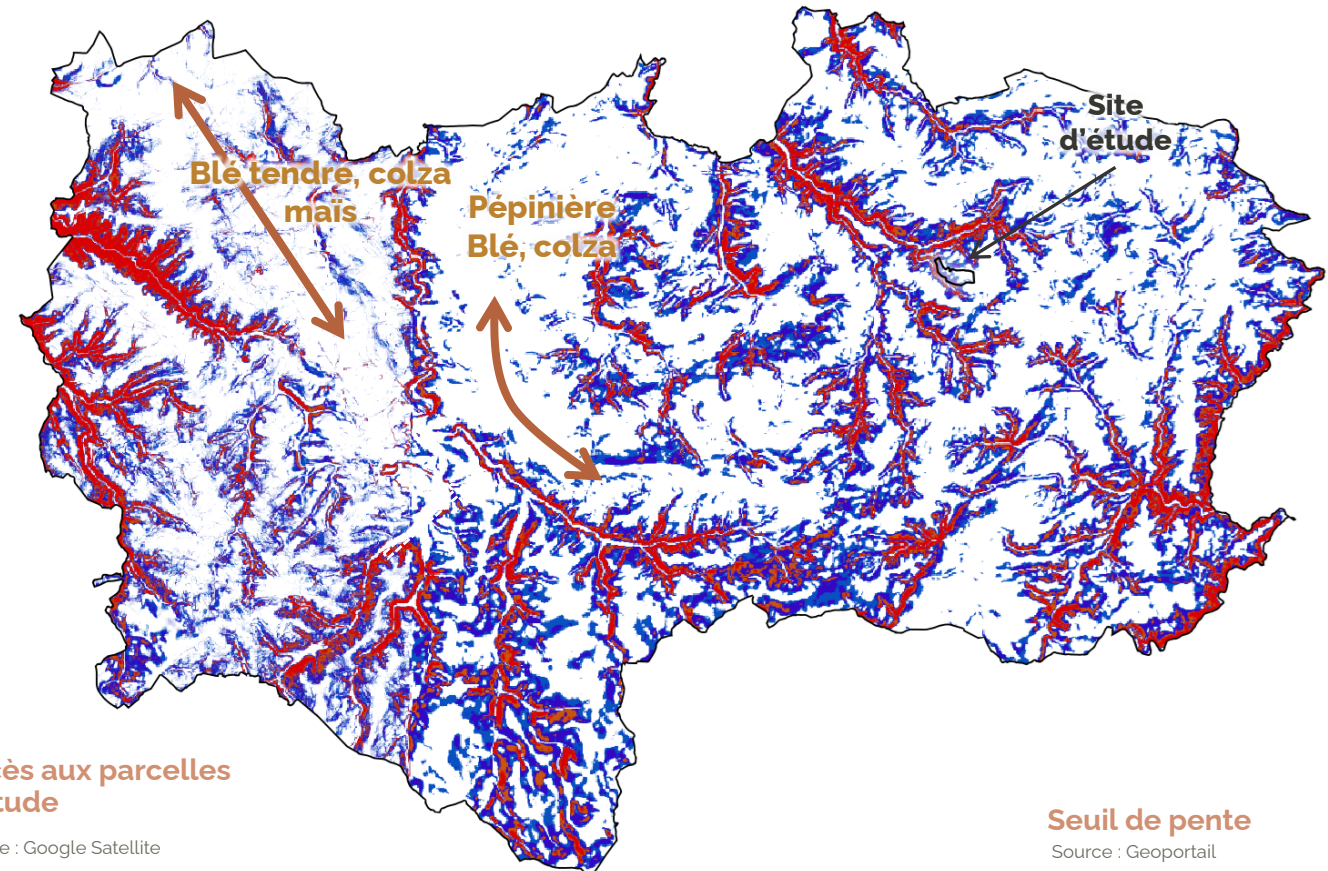
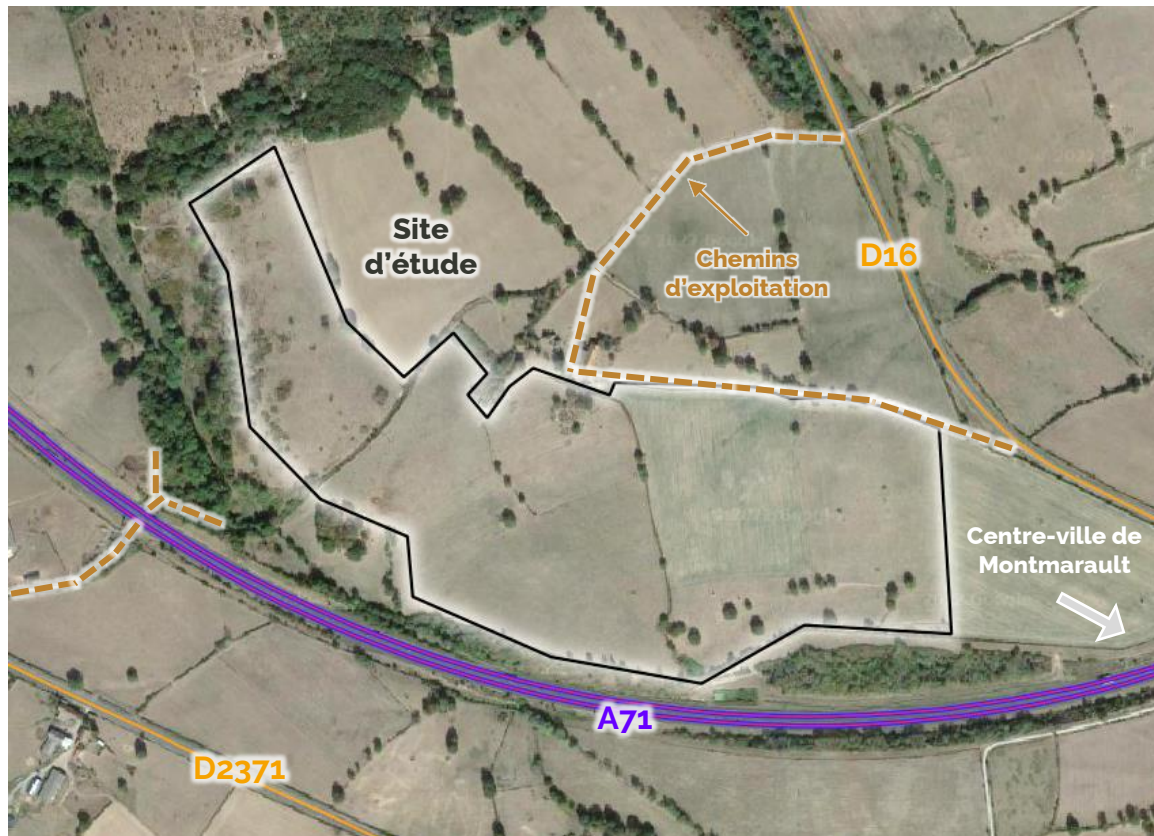
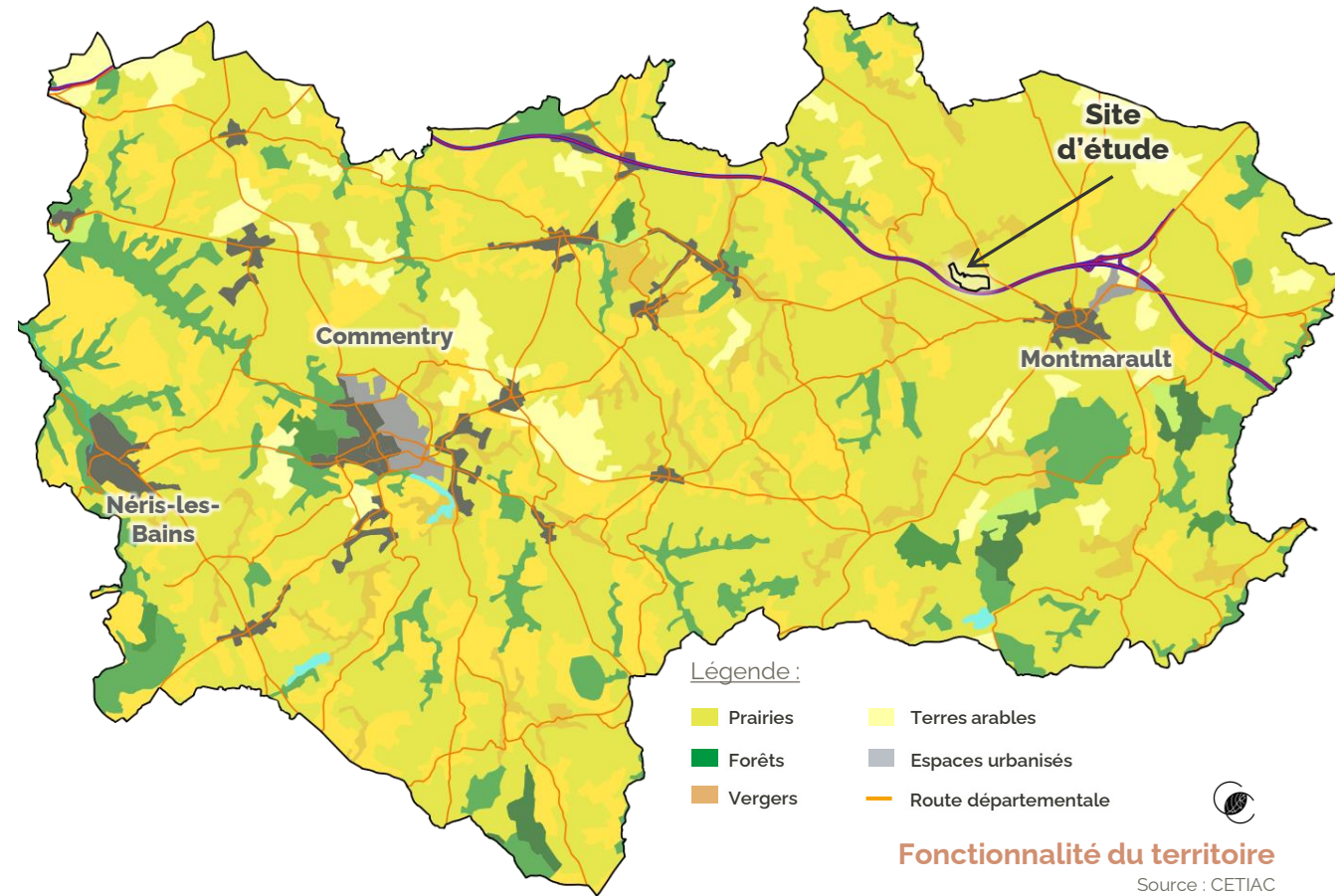
De vastes espaces continus

Le périmètre élargi présente de grands espaces agricoles ininterrompus. Les îlots urbains sont rares, et mis à part les villes principales (Commentry, Montmarault, Nérès-les-Bains), l'urbanisation est plutôt de type village-rue. L'autoroute A71 constitue une rupture dans cette continuité.

L'agriculture qui s'y développe s'adapte à la topographie locale : quelques grandes cultures et un îlot de pépinière sur les faibles pentes, et prairies et boisements sur le reste du territoire. Les nombreux petits cours d'eau façonnent les paysages (pentes et ripisylves), et permettent d'alimenter en eau les animaux d'élevage. Le réseau viaire est dense et s'y ajoute de multiples chemins d'exploitation permettant d'accéder aux parcelles.

Un site d'étude accessible

Pour les exploitations agricoles, la rentabilité de l'activité est en partie liée à la fonctionnalité de leur structure conditionnant l'optimisation des travaux et des trajets. Le site d'étude est accessible par le nord via la D16, et par le sud via la D2371, chacun joignant des chemins d'exploitations desservant les parcelles. Néanmoins la construction de l'autoroute A71 impacte les exploitants puisque coupant leur parcellaire en 2. Des accès souterrains ont été aménagés pour pouvoir la traverser.



ROLES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX DE L'AGRICULTURE

Externalités de l'agriculture sur le paysage, l'environnement, le patrimoine culturel

Le périmètre élargi est concerné par des ZNIEFF I et II.

Certaines zones sont classées vulnérables selon la Directive Nitrate, les communes du projet n'en font cependant pas partie.

Espaces protégés et enjeux écologiques

Le **périmètre élargi** est concerné par quelques aires protégées : des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I et II au niveau d'étangs et de forêts notamment)

En revanche, il n'y a pas de Parc Naturel Régional, de Réserves biologiques, d'Arrêté de Protection de Biotope ou de Zone de Protection Spéciales (NATURA 2000) au niveau de la vallée de la Meuse.

Directive Nitrate

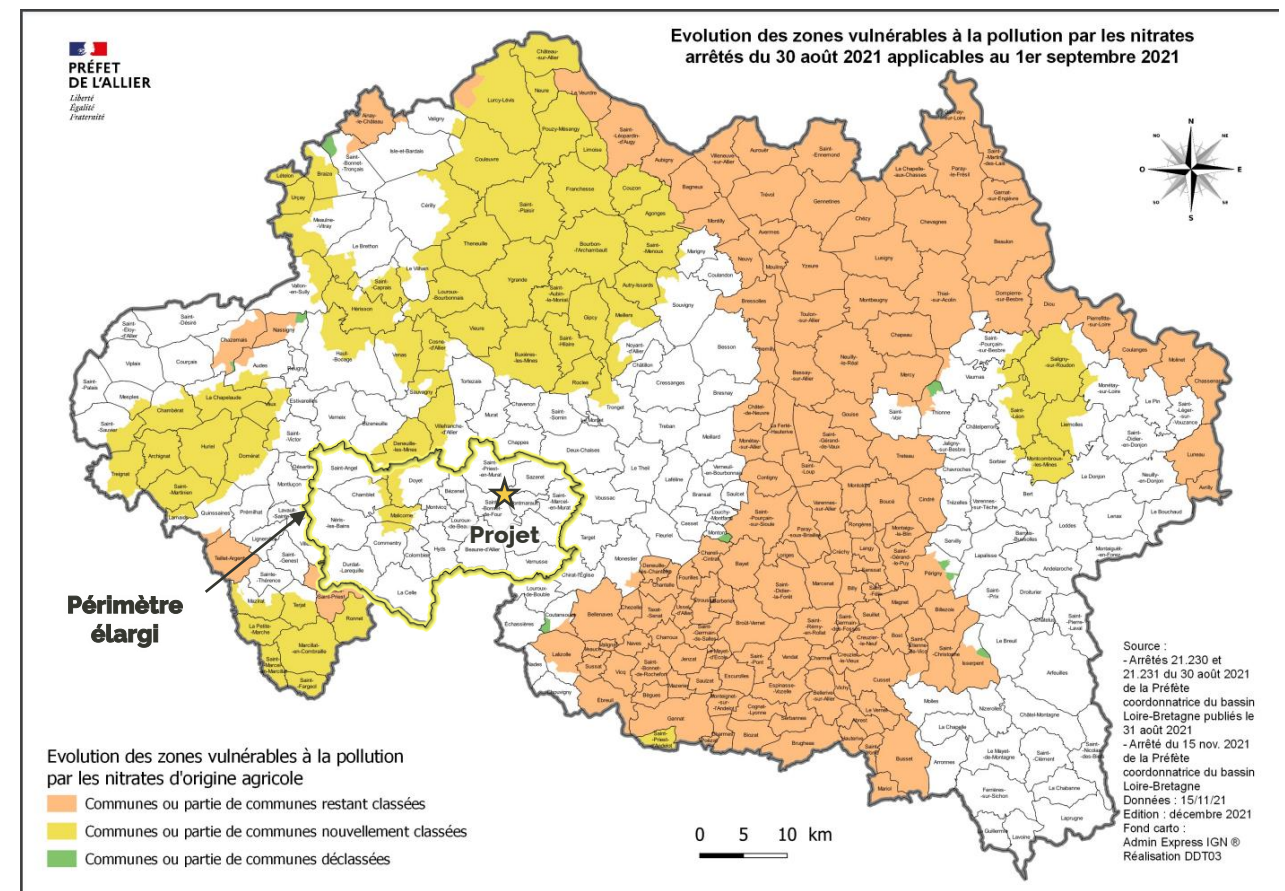
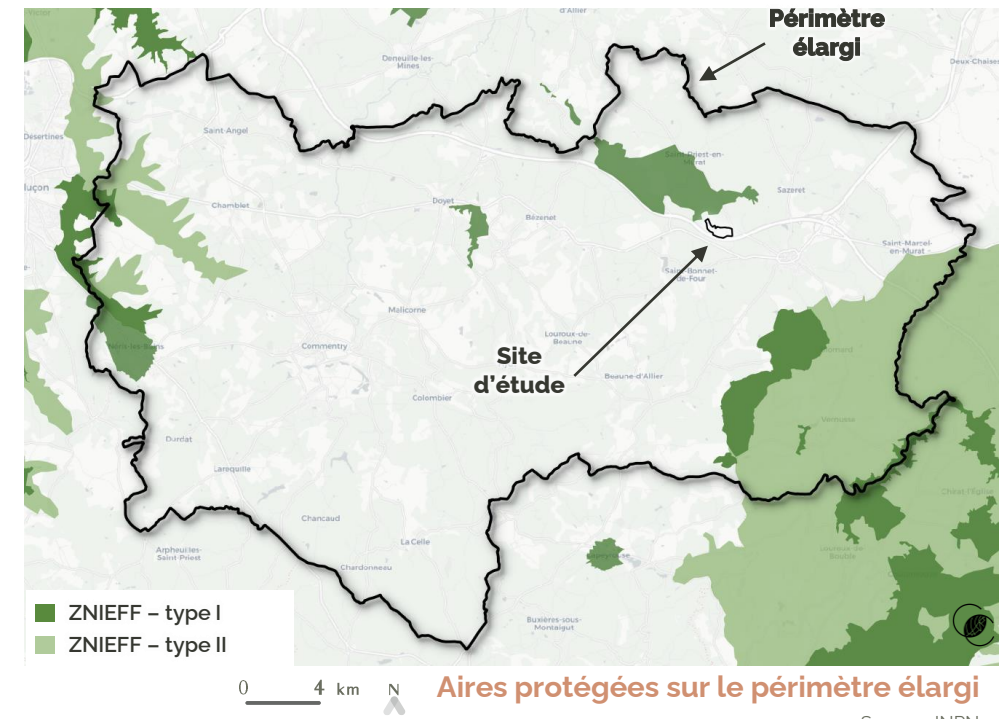
Les engrais azotés sont des nutriments indispensables à la croissance de la plante. Cependant, un excès peut engendrer des pollutions. En effet, la différence entre les apports en nitrates sous forme d'engrais azotés et ce qui est réellement consommé par les plantes ruisselle, s'infiltre et rejoint les rivières et nappes phréatiques. Depuis 1991, la directive européenne impose un programme d'actions aux zones classées « vulnérables » en vue de limiter la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Certaines communes du périmètre élargi sont partiellement classées en zone vulnérable. Les parcelles agricoles sont soumises au programme d'actions imposé par la Directive : équilibre de la fertilisation azotée, calendrier d'épandage, conditions et distances d'épandage, stockage des effluents, couverture des sols et enregistrement des pratiques agricoles. Montmarault et Saint-Bonnet de Four en sont exclues.

Paysages de la Combraille Bourbonnaise

En dehors des éléments de valeur liée à de l'architecture, d'autres éléments tiennent à la qualité des ambiances (*Atlas des Paysages de l'Allier, 1995*) :

- » les paysages des vallées encaissées comme la vallée du Venant, et les gorges qui convergent vers Montluçon
- » les ambiances forestières dans les grands massifs
- » certains secteurs de bocage quand celui-ci est entretenu (secteur de Hyds, St Angel, Malicorne...)
- » l'harmonie des villages qui sans être des paysages bâtis exceptionnels ont parfois un grand charme
- » les silhouettes des villages : Montviq, la Celle, Malicorne, Hyds, Beaune, Vernusse, Montmarault, St Bonnet, Chamblet...



Synthèse des enjeux écologiques au sein du site d'étude

Source : DDT Allier

AGRICULTURE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un territoire fortement impacté

Risque de diminution de la ressource en eau, modifications des dates de récolte : le changement climatique va profondément modifier les activités agricoles en Auvergne Rhône Alpes.

Dans l'Allier et plus encore au sein du périmètre élargi, l'importance des surfaces de prairies et des activités d'élevage rend le territoire vulnérable aux variabilités de la pousse d'herbe.

Les évolutions climatiques en Auvergne-Rhône-Alpes

- » Une tendance à la hausse des températures moyennes de 0,3 à 0,4 C par décennie (plus marquées en été et au printemps et plus faibles en automne, aussi plus marquées en zones montagneuses)
- » Une augmentation des journées chaudes annuelles (25°C), de l'ordre de 2 j/décennie en altitude et 4 j à 6 j/décennie en plaine
- » Une diminution du nombre annuel de jours de gel, de - 16j.
- » Une augmentation des sécheresses.

Une gestion des systèmes d'élevages à adapter

L'augmentation de la variabilité inter et intra annuelle de la pousse de l'herbe rend sa gestion de plus en plus complexe :

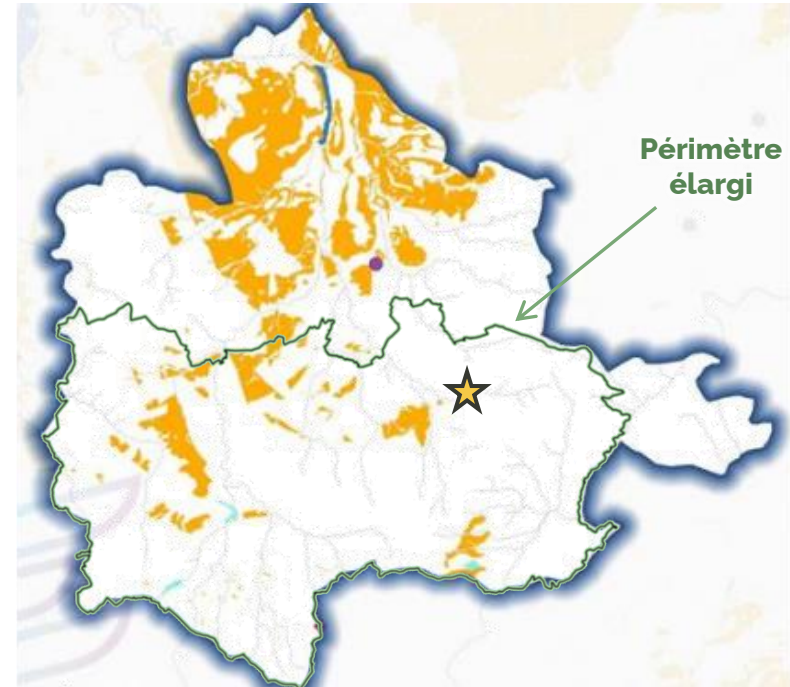
- » Le démarrage de la végétation sera plus précoce, permettant de gagner quelques jours de pâturage. Cependant le stress hydrique du printemps sera également plus précoce, la pousse de l'herbe pourrait être fortement pénalisée.
- » L'emploi d'autres cultures fourragères, et plus particulièrement celui du maïs, peut devenir plus favorable dans certaines zones, mais peut être mis à mal dans d'autres. Les rations alimentaires du bétail s'en trouveraient modifiées.
- » La possibilité de réaliser de nouvelles cultures pourrait amener à modifier l'organisation des différentes productions.

Le PCAET de la communauté de commune

La communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté a arrêté son Plan Climat Air Energie Territorial le 17 février 2021. Parmi les éléments relevés dans le diagnostic du territoire, plusieurs risques peuvent toucher l'agriculture :

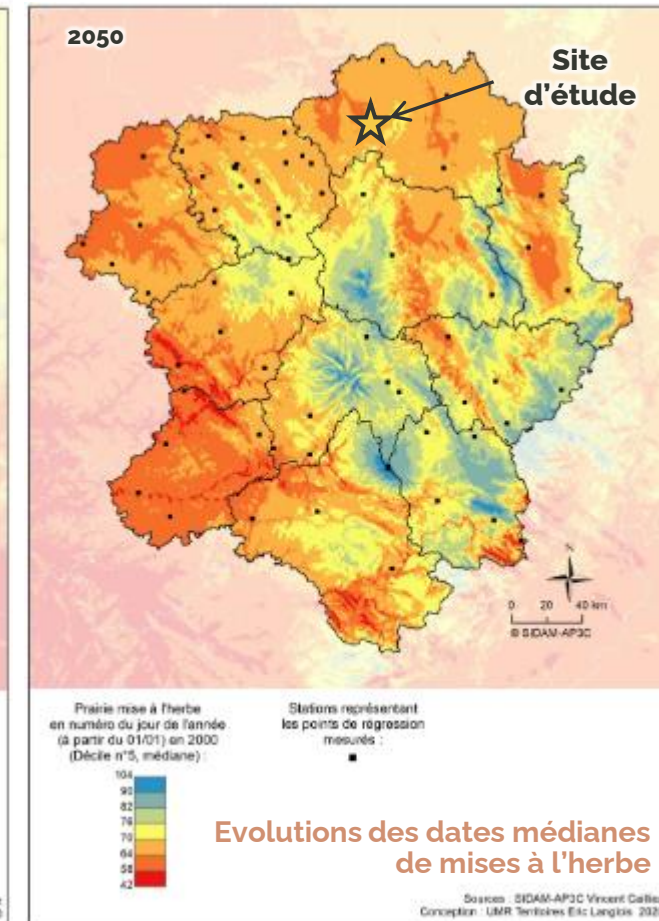
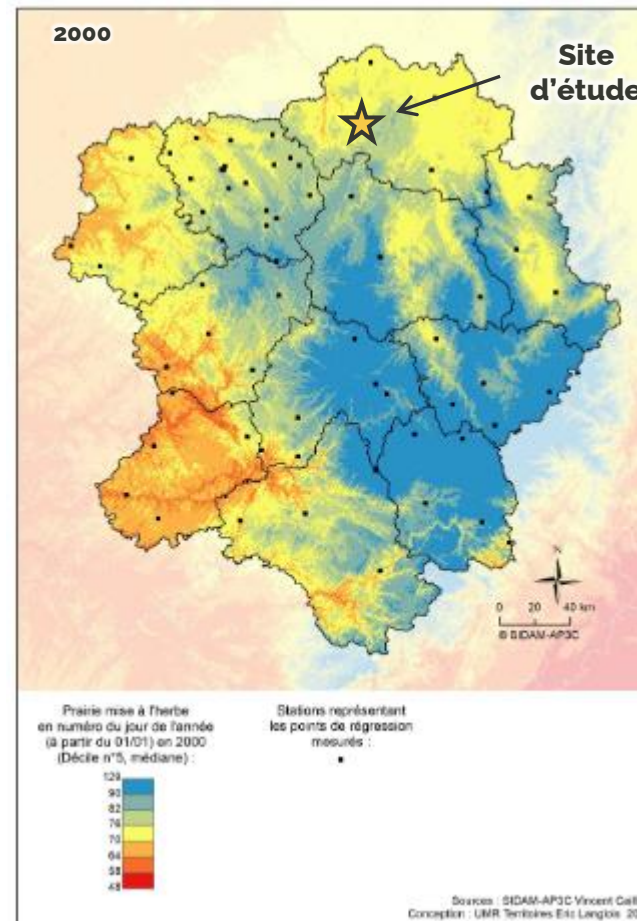
- » Une raréfaction de la ressource en eau, et une baisse de qualité
- » Une augmentation de la fréquence des inondations et des glissements de terrain, les coulées de boues pouvant impacter les champs.
- » Une dégradation des milieux, un dépérissement de certaines essences, une perte de biodiversité du bocage et des zones humides.

La vocation très agricole du territoire le rend très vulnérable aux conséquences du changement climatique mais assure également un potentiel de réduction d'émissions et de stockage carbone important.



Impacts du changement climatique

Source : PCAET CC CMNC



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Valeur ajoutée de l'économie agricole
- Synthèse et dynamiques de l'économie agricole

02b

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1ère transformation**

D'après l'organisation des filières **bovine** et **ovine** valorisant le site d'étude, la méthodologie développée a pour objectif de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière sur le périmètre d'étude concerné.

Valeur ajoutée des filières de l'état initial

PRODUCTION

OVINS ALLAITANTS

780 mères, 7 brebis/ha
Ile-de-France, Texel et croisement

60% du site d'étude

538 €/ha/an
de valeur ajoutée

COLLECTE et COMMERCIALISATION

AGNEAUX ET BREBIS REFORMEES

950 agneaux vendus /an

74 €/ha/an
de valeur ajoutée

TRANSFORMATION

VIANDE

167 €/ha/an
de valeur ajoutée

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière ovine

779 €/ha/an
soit 13 165 €/an

BOVINS ALLAITANTS

110 mères
Charolaise

40% du site d'étude

576 €/ha/an
de valeur ajoutée

BROUTARD et REFORMES

124 €/ha/an
de valeur ajoutée

VIANDE

280 €/ha/an
de valeur ajoutée

Addition des valeurs de l'ensemble de la filière bovine

980 €/ha/an
soit 10 976 €/an



28,1 ha de SAU sur le site d'étude

Rappel état initial :

Le site d'étude se compose de 28,1 ha de SAU orientés en totalité vers les filières animales :

- 16,9 ha sont inclus dans la filière ovine allaitant
- 11,2 ha sont en filière bovin allaitant

Addition des valeurs de l'ensemble des filières présentes sur le site d'étude

24 141 €/an

Chaque année, l'économie agricole locale contribue à créer 24 141€ de valeur ajoutée à partir des productions, de la collecte et de la 1^{ère} transformation.

Voir en suivant :

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire.

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'économie des entreprises de la filière agricole

Le Décret précise les critères d'évaluation de l'économie agricole définie comme : **Productions primaires + Commercialisation + 1^{ère} transformation**

La méthodologie définie par CETIAC se base sur les données technico-économique récoltées sur le terrain auprès des exploitants agricoles locaux recroisées avec les données départementales. Pour les maillons « collecte » et « transformation », les données sont issues des comptes de résultats des entreprises agro-alimentaires locales et/ou des données ESANE.

Données de la Production Primaire

Ovins

Brebis et agneaux	Données
Nb agneaux vendus	950 agneaux
Prix agneau	150€
Nb brebis vendues	90 brebis
Prix brebis	110 €/brebis
CA par ha	896,47 €/ha
Taux de VA agricole (%)	60%
VA/ha	537,88 €/ha

Bovin

Broutard et vaches	Données
Prix vente EqCarcasse	4€/kg
Poids carcasse moyen	470 kg/reforme 320kg/broutard
Nombre de bête par ha	0,8
CA par ha	1504 €/ha
Taux de VA agricole (%)	38 %
VA/ha	576,57 €/ha

Données de la Collecte/Commercialisation

Collecte	Données	
Taux de valeur ajoutée	7,65 %	4623 Z
Taux de marge commerciale	8%	

CA de la collecte par ha	968,19 €/ha
VA de la collecte par ha	74,07 €/ha

Collecte	Données	
Taux de valeur ajoutée	7,65 %	4623 Z
Taux de marge commerciale	8%	

CA de la collecte par ha	1 624,32€/ha
VA de la collecte par ha	124,26 €/ha

Données de la Première Transformation

Abattage et découpe	Données	
Taux de valeur ajoutée	13,44%	1011Z
Part de matière 1ere agricoles dans le CA individuel	67,45%	1011 Z
CA pour 1€ de mat 1ere agricole	1,28%	

CA de la transformation par ha	1 242,50 €/ha
VA de la transformation par ha	167,00 €/ha

Abattage et découpe	Données	
Taux de valeur ajoutée	13,44%	1011Z
Part de matière 1ere agricoles dans le CA individuel	67,45%	1011 Z
CA pour 1€ de mat 1ere agricole	1,28%	


CA de la transformation par ha	2 084,52 €/ha
VA de la transformation par ha	280,16 €/ha

RÉSEAU D'ÉLEVAGE POUR LE CONSEIL ET LA PROSPECTIVE
COLLECTION RÉFÉRENCES

RÉSEAU D'ÉLEVAGE

Résultats annuels - Campagne 2019





Cas-type

21051 BV Charolais

Dossier établi par

Equipe : BV Charolais


Une production de jeunes vaches finies et de broutards lourds avec une conduite partielle en vêlage précoce

Caractéristiques de l'exploitation

- 2,0 unités de main-d'œuvre
- 215 ha de Surface agricole utile dont 167 ha de surface fourragère principale - dont 161 ha d'herbe dont 48 ha de grandes cultures
- 198 UGB - Chargement apparent 1,2 UGB / ha SFT dont 197,9 bovins viande





Réseau Charolais

Avec le soutien financier de



Cas-type utilisé pour le chiffrage de la filière bovine

Source: IDELE

SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Les forces et faiblesses des filières agricoles sur le territoire

COMMENT LIRE LE SCHÉMA

6 caractéristiques ont été définies par CETIAC pour l'économie agricole. Elles sont représentées par les grands pétales encadrants. Le territoire se place avec des forces et faiblesses (représentés par des pétales pleins de taille variable) et des dynamiques existantes (les flèches). Lorsque les caractéristiques du territoire sont proches du pétale encadrant, cela signifie que le territoire réussit à exprimer une force pour sa filière locale. En revanche, si le pétale est petit, c'est une faiblesse.

Les enjeux du **périmètre élargi** sont présentés en premier et ceux du **site d'étude** en second.

Périmètre élargi

Site d'étude

Acteurs, filières agricoles et démarches qualité

Des acteurs ancrés localement, des filières structurées

Le site d'étude est représentatif du territoire

Enjeux pour le territoire : Création de VA

Potentiel agronomique

Des surfaces de potentiel en cultures hétérogènes mais globalement faibles, quelques cultures végétales irriguées quand la ressource est disponible

Faible à très faible potentiel en grandes cultures. Terres séchantes et filtrantes, peu profondes.

Enjeux pour le territoire : adaptation

Environnement et changement climatique

L'eau est un sujet contraignant pour les filières et le changement climatique aggrave la situation.

Les exploitations se sont adaptées au contexte lié à l'eau. La tendance est à l'extentification pour assurer l'approvisionnement en aliments

Enjeux pour le territoire : adaptation

Surfaces agricoles et fonctionnalité

De grandes surfaces agricoles peu interrompues, maillage routier dense.

Le site est situé en bordure de l'autoroute A71, coupant les parcelles d'une des deux exploitations en 2.

Enjeux pour le territoire : maintien

Emplois agricoles

Il y a beaucoup d'exploitations et des dynamiques de transmission mais beaucoup d'exploitations vieillissantes.

Site d'étude représentatif du territoire. L'une des exploitations fait face à une diminution d'actifs.

Enjeux pour le territoire : maintien

Production alimentaire et initiatives de soutien

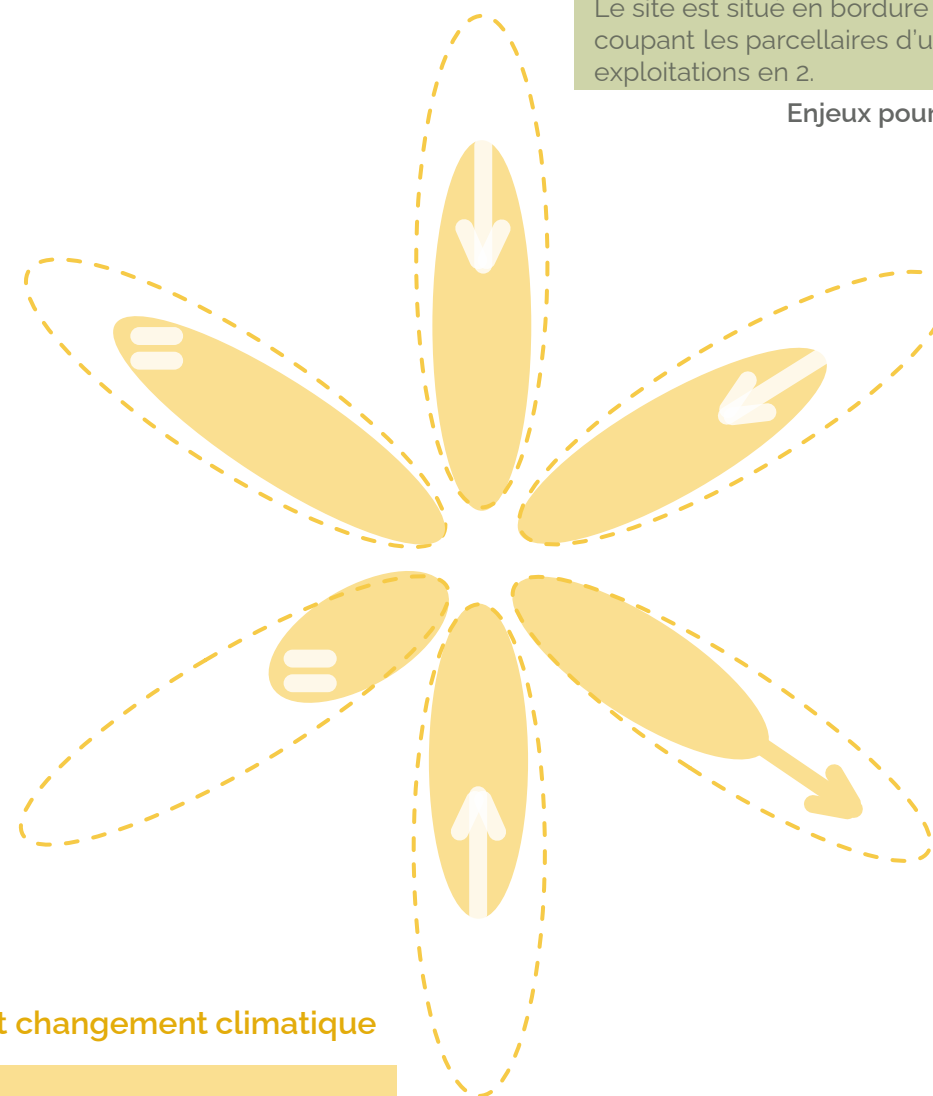
Des filières assez spécialisées et quelques points de vente directe et des consommateurs qui se développent. Une consommation de viande qui baisse d'année en année.

Peu de vente directe, productions en Label Rouge.

Enjeux pour le territoire : Création de VA

Synthèse des caractéristiques de l'activité agricole

Source : CETIAC



SYNTHÈSE ET DYNAMIQUES DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Enjeux, opportunités et menaces sur le territoire

Au regard de l'état initial des filières agricoles du périmètre élargi et de leurs caractéristiques, 6 grands enjeux sont soulevés sur le territoire. Des menaces et opportunités ont été détaillées.

Elles viennent compléter le contexte initial et les tendances recensées sur le territoire.

Cette page est liée à la page précédente.

Synthèse et enjeux

Source : CETIAC

Surfaces agricoles et fonctionnalité

Les + sur le périmètre	De grandes surfaces agricoles peu interrompues, maillage routier dense.
Les - sur le périmètre	L'autoroute A71 et les linéaires de boisements constitue quelques ruptures de continuités
Le site d'étude	En bordure d'A71, les parcelles des exploitations se retrouvent de part et d'autres de ce grand axe.
Dynamiques	Rupture de continuités
Enjeux	Maintien des surfaces agricoles exploitables
Opportunités	-
Menaces	Perte de fonciers pour des aménagements (routes, réseaux divers, ...)

Emplois agricoles

Les + sur le périmètre	Beaucoup d'exploitations, filières pourvoyeuses d'emplois
Les - sur le périmètre	Difficulté pour la reprise de certaines exploitations. Baisse du nombre d'éleveurs.
Le site d'étude	Représentatif du territoire. L'une des exploitations impactée passera de 3 à 1 actif
Dynamiques	Vieillesse des exploitants sur le territoire
Enjeux	Maintien des agriculteurs valorisant les surfaces
Opportunités	-
Menaces	Baisse de la consommation et tension sur l'alimentation animale due aux aléas climatiques

Acteurs filières agricoles, démarches qualités et circuits courts

Les + sur le périmètre	Des acteurs puissants et ancrés localement
Les - sur le périmètre	Productions pour bonne partie exportée
Le site d'étude	Représentatif du territoire
Dynamiques	Un développement des circuits courts et de l'AB
Enjeux	Création de valeur ajoutée sur le territoire
Opportunités	Structuration de nouvelles filières et diversifications
Menaces	Marchés européens fluctuants et concurrentiels

Potentiel agronomique

Les + sur le périmètre	Quelques sols de bonne qualité pour la grande culture
Les - sur le périmètre	Des sols séchants, filtrants, caillouteux et peu profonds, sur socle granitique.
Le site d'étude	Représentatif du périmètre, potentiel agronomique en grande culture faible à très faible.
Dynamiques	-
Enjeux	Adaptation des cultures au sol et à la ressource en eau disponible
Opportunités	-
Menaces	Erosions, enfrichement par abandon

Environnement et changement climatique

Les + sur le périmètre	Présence de haies et de linéaires boisés permettant le maintien d'une biodiversité locale
Les - sur le périmètre	Les irrégularités climatiques rendent les récoltes fourragères incertaines, impactant les élevages et les coûts de l'alimentation
Le site d'étude	Représentatif du périmètre d'étude
Dynamiques	Sécurisation de l'alimentation par la diminution du cheptel ou par l'augmentation des surfaces dans un objectif global de baisse de chargement.
Enjeux	Durabilité du système agricole
Opportunités	-
Menaces	Imprévisibilité grandissante et raréfaction des ressources dont l'eau

Production alimentaire du territoire et initiatives de soutien

Les + sur le périmètre	Production labellisée, Label Rouge. Un développement d'initiatives de soutien
Les - sur le périmètre	une agriculture spécialisée ne permettant pas l'autonomie alimentaire du territoire, un manque de dynamiques locales
Le site d'étude	Représentatif du périmètre d'étude
Dynamiques	Demande croissante de produits locaux
Enjeux	Adéquation du bassin de consommation et de la production
Opportunités	Potentielle mise en place d'un PAT sur le territoire
Menaces	Diminution de la consommation de viande et augmentation des prix

EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce premier diagnostic a permis de comprendre et approfondir les filières agricoles du territoire ainsi que leurs enjeux et dynamiques. La valeur ajoutée de référence, caractérisée à partir de la méthodologie CETIAC, est estimée à 24 141 €/an au regard des filières. En connaissance de l'état initial, l'appréciation des impacts du projet permettra de caractériser la force des effets positifs et la gravité des effets négatifs suivants lesquels seront proposées des mesures de la séquence ERC : Eviter, Réduire ou Compenser.

Conformément à l'article D. 112-1-19 du code rural et de la pêche maritime, l'étude préalable comprend (...) L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole de ce territoire. Elle intègre une évaluation de l'impact sur l'emploi ainsi qu'une évaluation financière globale des impacts, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ; Les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes. L'étude tient compte des bénéfiques, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier mentionnées aux articles L. 121-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ; Le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire, l'évaluation de leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

Extrait du Code Rural, Article D112-1-19 créé par Décret n°2016-1190 du 31 août 2016 – art.1

- 03a Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs
- 03b Incidences positives et négatives du projet
- 03c Mesures de compensation agricole collective

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

03

MESURES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS

- Concertation avec les acteurs locaux
- Genèse du projet de co-activité
- Adaptations du projet à l'activité agricole
- Retour d'expérience sur les élevages
- Justification du choix du site
- La séquence Eviter, Réduire ou Compenser
- Mesures d'évitement
- Mesures de réduction
- Bilan des mesures Eviter et Réduire
- Mesures d'accompagnement

03 a

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Démarche mise en œuvre et genèse du projet

Une concertation a été mise en place pour orienter au mieux le projet et le faire progresser durant toute la phase de préfiguration. Cette concertation préalable sera prolongée durant la phase d'instruction et dans le long terme, durant les travaux.

Acteurs concertés et principaux retours

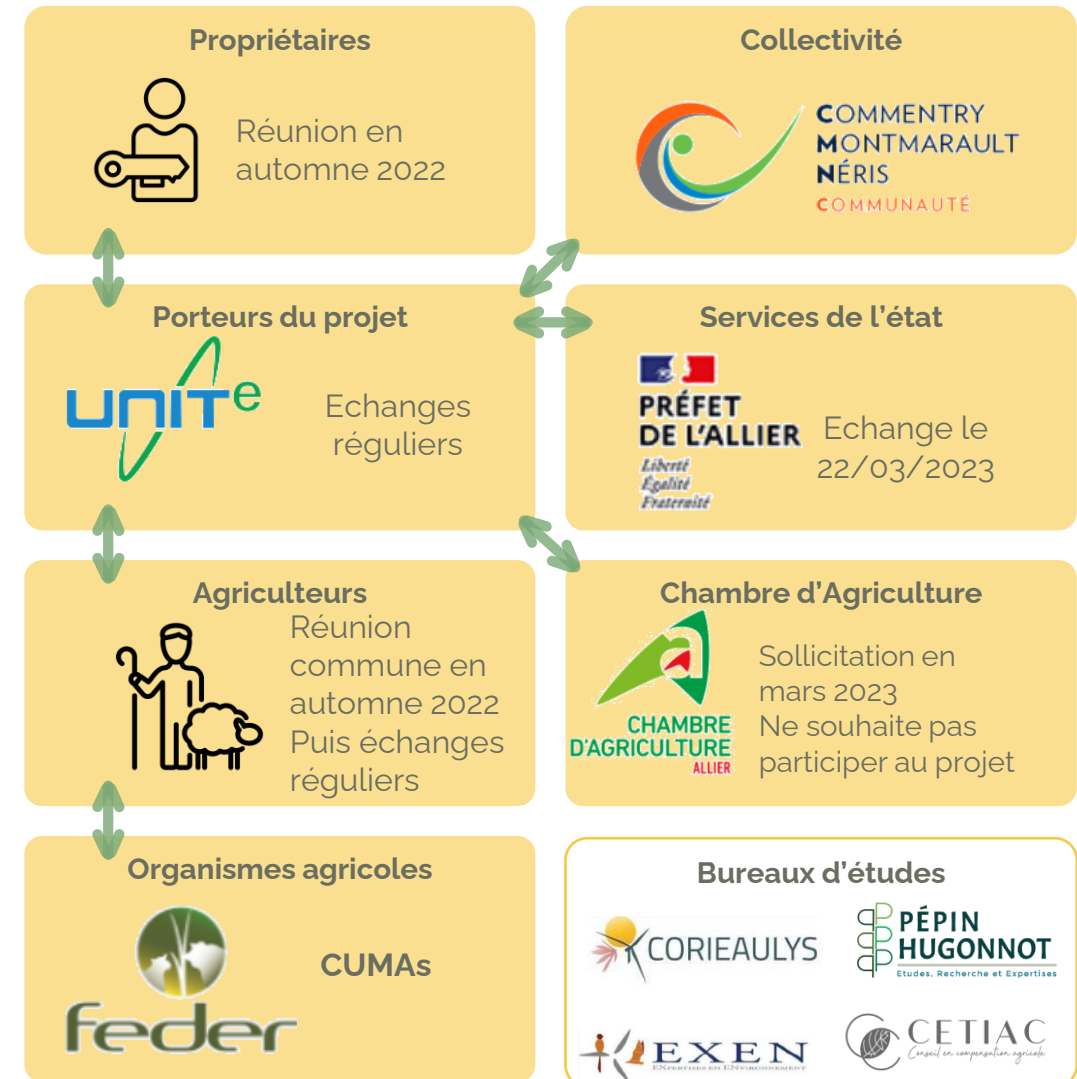
Le travail de concertation et de prise en compte des différents enjeux des acteurs concernés a nécessité plusieurs allers retours sur la durée. La concertation a débuté en 2021 et s'est déroulée en plusieurs étapes :

- » La concertation avec les **propriétaires et exploitants** a permis de cibler les enjeux des filières concernées et de cibler les profils des éleveurs dans le secteur ayant des projets en cours de développement,
- » Les services de l'Etat en particulier la **DDT**,
- » Les **représentants de l'agriculture du territoire**,
- » **Les collectivités** notamment la communauté de communes
- » Les organismes agricoles en **amont et à l'aval de la filière agricole** ont été concertés afin de préciser les besoins collectifs répondant aux enjeux de l'agriculture locale décrit précédemment,

Dates clés de la concertation avec les acteurs du territoire

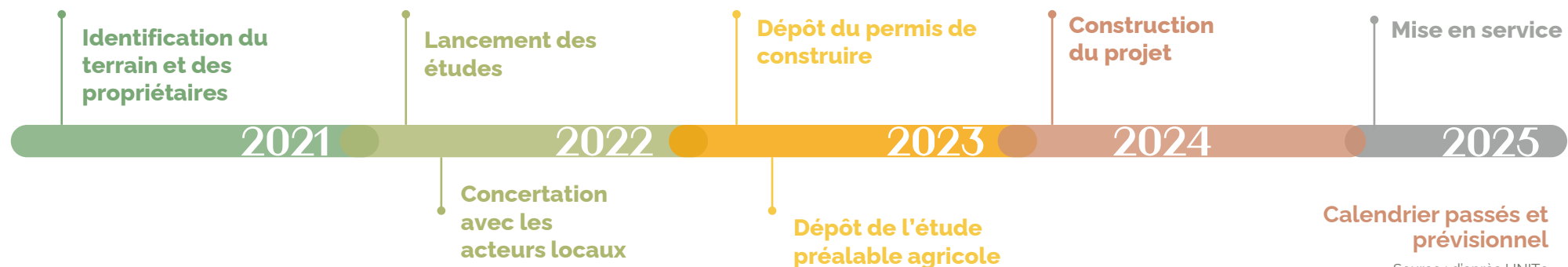
Dès l'identification du site, dans la phase de préféabilité et au travers des retours de consultations administratives larges, jusqu'à l'élaboration du projet de parc photovoltaïque, UNIT-e a concerté l'ensemble des acteurs en rapport avec le projet (élus – riverains).

- » Décembre 2021 / Janvier 2022 : Identification du site et rencontre des propriétaires
- » Février 2022 : Présentation du projet en mairie de Montmarault et St-Bonnet-de-Four
- » Avril 2022 : Délibération favorable des mairies
- » Juillet 2022 : Présentation du projet à la DDT
- » Automne 2022 : Rencontre avec les propriétaires et les exploitants et pré-dimensionnement du projet
- » Mars 2023 : Sollicitation de la Chambre d'Agriculture. Celle-ci ne souhaite pas prendre part au projet



Acteurs concertés

Source : CETIAC



LA SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER

Les réflexions engagées dans le cadre du projet

Le projet a été développé en anticipation des enjeux agricoles. Il s'agit de limiter les effets négatifs du projet sur l'économie agricole en adoptant les étapes suivantes :

L'application de la séquence ERC

D'ABORD - EVITER :

Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer complètement un impact négatif identifié que ce projet engendrait. Autrement dit, l'état initial de l'économie agricole doit être maintenu dans son intégralité.

➔ 2 mesures d'évitement - Page 40

ENSUITE - RÉDUIRE :

Une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités. Autrement dit une économie agricole doit être mise en place dans l'emprise du projet mais sous une nouvelle forme que celle de l'état initial

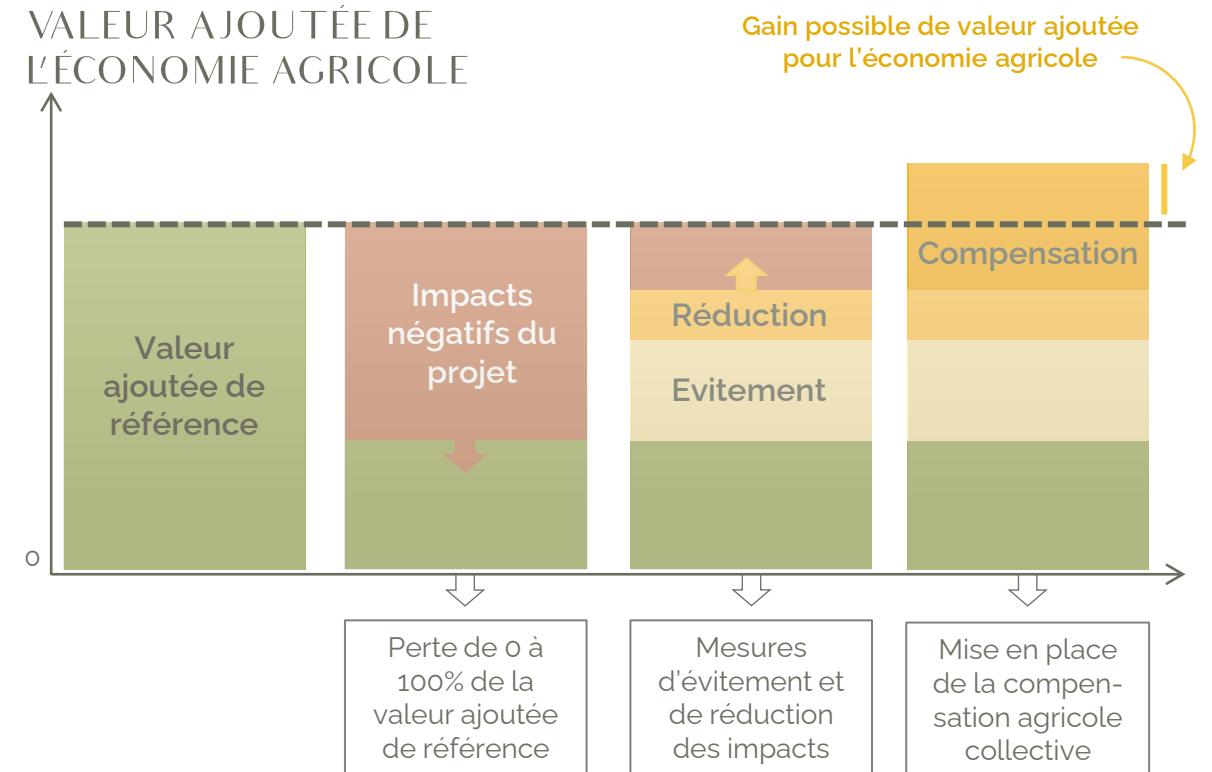
➔ 1 mesure de réduction - Page 43

SINON - COMPENSER COLLECTIVEMENT :

Une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits. Autrement dit, lorsqu'il n'a pas été possible de générer une économie agricole dans le cadre du projet, des actions de soutien hors du site seront nécessaires.

➔ 3 pistes de mesures de compensation, dont 1 sélectionnée

VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

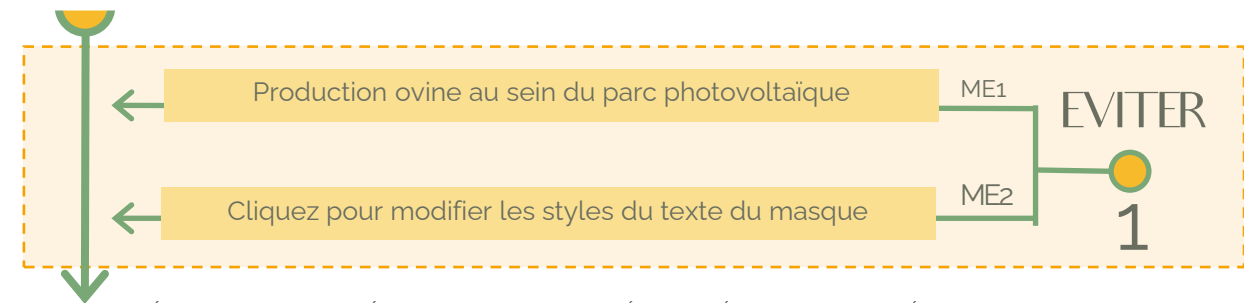


Présentation de la séquence ERC

MESURES D'ÉVITEMENT

Réflexions en amont du projet pour limiter les impacts négatifs

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



IMPACTS RÉSIDUELS NÉGATIFS NON ÉVITÉS/NON RÉDUITS

ME 1 : Choix d'un site au potentiel agronomique limité pour les grandes cultures

Le choix de UNIT-e pour le développement d'un projet photovoltaïque sur ces parcelles s'explique en partie par leur potentiel agronomique globalement limité. Ce choix a été construit en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles.

Les terres sont très peu profondes (30 cm), très séchantes. L'absence d'argile empêche la constitution de réserve d'eau, d'autant plus en période de sécheresse. Des affleurements rocheux viennent compliquer le travail. Une tentative a été réalisée pour remettre en culture la parcelle ouest avec du colza, pour nettoyer, avec au préalable un dépôt de terres. Au vu du rendement obtenu et de la perte régulière de terre, la prairie s'est réinstallée. Parmi le parcellaire des exploitants, ces terres sont les plus difficiles.

PERTES ÉVITÉES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- En privilégiant un site au potentiel agronomique limité pour les grandes cultures, UNITE évite des impacts forts sur l'économie agricole du territoire qui aurait été induit par un projet développé sur des parcelles davantage productives

ME 2 : Analyse des variantes d'implantation

Avant d'arriver au design final, des discussions avec les agriculteurs et les écologues ont permis d'éviter les zones aux plus forts enjeux

Cf. en suivant

PERTES ÉVITÉES POUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

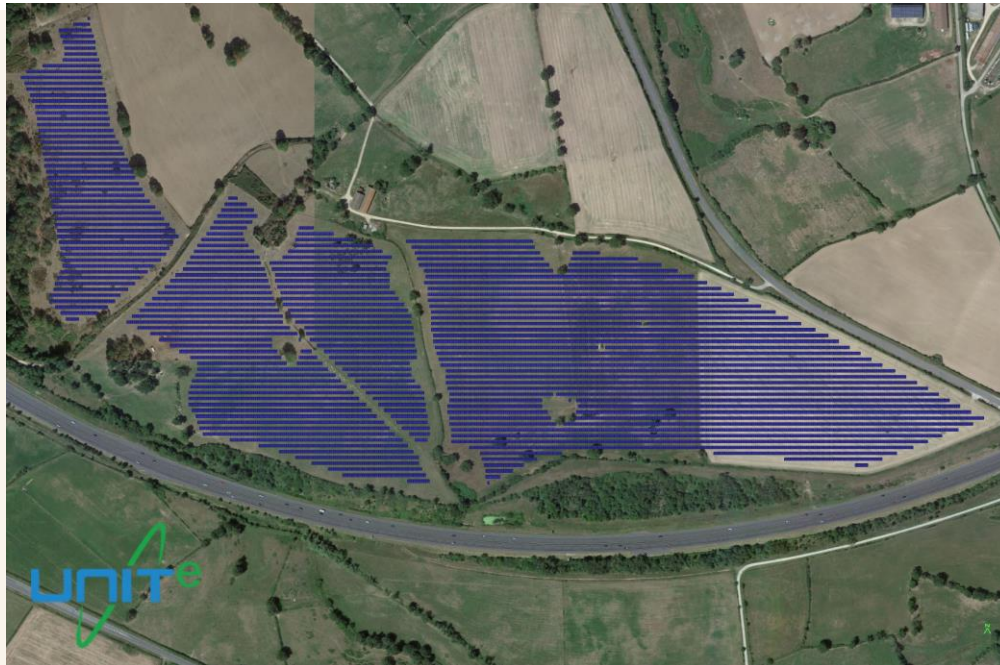
- Entre l'implantation initiale et finale, c'est 10,5 ha de surfaces pâturées qui sont évitées, en ne conservant les terrains les moins productifs.

MESURES D'ÉVITEMENT

Réflexions en amont du projet pour limiter les impacts négatifs

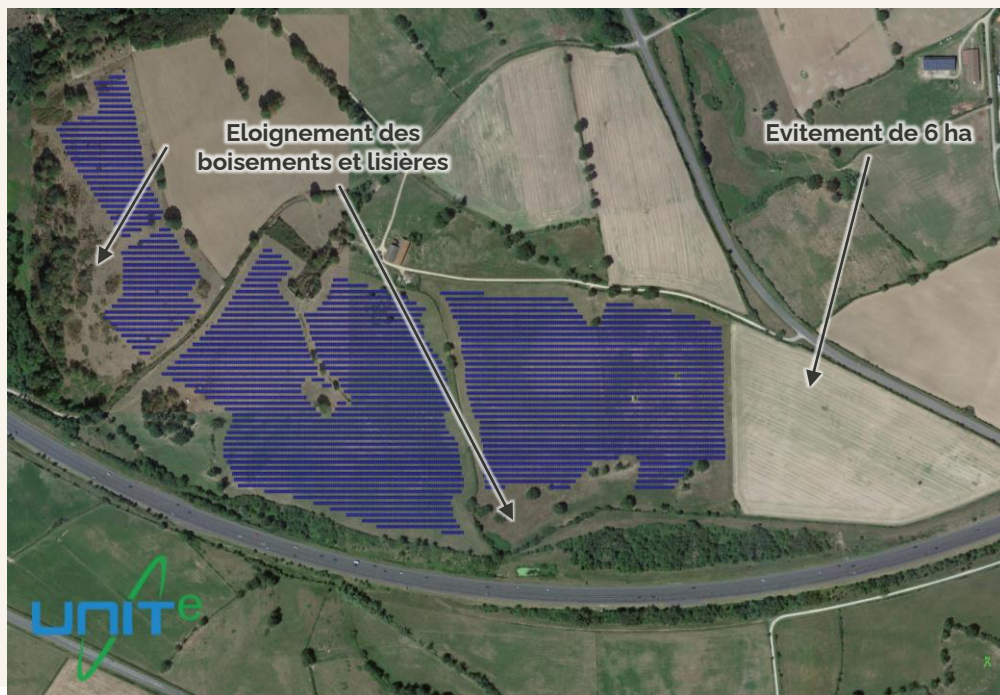
ME 2 : Evolution du plan d'implantation

Les différents enjeux relevés par les études d'expertises ont permis de modifier le projet au fur et à mesure. Les enjeux environnementaux, paysagers, techniques notamment, et surtout agricoles qui ont conduit à réduire l'emprise initiale.



Variante 1 : Version initiale

L'implantation initiale a été réalisée à partir des surfaces mises à disposition.
L'emprise est de 33,3 ha et envisageait une puissance de 29,6 MWc.



Variante 2 : Prise en compte des enjeux agricoles

Cette variante diffère de l'implantation initiale par 3 principales modifications:

- » Le retrait d'une parcelle d'environ 6 ha de la zone du projet, pour des raisons agronomiques, ces terres étant de meilleure qualité d'après les exploitants. N'ont ainsi été conservés que les surfaces au moins bons potentiels.
- » A l'Ouest, plus d'un hectare de prairie arborée a également été sorti de la zone d'implantation, ces arbres apportant déjà des services aux animaux que les panneaux peuvent fournir : ombre, fraîcheur notamment.
- » Au Sud-Est, environ un hectare a été également retiré pour des raisons similaires, limitant l'emprise sur des zones sans arbustes ou fourrés.
- » L'emprise clôturée tient compte du cadastre permettant d'éviter les pertes sur les bordures.

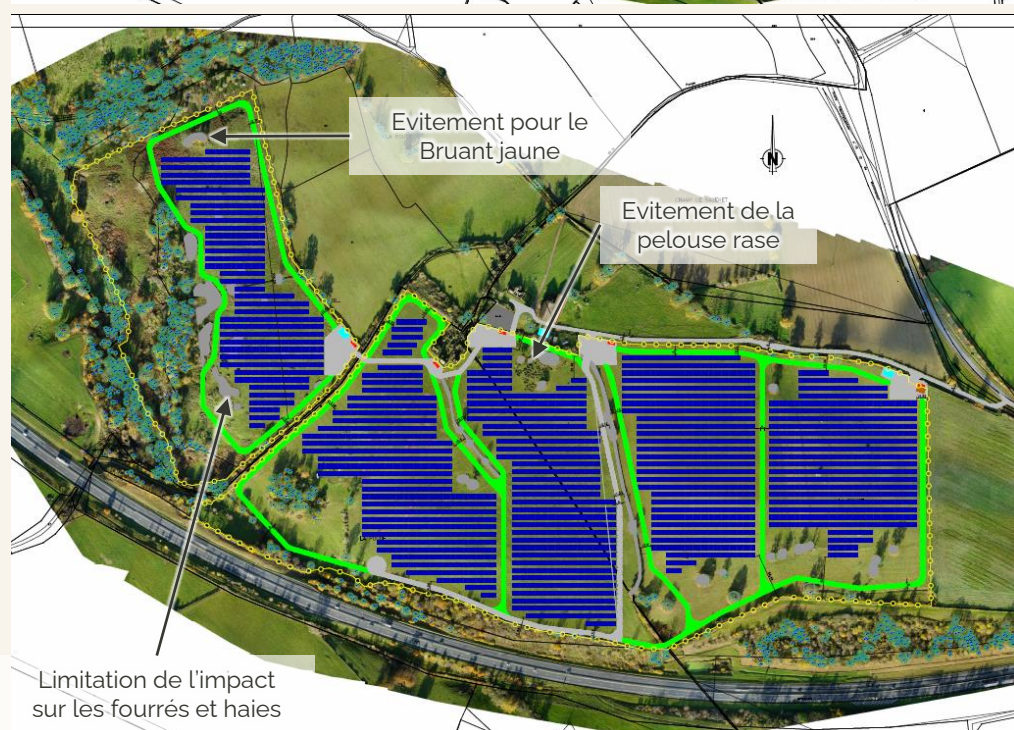
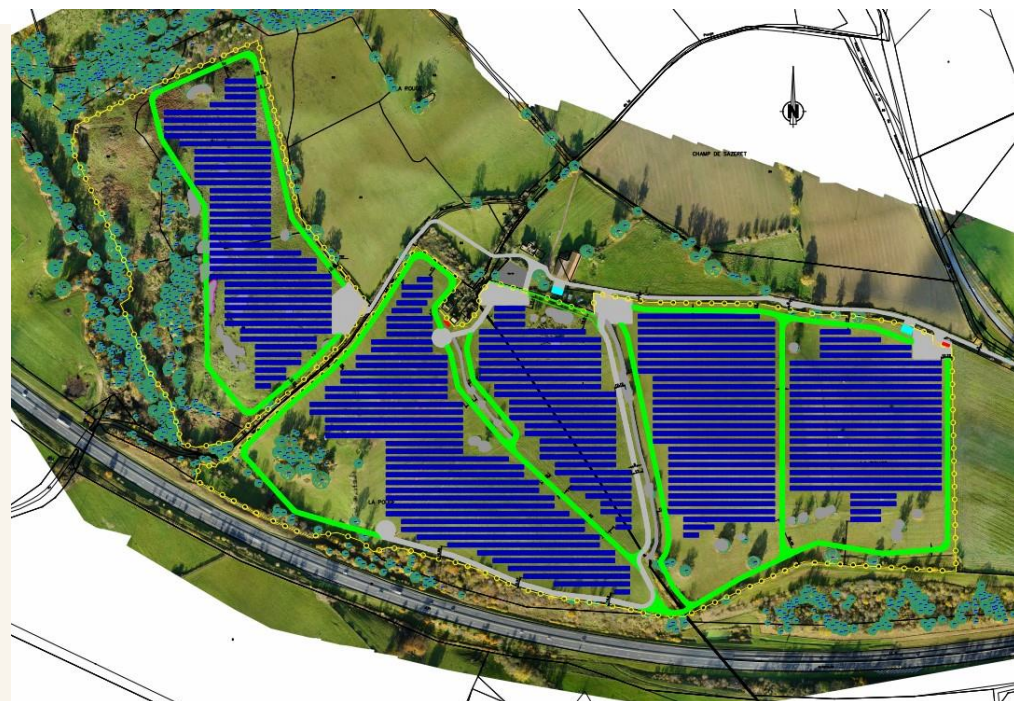
Cette variante limite ainsi l'emprise à 24,5 ha, soit 8,8 ha de perte évitée pour l'économie agricole.

MESURES D'ÉVITEMENT

Réflexions en amont du projet pour limiter les impacts négatifs

ME 2 : Evolution du plan d'implantation

Analyse des variantes, évitement des meilleures terres, des zones déjà naturellement ombragées, éloignement par rapport aux enjeux écologiques.



Variante 3 : Prise en compte des enjeux environnementaux

La troisième variante limite l'emprise en s'éloignant des arbres isolés, des fourrés, ou des haies, pour éviter au maximum les impacts sur la faune.

De plus, les contraintes techniques de la centrales ont été davantage travaillées, permettant de former plusieurs lots délimités par des pistes.

Cette variante réduit l'emprise de 1,5 ha supplémentaire avec 23 ha de panneaux (pour 18,45 MWc)

Variante finale

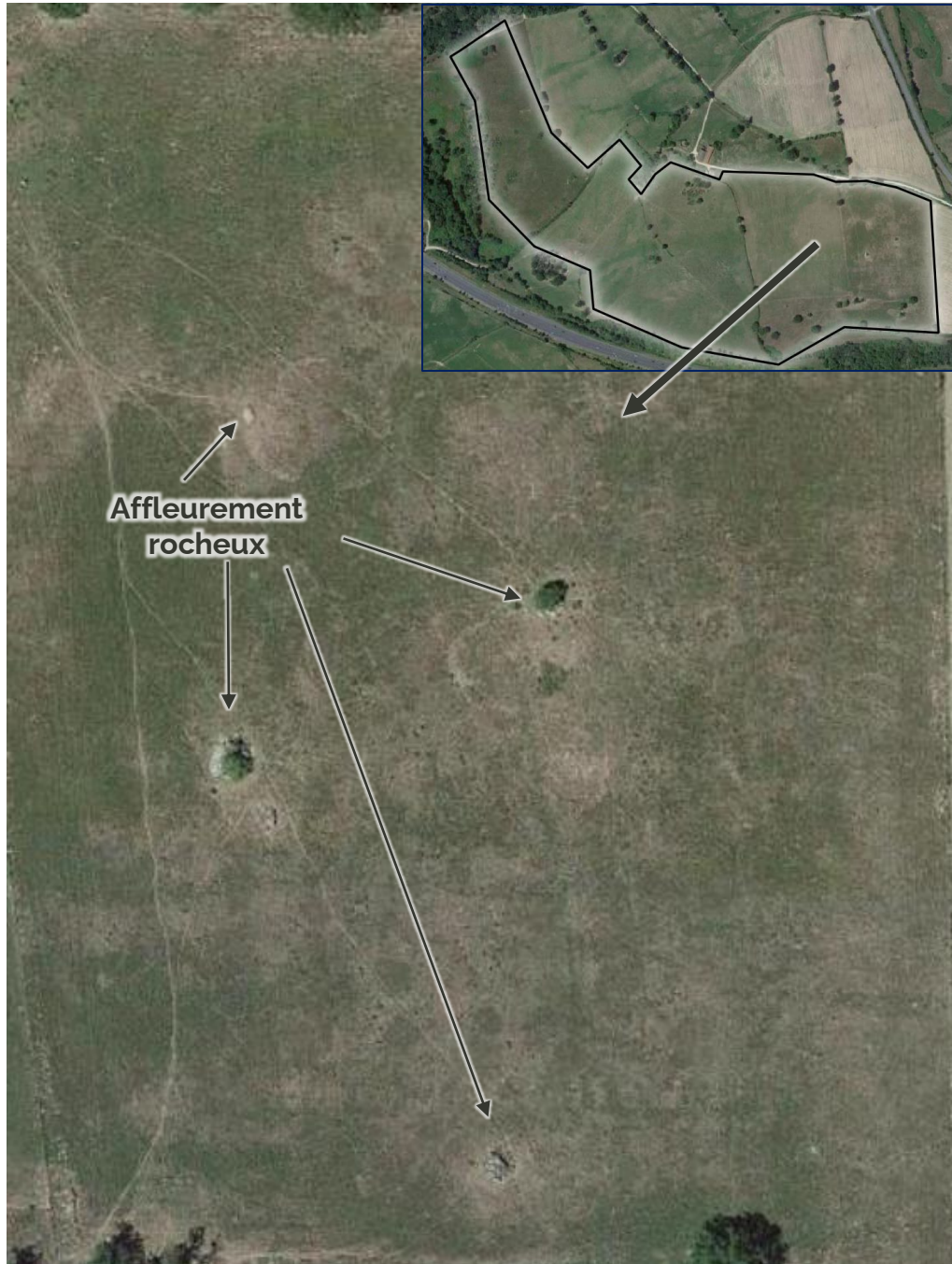
Cette dernière variante prolonge le travail effectué en évitant plusieurs zones de fourrés des parcelles ouest du projet, notamment pour limiter les impacts sur la nidification du Bruant jaune.

La pelouse rase au Nord du projet est évitée (environ 0,3 ha), le tracé de la piste empierrée est modifié pour rester à l'intérieur de la centrale de manière à éviter les impacts sur les haies et fourrés présents.

La variante finale a une emprise de 22,8 ha pour une puissance de 18,4 MWc.

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

De nombreux critères sont venus s'ajouter pour choisir ces terrains : des critères environnementaux, paysagers, techniques, et agricoles. Sur ce dernier point, le projet s'installe sur des terres présentant de nombreux affleurements rocheux, peu profondes, issues de terres végétales déposées au-dessus d'une quinzaine de mètres de remblais suite à la construction de l'autoroute A71 .



Affleurement
rocheux

Vue aérienne du site

Source : Google Satellite

Analyse multicritères

- » Site situé en dehors de tout zonage environnemental d'inventaire ou réglementaire. Il se situe par ailleurs à distance des monuments historiques présents dans le secteur. La trame bocagère l'entourant permet d'envisager une bonne intégration paysagère.
- » Le projet bénéficie d'un soutien politique local : les deux communes d'implantation, Montmarault et Saint-Bonnet-de-Four ont délibéré favorablement au projet
- » Une distance de raccordement compatible avec le développement d'un projet photovoltaïque (raccordement à Villefranche d'Allier, à 11km, raccordement sur une nouveau poste à Target, à moins de 10km, si les calendriers de construction le permettent.
- » L'analyse de sites alternatifs de type friches ou sites dégradés n'a pas permis d'identifier d'autres emplacements à moins de 10 km. L'étude de la base de données BASIAS révèle seulement un site potentiel, situé à *Bezenet, l'ancienne mine de Houille St. Charles*, présentant une surface intéressante. Mais sa configuration topographique ainsi des enjeux environnementaux pressentis (zones humides, boisements) ne le rendent pas compatible avec l'installation d'une centrale solaire au sol. La base *Cartofriche* du CEREMA appuie se constat.

Le choix de terrains aux moins bonnes propriétés

- » Le choix des parcelles s'est fait en considération des propriétés des terres, celles-ci sont très peu profondes, séchantes, et présentent des affleurements rocheux importants sur toute leur surface, complexifiant leur mécanisation.
- » Des élevages bovins et ovins sont déjà pratiqués sur ces terrains, le projet photovoltaïque venant ainsi en complément de ces activités. **Le fauchage n'est ainsi pas pratiqué** sur ces terrains (car peu praticable)
- » A l'origine, lors de la construction de l'autoroute A 71, passant au Sud du projet, des terres ont été décapées. **Les parcelles actuelles du projet ont reçu une quinzaine de mètres de remblais, surmontées de terres végétales.**



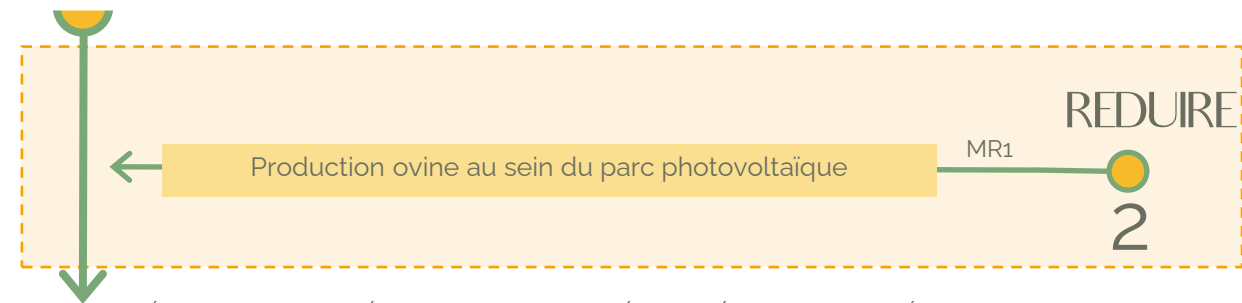
Zoom depuis les parcelles

Source : CETIAC

GENÈSE DU PROJET DE CO-ACTIVITÉ AGRICOLE

Le projet de parc photovoltaïque de Montmarault est issu d'une volonté conjointe entre le développeur et les exploitations agricoles candidates de faciliter la transmission de la première exploitation ovine aux pratiques extensives, et d'améliorer la résilience de la seconde, par la diversification des activités et la réorganisation de l'exploitation.

EFFETS NÉGATIFS DU PROJET



IMPACTS RÉSIDUELS NÉGATIFS NON ÉVITÉS/NON RÉDUITS

UN EXPLOITANT PARTANT A LA RETRAITE

L'exploitant-propriétaire B, en GAEC qui valorisait les surfaces agricoles des parcelles est et ouest du projet va bientôt envisager son départ en retraite (d'ici environ 5 ans) et **la transmission de son exploitation**. L'exploitant ayant activement participé à la dynamisation de la filière ovine, recherche un successeur pouvant poursuivre dans cette voie.

Les investissements nécessaires pour pouvoir reprendre une exploitation sont importants, ils incluent notamment le cheptel, les bâtiments et le matériel. Ainsi le projet photovoltaïque permettrait au(x) futur(s) repreneur(s) de faciliter leur installation, en améliorant leur trésorerie. Les exploitations spécialisées ovines dans le département étant peu nombreuses (9%), et en dynamique de diminution plus rapide que la tendance globale du périmètre élargi, la facilitation de l'installation d'un jeune agriculteur apparaît comme un enjeu majeur.

Critère prioritaire pour le choix de l'exploitant candidat :

- » Exploitant ayant la volonté de s'installer en ovin
- » Pouvant manifester des difficultés à accéder à du foncier
- » Ayant la volonté de préserver la qualité de la prairie et ses externalités environnementales (conduite extensive, production labélisée)

UNE EXPLOITATION EN RECHERCHE DE DIVERSIFICATION

L'exploitation A qui valorise la parcelle centrale du projet cherche à rendre son exploitation plus résiliente face aux différentes crises économiques et climatiques. Il cherche également à valoriser au mieux le parcellaire qu'il exploite. Pour cela, deux leviers sont relevés :

- » **La réorganisation du parcellaire** : le parcellaire de l'exploitant s'étend sur 7 communes différentes : St-Bonnet-de-Four, Montmarault, St-Priest-en-Murat, St-Marcel-en-Murat, Beaune d'Allier, Blomard et Sazeret. Les 12 ha situés à environ 8km du Viret (à Beaune d'Allier) seront retirés.
- » **La diversification et la mixité des activités** : Actuellement, toutes les cultures de céréales sont suivies d'un couvert végétal, qui est broyé et réenfoui dans le sol (à l'exception du colza sur orge). **L'exploitant prévoit de faire pâturer ces couverts**, ce qui permettra l'économie de carburant et de concentrés, un gain de temps et une augmentation de valorisation des parcelles. Ces pâtures de couvert se feront avec un voisin éleveur dans le cas où le projet photovoltaïque ne verrait pas le jour. Le cheptel bovin est actuellement de 110 mères, divisé en 5 lots, 4 situés au lieu-dit *Le Viret*, et le dernier, dédié au renouvellement, au lieu dit *Les Violettes*. **Dans le cadre du projet, un lot serait retiré, au profit d'un cheptel d'environ 50 à 60 brebis. Les bâtiments des Violettes seraient réaménagés pour accueillir ces ovins.**

En parallèle, l'exploitation porte un enjeu similaire au GAEC présenté ci-contre, puisque les parents de l'exploitant vont partir en retraite en 2024. La passation a déjà été fortement amorcée, si bien que la recherche d'un salarié à temps partiel est envisagée. C'est dans le cadre de cette reprise que ces transformations vont s'opérer.

AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

Des réflexions entre ces deux exploitations ont abouties au portage d'un projet commun dont la pérennisation sur le long terme est assurée par :

- » **L'assurance d'un loyer plafonné pour le propriétaire via un bail emphytéotique**
- » **La contractualisation entre chacune des exploitations et UNIT-e avec rémunération des exploitants**
- » **La fourniture de services pour les exploitations : protection contre les aléas, surveillance par vidéo, autonomie fourragère, optimisation de la fonctionnalité du parcellaire.**
- » **Les conseils techniques apportés par l'exploitant B à l'exploitant A pour l'élevage ovin.**

ADAPTATION DU PROJET À L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Comparaison du projet avec une installation standard

18,4 MWc sur 22,8 ha de panneau (espace clôturé de 33 ha)

soit 0,82 MWc/ha

Soit 18% de perte par rapport à rapport à une centrale au sol standard d'1MWc/ha

Adaptation des éléments de structures

- » Hauteur en point bas : de 1 m
- » Hauteur en point haut : de 2,8 m
- » Tournière de 10 m minimum
- » Ecartement : de 4,2 m pour répondre aux besoins des productions
- » Productible de la centrale : 18,4 MWc sur 22,4 ha de terrain agricole soit 0,82 MWc/Ha
- » Surcoûts engendrés : 18 % et Perte de production d'électricité : 0,28 MWc de moins par rapport à un projet standard
- » Mise en place de variantes : le projet a fait l'objet d'une co-conception avec les agriculteurs du site pour assurer la compatibilité entre les infrastructures agricoles et de production énergétique
- » Démantèlement : retour à l'état initial

Partenariats engagés

- » Agriculteurs : 2 agriculteurs partenaires
- » Productions agricoles sous panneaux : ovine
- » Mode de conventionnement : bail emphytéotique (proprio) + contractualisation pour l'entretien
- » Engagement long terme : durée de 40 ans
- » Type d'activité attendue : agricoles (production d'agneaux et brebis de réforme) et énergétiques

Bilan des adaptations du projet avec l'activité agricole

Pour permettre la conciliation des enjeux, UNIT-e a mis en place une concertation préalable avec les agriculteurs et les acteurs du territoire impliqués dans l'agriculture. Le surcout engendré par rapport à une installation photovoltaïque standard est de 18%.

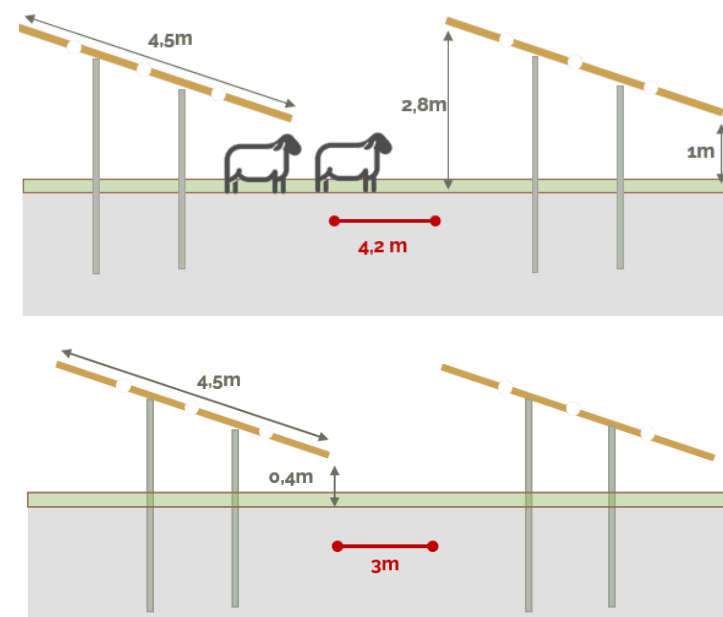


Dégradation du productible de 18%

Comparaison avec une centrale au sol standard

- | | |
|---|---|
| » Hauteur en point bas : 0,4m | » Agriculteurs : un éleveur ovin |
| » Hauteur en point haut : 2,5m | » Productions agricoles sous panneaux : éco-pâturage sans valorisation de la viande |
| » Ecartement : 3,5 m | » Mode de conventionnement : convention d'entretien |
| » Productible de la centrale : 1 MWc/ha | » Engagement long terme : 3 ans renouvelables |
| » Adaptations des travaux : aux enjeux environnementaux | » Type d'activité attendue : entretien sous les panneaux |
| » Mise en place de variantes : variante environnementale et variante paysagère | » Suivi et accompagnement : nul |
| » Démantèlement : retour à l'état initial mais pas de réserve pour le démantèlement | |

Schéma de principe des installations



Les principales adaptations concernent le réhaussement de la structure, l'écartement des rangées de panneaux, et la mise en place d'une activité agricole professionnelle et non de l'entretien d'espace.

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ÉLEVAGES

Des projets de coactivité déjà existants et suivis

Malgré la mise en place récente des suivis des exploitations agricoles sous les installations photovoltaïques plusieurs retours d'expérience ont été réalisés.

Les principaux résultats concernent la pousse de l'herbe sous les panneaux et la prise de poids des agneaux à l'herbe.

Etude de la pousse de l'herbe sous les panneaux photovoltaïques

	BRAIZE (03)	MARMANHAC (15)
Surface du parc	30,08 ha	21,7 ha
Date de début d'exploitation	2018	2014
Type de prairie	Semée : ray-grass, trèfle, fétuque	Prairie mésophile
Surface de la zone d'étude	14,72 ha	12,89 ha
Installations photovoltaïques	Point haut : 3 m Largeur rangée de panneaux : 3,5 m Largeur inter-rangée : 4 m	Point haut : 2,1 m Largeur rangée de panneaux : 2,9 m Largeur inter-rangée : 1,85 m
Cheptel	80 - 100 brebis = 0,8-1 UGB/ha	150 brebis + 50 agneaux = 1,7 UGB/ha

ZONES ETUDIEES	DUREE	INDICATEURS
- Sous et entre les panneaux - Zone témoin éloignée des structures - Zones non pâturées (exclus) : simulation de pâturage par tonte à une hauteur de 5 cm tous les mois	Fin juin à fin août 2020	- Température de l'air - Précipitations - Température du sol - Humidité du sol - Rayonnement - Inventaire flore - Croissance - Biomasse - NDVI - Pourcentage de sol nu

Principaux résultats

- » Teneur en azote plus importante dans la matière sèche : indice de végétation par différence normalisée (NDVI) supérieur au témoin (entre 0 et 0,3 points de plus en été sur les 2 sites)
- » Tendance à une spécialisation vers les graminées
- » En été, sol plus humide et frais que sur les autres zones (en moyenne +2°C en inter-rangée et +2°C supplémentaires sur le témoin)
- » Meilleure croissance de l'herbe (entre 0 et 55mm de croissance de plus par jour sur les 2 sites)

Madej L., Dynamique végétale sous l'influence de panneaux photovoltaïques sur 2 sites prairiaux pâturés. Milieux et changements globaux. 2020.



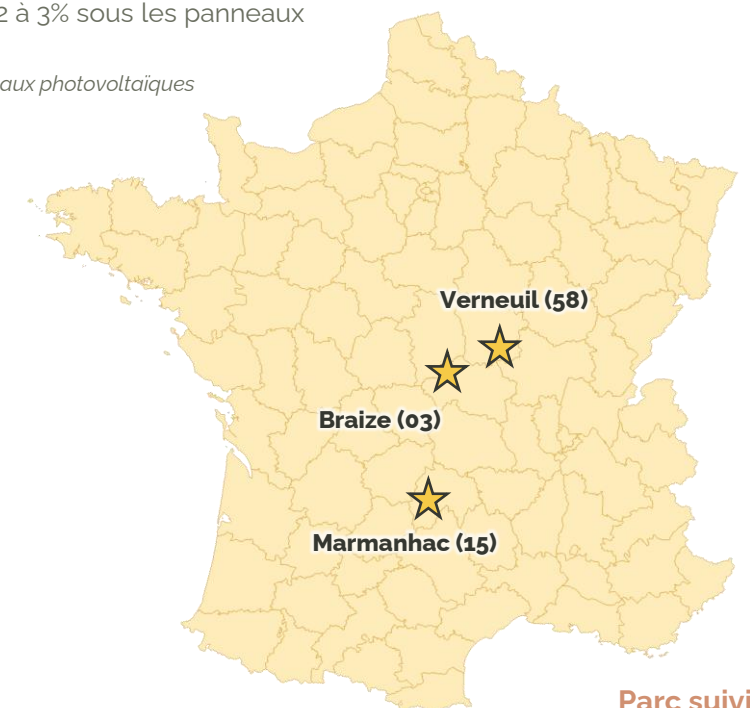
Etude du gain de poids des agneaux à l'herbe en présence de panneaux photovoltaïques

	VERNEUIL (58)	EXPLOITATION
Type de prairie	Prairie semée (2019) ray-grass + trèfle + fétuque	Prairie naturelle
ZONES ETUDIEES	CHEPTEL OVIN ETUDIE	INDICATEURS
- Sous les panneaux - Entre les panneaux - Zone témoin éloignée des structures	Dominante Texel 2 lots issus de la même exploitation	- Hauteur d'herbe - Croissance des agneaux entre la mise à l'herbe et le sevrage

Principaux résultats

- » Performances animales non dégradées
- » Différence de poids au sevrage : + 3kg pour les agneaux sous les panneaux
- » Taux de mortalité : diminue de 12 à 3% sous les panneaux

Performance du pâturage maintenu sous les panneaux photovoltaïques (Terres de Bourgogne, 16/12/2021).



MESURES DE RÉDUCTION

Développement d'une activité agricole au sein du parc photovoltaïque

MR 1 : Production ovine au sein du parc photovoltaïque

Description	<ul style="list-style-type: none"> Trois parcelles de 5,4, 11,2 et 11,5 ha , seront valorisées par un cheptel exclusivement ovin (brebis + agneaux) Chargement de 5 brebis à l'hectare, (25/30 brebis sur B1, et 50 brebis environ sur A et B2)
Type d'activité attendue	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de l'élevage ovin existant (pour l'exploitation B). Le chargement s'adaptera à la disponibilité en herbe mais restera autour de 4 à 5 brebis/ha, à l'image de ce qui est actuellement pratiqué. Pâturage tournant plutôt que permanent qui est pratiqué ici. Le chargement s'adaptera à la disponibilité en herbe mais restera autour de 4 à 5 brebis/ha, à l'image de ce qui est actuellement pratiqué. Création d'un atelier ovin sur 11,2 ha divisé en 2 îlots A1 et A2 Production d'agneaux et brebis de réforme Gestion des refus par augmentation temporaire du chargement en sélectionnant les brebis adaptées.
Aménagements pris en charge par UNIT-E	<ul style="list-style-type: none"> Ecartements : 4,2 m entre les panneaux pour le passage d'un tracteur et 10 m entre les pieux pour le passage d'engins (tracteur, semoir, broyeur). Tournière de 10 m minimum. Point bas à 1 m, conformément aux préconisations de la FNO Clôture mobile entre les îlots A1 et A2 Tirer une canalisation d'eau pour pouvoir installer un point d'eau dans chaque îlot. Zone d'affouragement dans chaque parcelle 5 portails (localisation et taille en accord avec la fonctionnalité agricole) Réensemencement de la prairie après la phase travaux et sur-semis (si nécessaire en phase exploitation) pris en charge
Conditions d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Bail emphytéotique avec le propriétaire Contractualisation pour l'entretien du parc photovoltaïque avec l'éleveur
Phase chantier et transition	<ul style="list-style-type: none"> Semis après les travaux du parc PV Utilisation de variétés adaptées aux conditions de la parcelle et aux besoins alimentaires des ovins (dactyle / fétuque / trèfle / raygrass) Peu d'enjeux écologiques ont été relevés quant aux dates des travaux, ils seront réalisés au fin de printemps, début de l'été,
Estimation des retombées	<ul style="list-style-type: none"> Production équivalente à l'existant sur les parcelles B1 et B2. Production similaire sur A1 et A2 à ce qui est observé sur B2.
Lien avec le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production d'agneaux et donc création de valeur ajoutée Enrayer la déprise agricole en facilitant la transmission d'une exploitation extensive, sans utilisation d'intrants, à fortes externalités environnementales (pas d'utilisation d'intrants, meilleure infiltration de l'eau, captage de carbone, etc.)



Schéma du projet agricole

Source : UNIT-e, CETIAC

Impacts positifs

- Création d'un atelier pour un jeune agriculteur, dans une dynamique d'extensification et d'autonomie fourragère
- Parcelle sécurisée et protection accrue contre la prédation
- Découpage des parcelles en 2 îlots permettant une gestion optimale du pâturage (tournant)
- Augmentation de la production d'agneaux
- Dynamisation d'une filière ovine encore peu présente sur le département
- Elevage ovin déjà maîtrisé, partage de compétences entre éleveurs
- Bien-être animal : protection pluie, vent et soleil (= baisse mortalité)
- Meilleure pousse de l'herbe (lissage sur l'année : maintien de la ressource en période chaude)

Contraintes

- Perte de surface pour les bovins → mais en lien avec le projet d'extensification de l'exploitation A
- Risque de perte de production pendant la phase travaux
- Interventions mécaniques contraintes par la présence de modules photovoltaïques → mais fonctionnalité en grande partie maintenue grâce à un dimensionnement adapté à l'activité agricole

MESURES DE RÉDUCTION

Synthèse des adaptations des élevages en place

Afin d'intégrer au mieux les projets agricoles aux exploitations en place, celles-ci ont entamé leur réflexion autour de la réorganisation de leur exploitation.

Le tableau ci-dessous synthétise les adaptations principales envisagées.

Adaptation des élevages en place

Exploitation A

La création d'un atelier ovin, permettant d'amorcer la mixité ovin/céréales, s'accompagne des adaptations suivantes :

- Suppression d'un lot de vache (environ 20 mères)
- Acquisition d'un cheptel d'environ 50 à 60 brebis qui viendront pâturer sur les parcelles du projet.
- Adaptation du bâtiment situé au lieu-dit des *Violettes*, accueillant actuellement le lot des génisses de renouvellement, en bergerie, de manière à accueillir les ovins.
- Cession des terrains à Beaune-d'Allier, 12 ha de prairies, pour des raisons d'éloignement. Cette première opération s'intègre dans un projet global de resserrement du parcellaire.
- Reproduction en monte naturelle
- Pâturage des couverts entre cultures de céréales. Ces couverts sont actuellement réalisés derrière toutes les cultures. Ils sont ensuite broyés puis enfouis. Le projet de faire pâturer ces couverts à d'abord été réfléchi en collaboration avec un éleveur voisin, pour apporter un gain de temps et de carburant, puis a muri en un projet d'acquisition de moutons.
- Le départ progressif des parents s'accompagnera probablement de l'embauche d'un salarié.

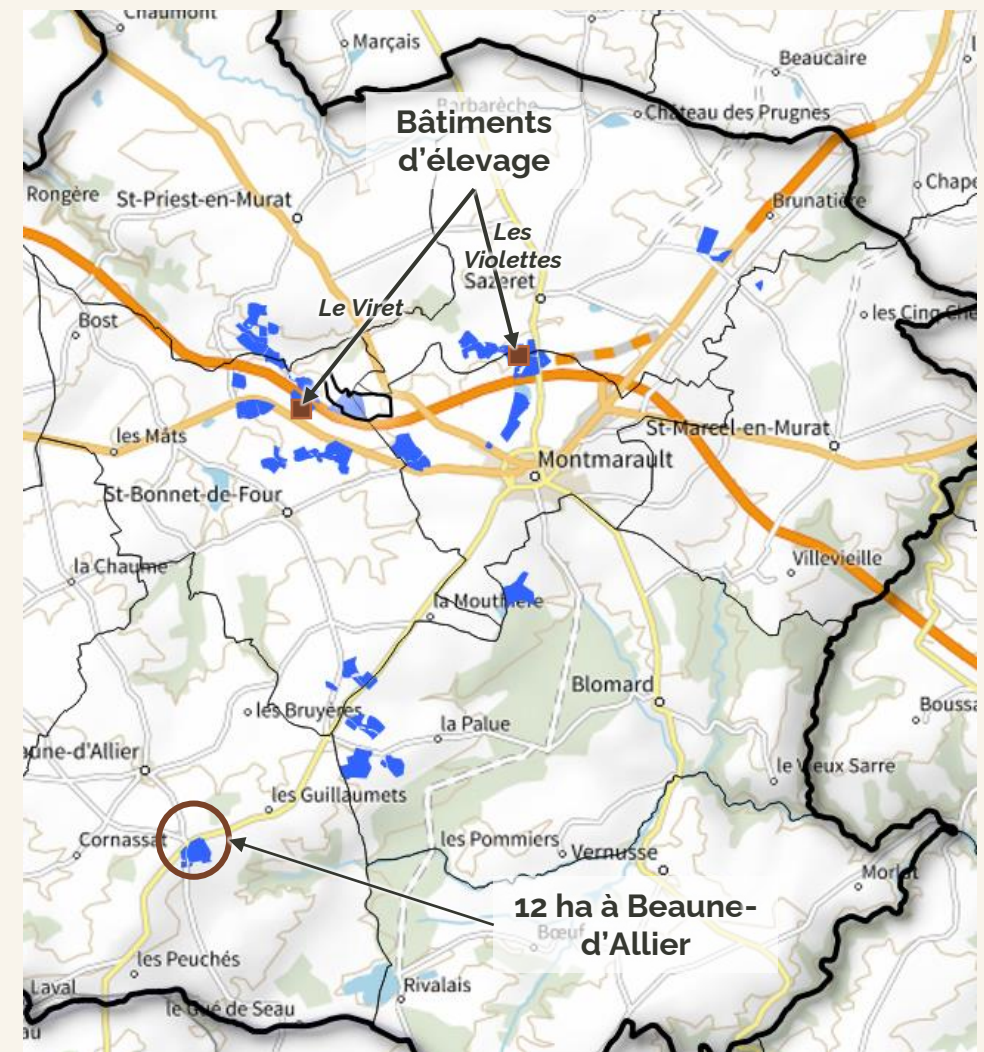
Exploitation B

Pour cette exploitation, aucune modification d'organisation, de gestion parcellaire ou de cheptel n'est envisagé, les adaptations seront concerneront les aspects techniques associés aux pratiques du pâturage sous panneaux..

Le chargement instantané, prévu similaire à l'actuel, s'adaptera néanmoins aux dynamiques de pousse de l'herbe et au climat, l'importante expérience et connaissance de ces parcelles de l'éleveur, permettra de réaliser cet ajustement.

Parcellaire de l'exploitant A

Sources : Exploitant, CETIAC



Légende :

- Parcelle de l'exploitation A
- Site d'étude
- Bâtiments d'élevage

BILAN DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Estimation des impacts résiduels

Etat initial de l'économie agricole

PRODUCTION

OVINS ALLAITANTS
780 mères, 6 brebis/ha

56 %
12,8 ha

BOVINS ALLAITANTS
110 mères
Charolaise

44 %
10 ha

COLLECTE et COMMERCIALISATION

**AGNEAUX ET BREBIS
REFORMEES**
950 agneaux vendus /an

**BROUTARD et
REFORMES**

TRANSFORMATION

VIANDE
~20 kgc/agneau

VIANDE

Addition des valeurs de
l'ensemble de la filière ovine

779 €/ha/an
soit **9 946 €/an**



Addition des valeurs de
l'ensemble de la filière bovine

980 €/ha/an
soit **9 831 €/an**



Etat projeté de l'économie agricole

OVINS ALLAITANTS
5 à 6 brebis/ha

21,85 ha
100%

0,95 ha de pistes
lourdes
Dont 62% en ovin
38% en bovin

AGNEAUX

VIANDE

Addition des valeurs de l'ensemble de la
filiale ovine

779 €/ha/an
soit **17 021 €/an**

Comparaison entre l'état initial et l'état projeté

19 777 €/an – 17 021 €/an = - 2 756 €/an de VA

Soit 14% de perte

Note:

Le chiffrage de la valeur ajoutée agricole du territoire n'inclue pas les éventuelles modifications du montant des aides PAC perçues par les agriculteurs du projet, car le calcul même de l'indicateur de *valeur ajoutée* tel que réalisé à la fin de l'état initial ne prend pas en compte ces aides. En effet, celles-ci ne sont pas considérées comme apportant de la valeur agricole au territoire.

INCIDENCES POSITIVES ET NÉGATIVES DU PROJET

- Effets cumulés avec d'autres projets
- Analyse des incidences sur l'économie agricole
- Bilan des impacts du projet

03b

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les surfaces agricoles

Perte de 0,95 ha dues aux pistes lourdes créées

Principaux impacts recensés sur les surfaces agricoles

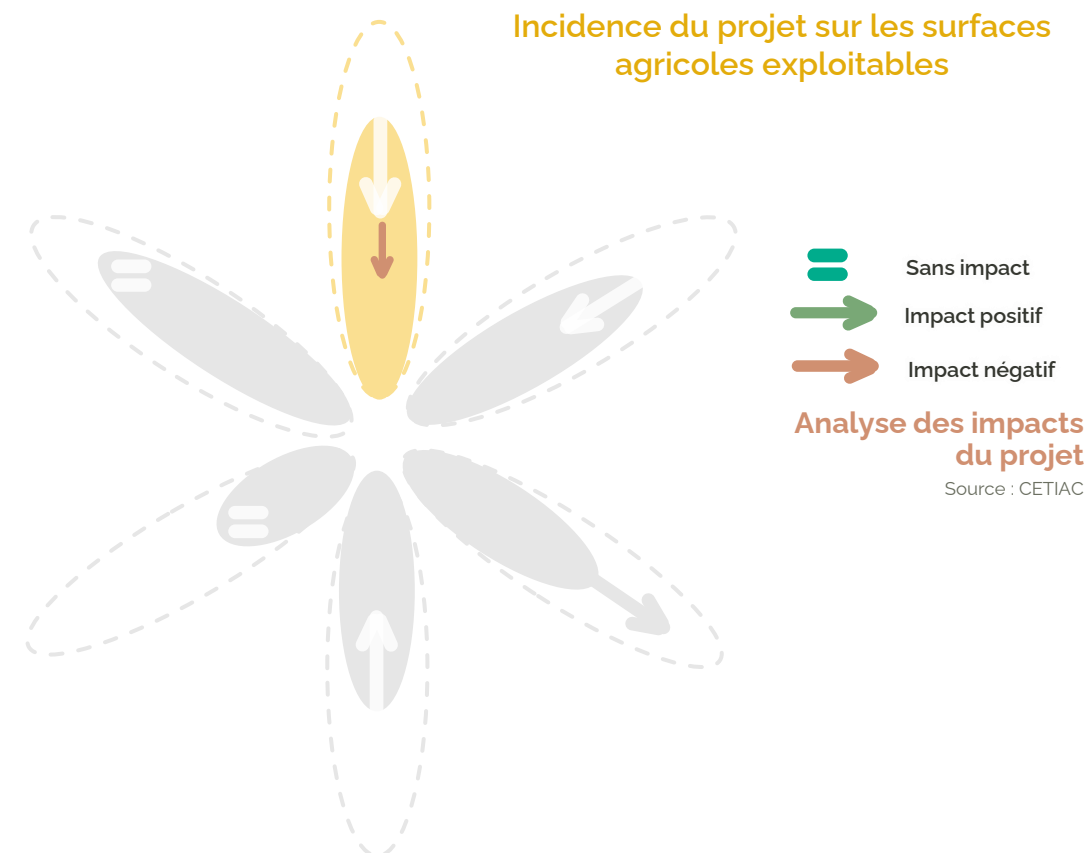
- » Les activités agricoles avant et après projet sont très similaires. Pour l'exploitation B, l'élevage ovin en place sera conduit à l'identique. Pour l'exploitation A, l'élevage bovin sera remplacé par de l'ovine, avec une conduite très similaire à celle de l'exploitation B.
- » La consommation d'espace agricole reste très limitée (moins d'un hectare), à l'exception de la phase travaux, qui pourra temporairement diminuer l'emprise exploitable.
- » Les circulations agricoles ne seront pas modifiées, les accès aux parcelles demeureront les mêmes. Le projet n'induit ainsi pas de morcellement ni de mitage.

Forces des impacts

Les incidences sont qualifiées selon un gradient de force allant de nul à fort.

Dans le cadre du projet, les impacts recensés sont qualifiés de faibles : hors immobilisation des terrains pour les aménagements des pistes lourdes, le remplacement d'une activité bovine à une activité ovine n'induit pas d'impacts spécifiques sur les surfaces exploitables.

Incidence du projet sur les surfaces agricoles exploitables



Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	0,95 ha correspondant aux pistes lourdes
Surface agricole temporairement occupées	Anticipation des travaux avec ensemencement et remise en prairie (chantier sur 6 à 12 mois)
Circulations agricoles	Pas d'incidence sur les circulations
Mitage et morcellement	Pas de mitage ni de morcellement supplémentaire
Accès aux parcelles	Accès aux parcelles maintenu
ZNT	Pas de ZNT
Pression foncière	Pas de modification de la pression foncière

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les exploitations et l'emploi des filières

Facilitation d'une future installation

Principaux impacts recensés sur les exploitations agricoles

- » Le projet peut induire la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire et donc les capacités de valorisation des surfaces agricoles du territoire
- » Et/ou le nombre d'emplois sur la filière dans son ensemble (salarié des abattoirs...) et donc la capacité de transformation ou de commercialisation des productions. Cependant, dans le cas présent, l'exploitation bovine ne disparaît pas mais diminue seulement au profit de l'ovine. Les éventuels emplois perdus ou baisse d'activités de la filière bovine sont remplacés par une augmentation dans la filière ovine. De plus, l'ajout d'un atelier ovine s'accompagnera de l'emploi d'un salarié.
- » Le projet peut influencer sur l'installation ou la transmission des exploitations agricoles du territoire. Dans le cas de Montmarault, ce projet présente des avantages à double titre : pour l'exploitation A, ce nouvel atelier ovine s'accompagne de la reprise de l'exploitation familiale dans une dynamique d'extensification de l'élevage. Pour l'exploitation B, le projet permet de faciliter la reprise de l'exploitation et ainsi de limiter la chute du nombre d'agriculteurs dans le département.

Forces des impacts

Les impacts les plus forts sont :

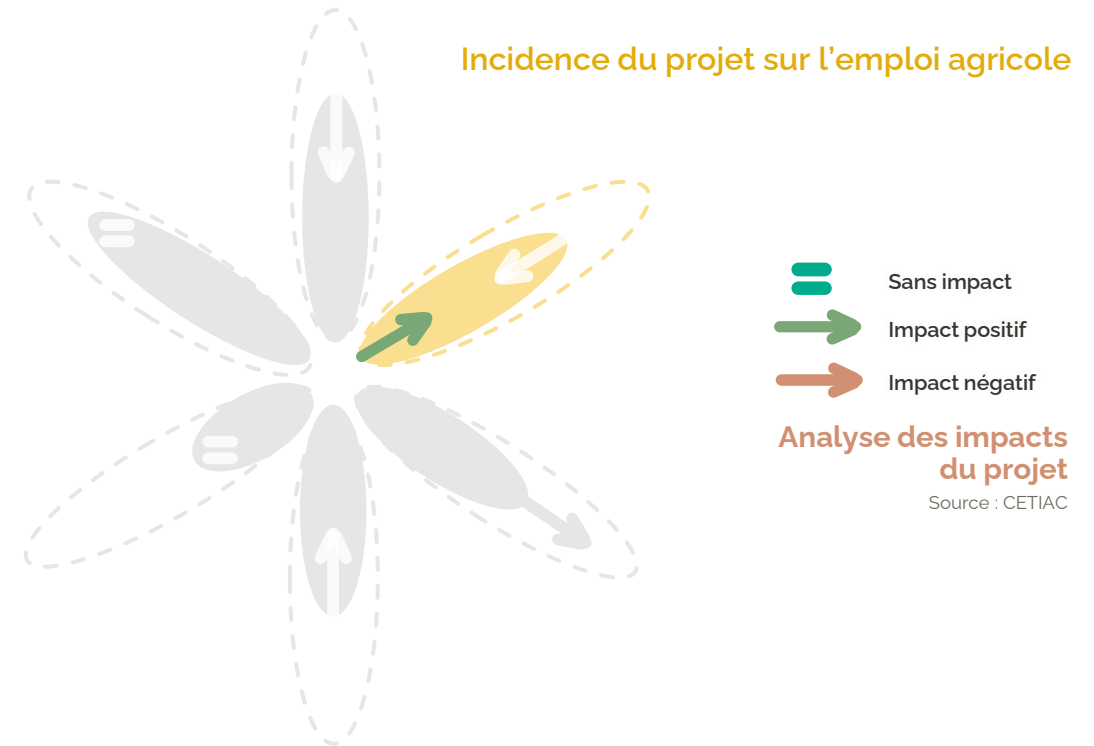
- » La perte d'activité pour la filière bovine. En effet, la création de l'atelier ovine de l'exploitation A s'accompagne d'une diminution du cheptel bovin d'une vingtaine de mères (passage de 110 à 90).

Le tableau ci-contre synthétise les différents impacts.

Impacts positifs

- » Augmentation de l'activité ovine (grâce à la création d'un cheptel de 50 à 60 brebis pour l'exploitation A, soit environ une tonne de viande d'agneau supplémentaire à traiter pour les acteurs en aval des exploitations.
- » Amélioration de la trésorerie du futur repreneur de l'exploitation B par la fourniture d'un loyer. Ces rétributions sont également garanties pour le ou les futurs repreneurs de l'exploitation, leur permettant ainsi de pérenniser leur activité en facilitant les éventuelles prises de risque (achats de matériel, investissements divers...)
- » La création d'un parc photovoltaïque spécifiquement dimensionné pour s'adapter à une activité ovine contraint davantage l'usage des terrains à cette activité, mais a contrario permet également de sécuriser les approvisionnements pour les organismes de l'aval (collecte, transformateurs).

Incidence du projet sur l'emploi agricole



Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence	
Emplois perdus sur la filière	Perte pour la filière bovine	Gain pour la filière ovine
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitations agricoles concernées	
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Le changement d'activité se fait concomitamment à la transmission d'une exploitation.	

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur les la production alimentaire du territoire

Modification de la production alimentaire

Perte de viande bovine, gain de viande ovine

Incidence du projet sur l'alimentation du territoire



-  Sans impact
-  Impact positif
-  Impact négatif

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

Principaux impacts recensés sur la production alimentaire

- » Le projet induit la perte de viande bovine (environ 5 tonnes).
- » Pas de diminution de l'autonomie alimentaire du territoire. Le territoire est excédentaire en viande bovine. En revanche, il est déficitaire en viande ovine.
- » Pas de diminution ni d'augmentation des productions commercialisées en circuits courts

Forces des impacts

Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte de viande bovine. Cependant cette production est largement représentée dans le territoire. Cette baisse ne limite pas l'autonomie du territoire dans cette production. Ainsi l'impact demeure faible.

Le tableau ci-contre synthétise la force des impacts.

Impacts positifs

- » Augmentation de production de viande ovine (environ 1 tonne de viande), par la création d'un cheptel par l'exploitation A. Cette production est nettement moins présente au sein du périmètre élargi (10% des exploitations y sont spécialisées) et en forte baisse : au sein du périmètre élargi, les exploitations ovines connaissent une baisse de 29% et le cheptel ovin accuse une baisse de 39%.

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence	
Perte de produit alimentaire	Perte de viande bovine	Gain de viande ovine
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Augmentation de l'autonomie en viande ovine, déficitaire sur le territoire.	
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Même circuits pour B, Création d'un débouché pour A.	Diminution du débouché viande bovine

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la durabilité de l'activité agricole

Pas de modification de surfaces labellisées

Principaux impacts recensés sur la durabilité de l'activité

- » Pas de pertes de surfaces engagées dans une certification environnementale
- » Pas de suppression de haies, boisements, bandes enherbées, SIE ou autre réseau agro-environnemental
- » Pas d'incidence sur la gestion de l'eau et donc de modification des performances des exploitations.
- » Pas de risques de pollutions des ressources

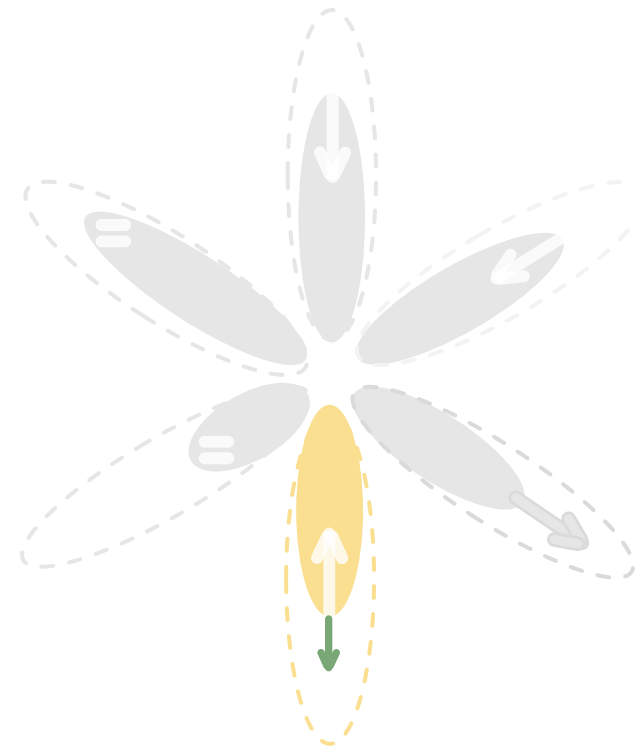
Forces des impacts

Aucun impact négatif n'est recensé sur cette thématique. Les agneaux de l'exploitation B sont produits sous label rouge et le resteront. Les productions de l'exploitation A ne sont pas engagées dans une démarche spécifique.

Impacts positifs

- » Engagement vers une dynamique extensive pour l'exploitation A et labellisation envisagée des futurs agneaux (Label Rouge).

Incidence du projet sur la durabilité du système agricole



-  Sans impact
-  Impact positif
-  Impact négatif

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Labellisation des agneaux produits
Suppression de haies, boisements, SIE	Maintien des haies
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence sur la ressource en eau
Risques de pollutions des ressources	Pas de risque de pollution de ressource

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur le potentiel de production

Surfaces à faible potentiel agronomique

Principaux impacts recensés sur le potentiel de production

- » Choix du positionnement du projet sur les terres aux moins bonnes aptitudes en cultures céréalières (faible épaisseur de terre, absence d'argile, pas de stockage d'eau, terres séchantes, nombreux affleurements rocheux).
- » Pas de pertes de surfaces irriguées ou drainées dont les investissements sont coûteux et conditionnent la rentabilité/performance de l'activité agricole
- » La projet entraine la création d'un atelier supplémentaire sur l'exploitation A. Ceci impliquera de la formation, des changements logistiques et d'organisation globaux, au profit d'une diversification des activités.
- » Pas d'investissements non amortis perdus pour les exploitations
- » Modification des capacités d'évolution, de développement des exploitations

Forces des impacts

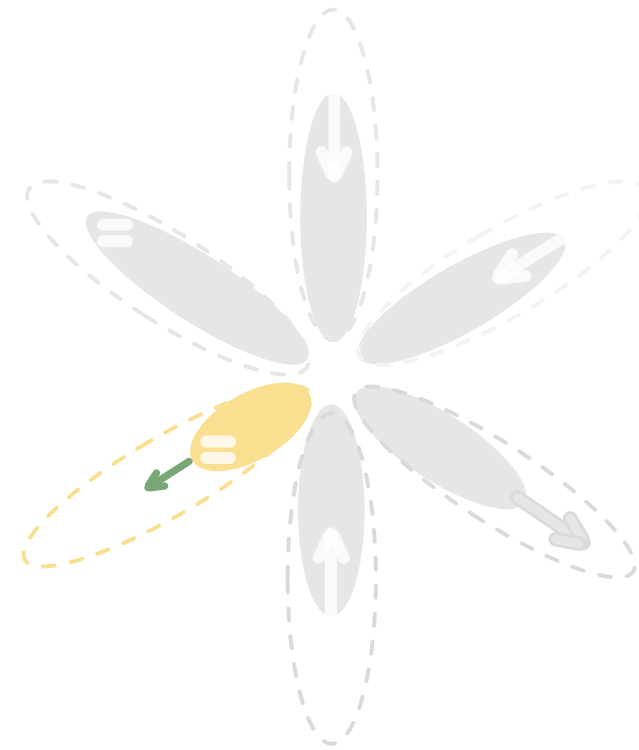
Les impacts principaux concernent :

- » L'adaptation de l'exploitation bovine à la création d'un nouvel atelier. Ces adaptations s'inscrivent dans un projet globale de resserrement du parcellaire, et de recherche d'une meilleure valorisation des parcelles en exploitation (notamment par la pâture des couverts).

Impacts positifs

- » La diversification de l'exploitation bovine, augmentant ainsi sa résilience face aux différents enjeux.

Incidence du projet sur le potentiel de production



-  Sans impact
-  Impact positif
-  Impact négatif

Analyse des impacts du projet

Source : CETIAC

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Surface à faible potentiel en grandes cultures
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Les terrains ne sont pas irrigués ou drainés
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Diversification des activités par un atelier supplémentaire
Présence d'investissements non amortis	Pas d'investissement perdu
Arrêt des projets en cours	Projet de décapitalisation et d'extensification
Modification des capacités d'évolution, de développement	Répond à un projet de diversification pour l'exploitation A et à la facilitation de la transmission de l'exploitation B

ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Impacts sur la valeur ajoutée des filières agricoles

Perte de 2 756€/an de VA
Soit 14% par rapport à l'état initial

Principaux impacts recensés sur la valeur ajoutée

- » Diminution de la valeur ajoutée sur les parcelles de l'exploitation A.
- » Pas de perte de production labellisées et donc de filière à plus haute valeur ajoutée.
- » Pas d'incidences sur les activités agro-touristiques
- » Pas de freins aux investissements agricoles

Forces des impacts

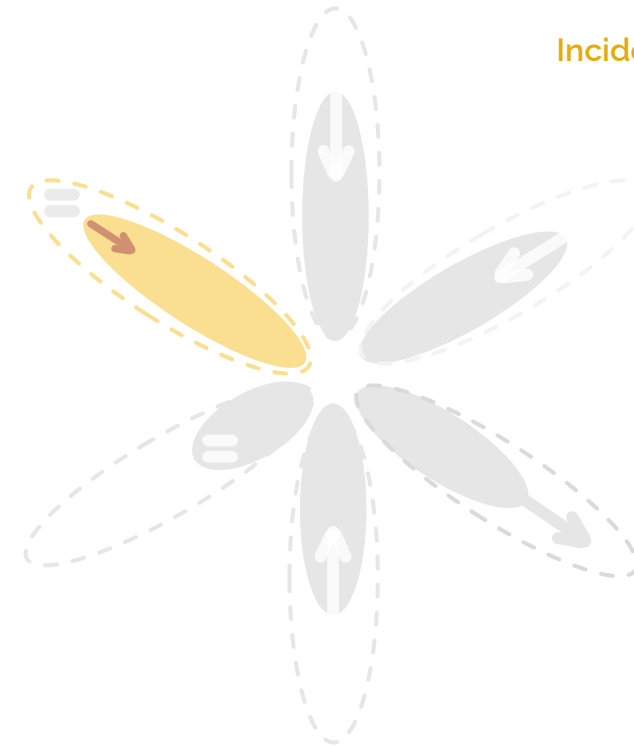
Les enjeux les plus forts sont :

- » La perte de valeur ajoutée due à la conversion bovin → ovin sur les parcelles de l'exploitation A.
- » La perte de terres associée aux pistes lourdes créées touchant les 2 exploitations sur moins d'un hectare au total.

Impacts positifs

- » La création d'un atelier ovin d'environ 50 à 60 brebis viendra compenser pour partie la diminution du cheptel bovin. Les revenus dégagés par l'activité énergétique permettront de faciliter les investissements futurs.

Incidence du projet sur la valeur ajoutée du territoire



Analyse des impacts du projet
Source : CETIAC

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de valeur ajoutée sur la filière agricole	Perte d'environ 120 €/ha de VA sur les filières concernées
Perte de production labellisées	Production sous label des agneaux produits
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'activité agro-touristique présente sur les exploitations concernées
Freins aux investissements agricoles	Facilitation des investissements

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort

BILAN DES IMPACTS DU PROJET

Synthèse des différentes incidences sur l'économie agricole

121 €/ha de VA perdue

Soit 14% de perte sur l'ensemble du parc

Incidences sur les surfaces agricoles	Force de l'incidence
Surfaces consommées	0,95 ha correspondant aux pistes lourdes
Surface agricole temporairement occupées	Anticipation des travaux avec ensemencement et remise en prairie (chantier sur 6 à 12 mois)
Circulations agricoles	Pas d'incidence sur les circulations
Mitage et morcellement	Pas de mitage ni de morcellement supplémentaire
Accès aux parcelles	Accès aux parcelles maintenu
ZNT	Pas de ZNT
Pression foncière	Pas de modification de la pression foncière

Incidences sur les exploitations	Force de l'incidence	
Emplois perdus sur la filière	Perte pour la filière bovine	Gain pour la filière ovine
Nombre d'exploitations concernées	2 exploitations agricoles concernées	
Incidences sur les dynamiques d'installation/transmission	Le changement d'activité se fait concomitamment à la transmission d'une exploitation.	

Incidences sur la production alimentaire locale	Force de l'incidence	
Perte de produit alimentaire	Perte de viande bovine	Gain de viande ovine
Diminution de l'autonomie alimentaire du territoire	Augmentation de l'autonomie en viande ovine, déficitaire sur le territoire.	
Diminution des productions commercialisées en circuits courts	Même circuits pour B, Création d'un débouché pour A.	Diminution du débouché viande bovine

Incidences sur la durabilité	Force de l'incidence
Surfaces AB/HVE perdues	Labellisation des agneaux produits
Suppression de haies, boisements, SIE	Maintien des haies
Incidence sur la ressource en eau	Pas d'incidence sur la ressource en eau
Risques de pollutions des ressources	Pas de risque de pollution de ressource

Incidences sur le potentiel de production	Force de l'incidence
Perte de surfaces aux bonnes aptitudes agronomiques	Surface à faible potentiel en grandes cultures
Perte de surfaces irriguées ou drainées	Les terrains ne sont pas irrigués ou drainés
Perturbation des assolements et/ou mutation du système de production	Diversification des activités par un atelier supplémentaire
Présence d'investissements non amortis	Pas d'investissement perdu
Arrêt des projets en cours	Projet de décapitalisation et d'extensification
Modification des capacités d'évolution, de développement	Répond à un projet de diversification pour l'exploitation A et à la facilitation de la transmission de l'exploitation B

Incidences sur la valeur ajoutée	Force de l'incidence
Perte de valeur ajoutée sur la filière agricole	Perte d'environ 120 €/ha de VA sur les filières concernées
Perte de production labellisées	Production sous label des agneaux produits
Fragilisation d'un opérateur de la filière	Pas de fragilisation
Incidences sur les activités agro-touristiques	Pas d'activité agro-touristique présente sur les exploitations concernées
Freins aux investissements agricoles	Facilitation des investissements

Impact positif Impact nul Impact faible Impact moyen Impact fort



Des mesures de compensation agricole collective sont nécessaires

MESURES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

- Compensation agricole collective
- Recherche des mesures de compensation
- Choix des mesures de compensation
- Mesure de compensation agricole collective
- Mise en place et suivi des mesures
- Conclusions des mesures ERC agricole du projet

03 c

COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

La méthodologie voulue par le Décret

Les mesures de compensation collectives doivent bénéficier à au moins deux exploitations. Les compensations collectives sont recherchées en priorité, et concertées au niveau local, en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet.

Les pistes de mesures de compensation agricole collective

Afin de soutenir des projets sources de valeur ajoutée pour les filières agricoles différentes propositions de compensation collectives sont évoquées :

Aides aux investissements liés à la production primaire

Incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconvertir une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue.



Promotion des produits agricoles

Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts. Donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.



Transformation et commercialisation de produits agricoles

Augmenter localement la plus-value des productions affectées par le projet.



Conseil pour les PME dans le secteur agricole

Appui à la compétitivité et à l'innovation, à la viabilité économique et environnementale visant à renforcer l'ancrage local des exploitations.



Recherche et développement dans les secteurs agricoles

Aide allouée à un organisme de recherche. Recherche de nouveaux débouchés pour une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière.



Transfert de connaissance et actions d'information

Aide à la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations.



Systemes de qualité

Répondre par la montée en gamme à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière.



Aides à finalité régionale

Incitation à la diversification d'une entreprise existante.



Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole

Accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale.



Infrastructures locales

Amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs.



COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Les partis pris du projet

Dans le cadre du présent projet, plusieurs pistes de mesures de compensation collective ont été avancées. Afin de juger de leur pertinence sur le territoire différents choix ont été pris :

Les mesures de compensation collective devront **avoir des retombées économiques les plus directes possibles sur le territoire**. L'abondement d'un fonds de compensation ne sera réalisé qu'en dernier recours. La participation directe du maître d'ouvrage à la création de valeur ajoutée agricole sur le territoire sera d'abord privilégiée. De même, les actions les plus locales possibles seront favorisées.

Les mesures de compensation collective seront, autant que possible, **ciblées sur les filières concernées par les pertes économiques**. Favoriser une production agricole non impactée par rapport à une filière directement concernée peut être source de tensions sur le territoire et être difficilement justifiable auprès de la profession agricole. Les mesures chercheront de façon privilégiée à recréer de la valeur ajoutée agricole sur la filière qui en perdra dans un premier temps par la mise en place du projet.

Les mesures de compensation collective seront **mises en place le plus rapidement possible et garantir la mise en place d'un suivi**. La mise en place de la mesure de compensation peut nécessiter plusieurs années avant de recréer de la valeur ajoutée agricole. C'est autant de valeur perdue dès le lancement des travaux et la perte définitive de foncier. Une mesure sera favorisée par rapport à une autre si elle permet de créer de la valeur ajoutée agricole plus rapidement qu'une autre et si son suivi est garanti. Autrement dit, les projets déjà connus lors de la réalisation de l'étude préalable agricole et dont les caractéristiques économiques et temporelles sont connues seront privilégiés par rapport à des projets nécessitant des années supplémentaires de développement.

Les mesures de compensation collective concerneront des **projets portés par au moins deux agriculteurs locaux** ayant des retombées économiques sur le territoire. Les projets devront être suffisamment avancés pour connaître ou au moins estimer le taux de valeur ajoutée créé par leur mise en place. C'est un point nécessaire pour estimer la bonne proportionnalité de la mesure de compensation au regard des pertes économiques évaluées sur la filière.

Les mesures de compensation collective **concerneront des projets ayant des difficultés à trouver suffisamment de fonds propres pour le business plan**. Les mesures de compensation ont pour vocation de servir d'effet levier significatif à des projets agricoles longs et difficiles à développer. Les investissements par le maître d'ouvrage devra avoir une réelle action sur la sortie du projet.

Les mesures de compensation se feront dans **le respect de la réglementation européenne répondant aux régimes d'aides européens sur l'attribution d'argent public**. Le financement de projets privés par l'argent public n'est pas autorisé par l'union européenne sauf dans certains cas et suivant certaines règles très précises (libre concurrence et protectionnisme économique). Le taux de financement public ne peut dépasser un pourcentage du financement total du projet. Autrement dit une mesure de compensation agricole collective ne pourra financer à 100% un projet agricole sur le territoire. Les agriculteurs locaux devront donc être les principaux investisseurs des projets. Dans le cas de mesures de compensation agricole collective provenant de financement publics, c'est un point pouvant fortement bloquer la mise en place des mesures si le dynamisme agricole local ne permet pas aux agriculteurs d'investir.

CALCUL DU MONTANT DE COMPENSATION

Temps de retour sur investissement

Pour rappel, le lancement des travaux du parc photovoltaïque de Montmarault entraîne une perte d'économie agricole à hauteur de 2 756 €/an pour les filières bovines et ovines (après prise en compte des mesures d'évitement et de réduction).

L'investissement dans des projets agricoles locaux permet de compenser la perte d'économie agricole.

$$2\,756\text{€/an} * 10 \text{ ans de retour sur investissement} = \underline{27\,560\text{€}}$$

Temps de retour sur investissement

Le temps de retour sur investissement est le nombre d'années nécessaires pour que le montant investi dans les projets agricoles permettent d'atteindre la valeur ajoutée perdue (équilibre).

Cette durée est déterminée sur la base de différents critères :

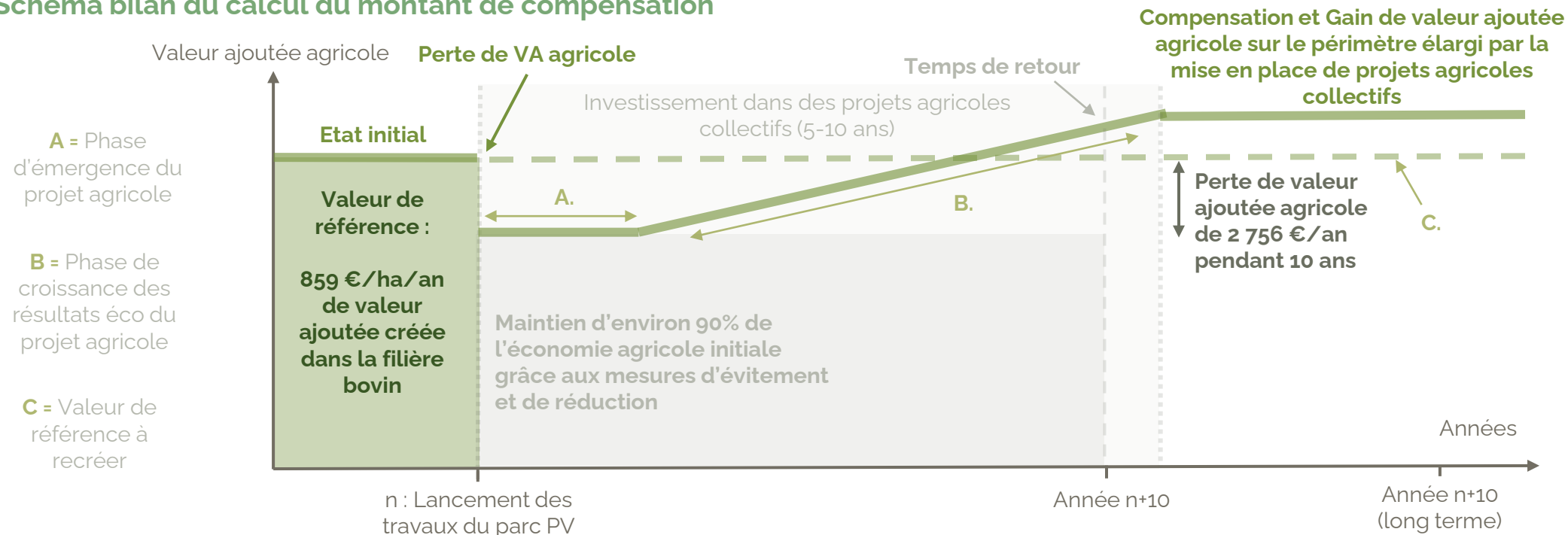
- A. Le temps de lancement des projets agricoles après l'investissement.** Pour certains projets, les besoins ne sont pas encore clairement identifiés et le temps de lancement peut être long. Les projets ne sont pas encore matures et la création de VA agricole n'est donc pas immédiate. Dans le cas présent, le lancement du projet devrait être rapide.
- B. Le type de projet dans lequel la compensation est investie.** Le taux de rentabilité est à définir (nombre d'euros de VA agricole recréés lorsque d'1 € est investi).
- C. La valeur de référence à recréer.** Ici la VA perdue à recréer est de 2 016 €/an, elle est donc faible (au regard d'autres projets). La reconstitution de cette VA devrait donc se faire sur un temps relativement court.

Pour des projets agricoles, le temps de retour sur investissement varie en général entre 5 et 10 ans.

La durée moyenne de 10 ans a ici été retenue. La perte de valeur ajoutée annuelle de référence est donc multipliée par 10 années pour établir le montant de compensation agricole à réinvestir.

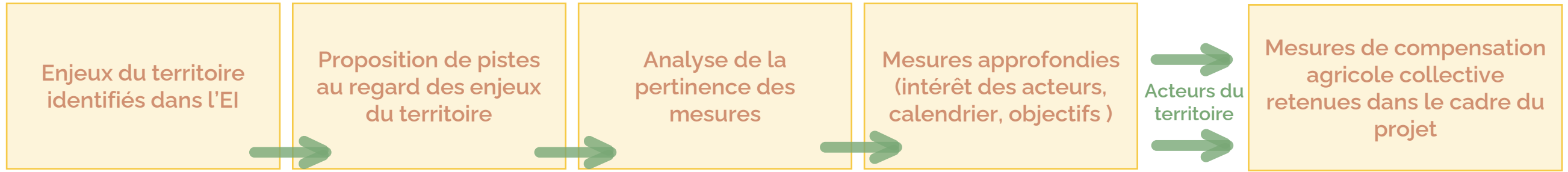
La société UNITE s'engage à soutenir financièrement la création de valeur ajoutée agricole dans un ou plusieurs projets agricoles collectifs à hauteur de 27 560€.

Schéma bilan du calcul du montant de compensation



RECHERCHE DES MESURES DE COMPENSATION

Méthodologie mise en place



Les critères de pertinence des mesures de compensation étudiées

Plusieurs critères sont étudiés afin de trancher de la pertinence d'une mesure de compensation agricole collective pour le territoire, notamment :

- » L'intérêt collectif des acteurs concernés
- » La proximité de la mesure avec les filières impactées
- » La Faisabilité technique de la mesure
- » La concordance des calendriers entre l'arrivée des impacts et la mise en place de la mesure
- » Le coût et les outils de financement disponibles
- » La création de valeur ajoutée par la mesure



Proposer des actions pour répondre aux besoins des exploitants

Mise en œuvre et suivi

Process de sélection des mesures

Source : CETIAC

Les mesures de compensation étudiées dans le cadre du projet

Mesures	Intérêt collectif	Lien avec filières impactées	Faisabilité	Nombres d'agriculteurs impliqués	Montant d'investissement	Création de VA par le projet de compensation	Compatibilité
Recherche, innovation, expérimentation	Projet CHANGUS Concerne l'ensemble de la filière bovine de l'Allier, agriculteur, comme coopérative et client final (restaurateurs)	En créant un croisement entre Charolaise et Angus, ce projet permet d'aller chercher le marché de la restauration actuellement détenu majoritairement par de l'import, en créant une viande plus juteuse.	Projet déjà amorcé depuis 2 ans par la coopérative FEDER. Les besoins de financement concernent la constitution d'un cheptel de souche	Objectif de 40 éleveurs pour la campagne 2023	Le montant total déjà investi dans le projet est de plusieurs centaines de milliers d'euros	Les retombées économiques s'inscrivent sur le long terme, puisque le déploiement de tels élevages prend du temps.	Mesure pertinente
Investissements dans des équipements collectifs et productifs (ex : CUMA)	Bénéficie à l'ensemble des agriculteurs adhérents à la CUMA de la Chaniettes ou de St-Fleury	Les agriculteurs impactés sont adhérents		Contact avec des membres des CUMA Pas de besoin spécifique recensé			
Soutien d'action de promotion des filières ovine et bovine GIEE - Projet PATOUDYAPA	Formation et partage de connaissance. L'approche collective permet aux éleveurs de faire évoluer ensemble leur pratique	Exploitations ovines et bovines	Contact avec plusieurs animateurs de collectifs d'éleveurs (Copagno-Feder) organisés en Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE). Pas d'identification de besoin spécifique sur les projets en cours.				

Atout de la mesure envisagée

Critère neutre de la mesure envisagée

Limite de la mesure envisagée

MESURE DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

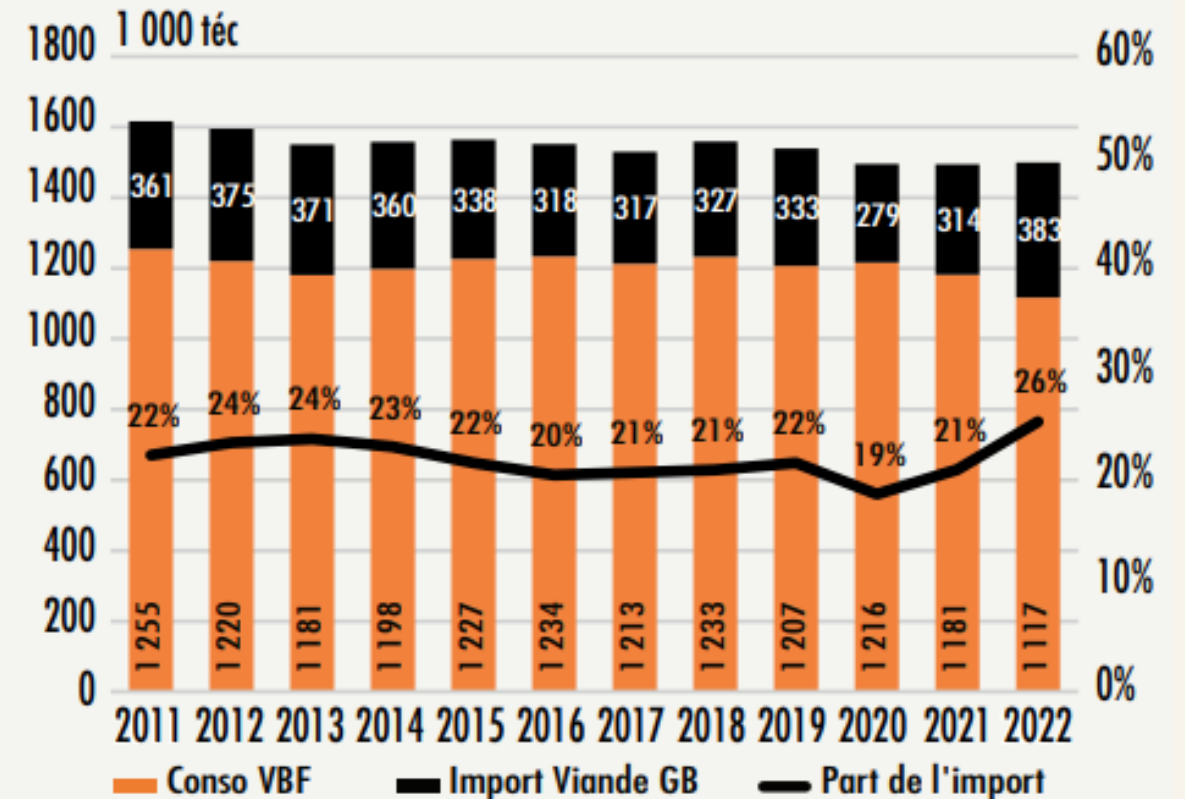
Détail du projet CHANGUS

MC 1 : Soutenir la recherche vers des viandes de qualité

Le projet CHANGUS cherche à limiter les imports de viande étrangère dans la restauration hors domicile en développant un croisement entre génisse Charolaise et taureau Angus.

MC 1 : Projet CHANGUS

Description	Lancé en 2019, le projet CHANGUS vise à effectuer des essais de croisements entre les génisses Charolaises et les taureaux Angus en vue de l'obtention d'une carcasse plus légère, d'une viande plus grasse et persillée, prisée par la restauration hors domicile (RHD).
Type d'activité attendue	Croisement, recherche génétique, déploiement du cheptel L'objectif est de créer un cheptel de souche (géniteurs), afin d'avoir des animaux de plus petite taille, avec une carcasse plus légère, et une viande grasse, persillée.
Investissements nécessaires	Plus de 100 000€ déjà investi Besoin pour création d'un cheptel de souche et pour atteindre 40 éleveurs partenaires
Enjeux et effets du projet sur l'activité agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité bouchère de la viande - Permettre à l'éleveur de dégager un revenu correspondant à son investissement - Relocalisation de l'engraissement par une meilleure valorisation de l'herbe - Chercher le marché de la restauration hors domicile
Acteurs impliqués	35 éleveurs dans l'Allier (60%), la Saône-et-Loire et le Puy-de-Dôme (objectif de 40 éleveurs pour la campagne 2023) FEDER Elevage SOCOPA (Bigard) à Villefranche-d'Allier (objectif de 50 produits par semaine)
Estimation des retombées économiques	Retombées sur le long terme, pour l'ensemble de la filière bovine, de l'agriculteur au restaurateur. Faciliter les vêlages des primipares charolaises, ce qui implique une baisse du travail associé à la surveillance des vêlages, des soins vétérinaires, et du taux de mortalité (et donc un plus grand nombre de ventes), et ainsi enrayer la chute du cheptel charolais (-18% en 10 ans).
Coût de la mesure	Le montant de la compensation peut être entièrement versé dans ce projet.



Consommation française de gros bovins et de veaux

Source : IDELE

La sortie des restrictions liées au COVID ont conduit à un regain de dynamisme de la filière bovine, notamment du secteur de la Restauration Hors Domicile (RHD). Les importations ont nettement augmenté jusqu'à dépasser le niveau observé avant la crise.

Ce secteur de la RHD étant le principal utilisateur de la viande *origine UE* en France le projet CHANGUS cherche à conquérir ce marché, et ainsi à diminuer la part des imports de ce secteur.

En effet, la demande de la RHD exige une homogénéité pondérale et gustative. La diversité des races françaises rend l'association légèreté de carcasses/viande persillée complexe. En conséquence, les imports progressent (notamment en provenance d'Irlande).

MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

- CETIAC conseil en compensation agricole
- Méthodologie CETIAC
- Bibliographie & Glossaire
- Annexes

01 DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

02 ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

03 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

04 MÉTHODOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

04

CETIAC, CONSEIL EN COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Etudes préalables agricoles, accompagnement à la construction des projets agricoles, suivi –

Depuis 2017, CETIAC vous propose une expertise pour la réalisation d'études préalables agricoles liées à la compensation agricole collective, qui nécessitent des compétences particulières : connaissance de l'économie agricole, compréhension des contextes locaux, connaissance des acteurs de l'agriculture.

L'équipe CETIAC

L'équipe de CETIAC est constituée d'ingénieurs agronomes capables d'apporter une expertise répondant aux enjeux de compensation agricole collective adaptée au territoire, aux ressources du territoire, aux usagers et à ces acteurs économiques.

Plus de 450 missions ont été réalisées en 5 ans d'existence, sur tout le territoire national, dont plus de 50% pour des projets de parc photovoltaïque au sol.



Julie Seegers
Gérante



Lise Watier
Consultante



Baptiste Gervaise
Consultant



Loïc Neyret
Consultant



Florian Bonetto
Consultant



Margot Vanrenterghem
Consultante



Katiane Viollin
Consultante



Thérèse Jacquet
Consultante



Sylvain Elatri
Consultant

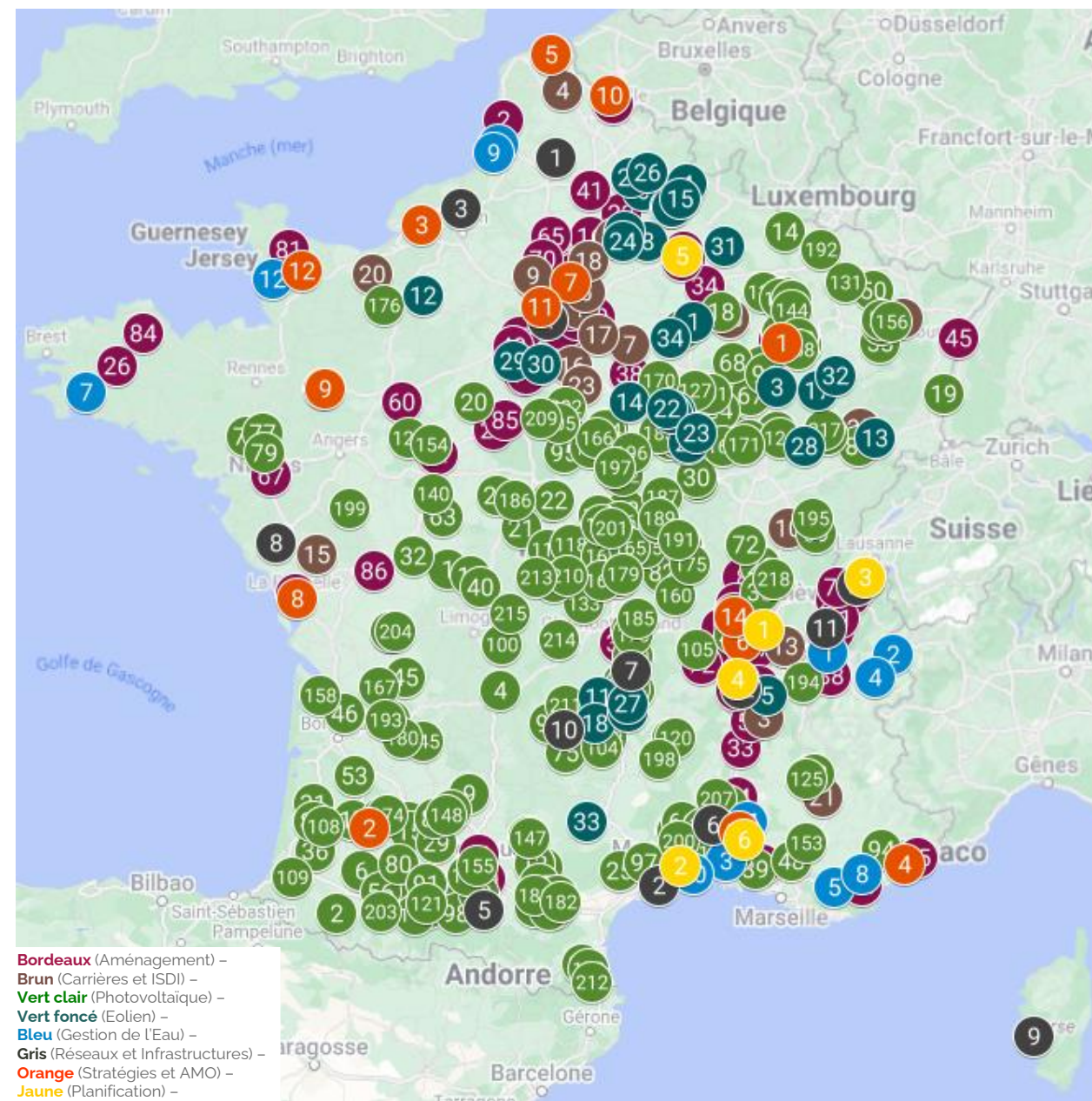
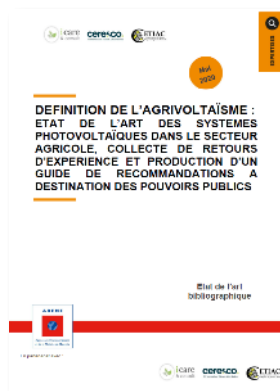
Un accompagnement sur mesure au dimensionnement des projets agricoles

En parallèle du volet réglementaire, CETIAC propose un accompagnement à la mise en place des projets agricoles sous panneaux photovoltaïques. Ce travail réalisé très en amont de l'instruction, permet d'étudier les possibles activités compatibles.

Chez CETIAC nous pensons qu'il n'y a pas d'agriculture sans agriculteur. Nous faisons donc le maximum pour mettre en relation et travailler avec les agriculteurs du secteur pour retenir et construire le projet agricole le plus pertinent pour le territoire comme pour les filières agricoles.

Mais aussi aux suivis de la mise en œuvre et sur le long terme

Une fois les autorisations accordées, le temps est alors à la mise en place effective et la concrétisation du projet agricole suivant les étapes proposées. CETIAC intervient sur les étapes de préparation de l'arrivée de l'agriculteur sur le secteur, afin de bien vérifier qu'aucun point bloquant ne vient contraindre le déroulé prévu et à adapter autant que nécessaire. Ce travail de mise en œuvre permet aussi de rendre les premiers comptes aux services instructeurs.



Chiffres clés de CETIAC

450 EPA

Réalisées ou en cours de réalisation sur tout le territoire national

9 consultants spécialisés

une présence sur toutes les régions

MÉTHODOLOGIE CETIAC

Une approche par la Valeur ajoutée de l'économie agricole

Pour estimer les impacts d'un projet, CETIAC a mis en place une méthodologie permettant de caractériser l'économie agricole initiale et d'analyser la perte ou le gain de cette valeur ajoutée de référence dans le cadre de la mise en place du projet. Le chiffrage est donc réalisé en plusieurs étapes.

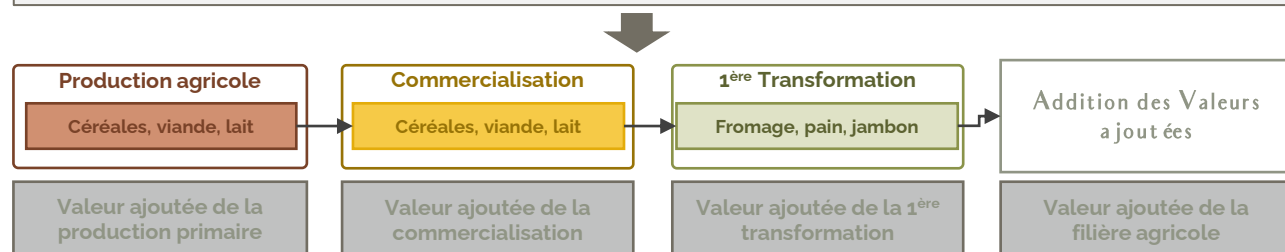
Ces dernières sont présentées ici

Méthodologie de chiffrage : la valeur ajoutée de référence

CETIAC a mis en place sa méthodologie de chiffrage des impacts du projet sur l'économie agricole d'après l'approche suivante :

- » Caractérisation bibliographique des filières et des opérateurs concernés, de leurs enjeux.
- » L'analyse de la production primaire est réalisée à partir des données de télédéclaration PAC (RPG) croisées par les données locales fournies par les agriculteurs (rendements) et des données de productions et de comptabilité des entreprises les plus locales possibles (RICA, instituts techniques et Chambres d'Agriculture)
- » Les opérateurs des filières concernées (commercialisation et 1^{ère} transformation) sont recensés via une enquête locale et l'analyse des codes NAF. Les performances économiques sont recoupées à partir des enquêtes locales ainsi que des données ESANE, FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

La valeur ajoutée de chaque maillon des filières agricoles concernées est calculée de façon à obtenir une valeur ajoutée de référence englobant l'ensemble de l'économie agricole.



La valeur ajoutée de la filière agricole est annuelle. Elle correspond à la valeur créée chaque année par l'ensemble des entreprises du secteur agricole.

ECONOMIE AGRICOLE : d'après le décret n°2016-1190 du 31 août 2016, l'économie agricole est définie comme la valorisation des ressources par des entreprises de production agricole primaire, de commercialisation et de première transformation.

LA VALEUR AJOUTÉE PERMET DE CALCULER LA RICHESSE CRÉÉE :



Elle est différente du chiffre d'affaire puisqu'elle soustrait le coût des achats nécessaires pour produire (consommations intermédiaires). **La Valeur Ajoutée est la différence entre le Chiffre d'Affaires et les consommables (marchandises, matières premières,...) et les autres achats externes (sous-traitance).**

Intérêt de la valeur ajoutée : il est possible de calculer la valeur ajoutée de chaque maillon de la filière agricole et de les additionner pour chiffrer la richesse créée par l'ensemble des entreprises de l'économie agricole.

Détails du calcul	Données économiques
Chiffre d'Affaires commercial (HT) +/- Stocks c	→ Marge commerciale ①
Chiffre d'Affaires productif (HT) +/- Stocks p	→ Production ②
① + ② - Autres achats consommés	→ VA Valeur ajoutée ③
③ - Frais de personnel, impôt et taxes (hors impôt sur le bénéfice)	→ EBE Excédent Brut d'Exploitation ④
④ +/- Autres produits et/ou Charges d'exploitations (frais divers, amortissements...)	→ RBE Résultat Brut d'Exploitation ⑤
Produits - Charges financiers	→ RF Résultat financier ⑥
⑤ +/- ⑥	→ RC Résultat Courant avant Impôts ⑦
Produits - Charges exceptionnels	→ RE Résultat Exceptionnel ⑧
⑦ +/- ⑧ - Impôt sur le bénéfice	→ RN Résultat Net ⑨

BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉTUDE

Base de données économiques

AGRESTE : statistique, l'évaluation et la prospective agricole (données régionales voire départementales)

DRAAF AURA: études des filières agricoles régionales et/ou départementales

ESANE : Élaboration de la Statistique ANnuelle d'Entreprise. Dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les entreprises appartenant au système productif. Il s'appuie sur l'enquête Esa et les sources administratives BIC (bénéfices industriels et commerciaux), BNC (bénéfices non commerciaux), BA (bénéfices agricoles) et les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales).

FranceAgriMer : Chiffres clés et conjectures des marchés des différentes filières agricoles

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité pour la caractérisation des produits sous labels et des chiffres-clés des filières.

IPAMP : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : compte des industries et commercialisation des produits alimentaires

RICA (moyenne sur 5 ans) : Réseau d'information comptable agricole. Le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine.

Réseau des Chambres d'Agriculture : Bilan des conjonctures des filières agricoles et diagnostics agricoles locaux (lorsqu'ils existent)

Résultats des contrôles laitiers : Données économiques sur les productions laitières de France

CERESCO COMPALIM :

Le taux de couverture surfacique théorique correspond aux surfaces disponibles théoriquement pour couvrir les besoins alimentaires de la population du territoire (c'est-à-dire du périmètre élargi). Le nombre de j/an correspond au nombre de jours où les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi pourraient être fournis par les productions du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation humaine correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi.

Le taux de couverture des surfaces végétales pour l'alimentation du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des surfaces en productions végétales pour couvrir assurer l'autonomie alimentaire des animaux devant être élevés sur le périmètre élargi pour répondre aux besoins de l'alimentation humaine. Attention, il ne s'agit pas des besoins du cheptel existant aujourd'hui sur le périmètre

Le taux de couverture du cheptel correspond aux capacités du périmètre élargi de disposer des animaux élevés pour couvrir les besoins alimentaires de la population du périmètre élargi

GLOSSAIRE

Principaux sigles utilisés dans l'étude préalable agricole

ADEAR	Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFAF	Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFES	Association Française de l'Étude des Sols : harmonisation des études de sol au niveau national. Denis Baize (ancien président AFES) a publié référentiel pédologique
AOP	Appellation d'Origine Contrôlée
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BA	Bénéfices Agricoles
BDNI	Base de Données Nationale d'Identification (cheptel)
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfices Non Commerciaux
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA	Chiffre d'Affaires
CA	Communauté d'Agglomération
CAPEX (Io)	Capital Expenditure : dépenses d'investissement
CC	Communauté de Communes
CCh	Capacité au champ = RU + eau inutilisable
CDCEA	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (avis changement PLU si pas de SCoT)
CDEX	Classe de Dimension Economique
CDOA	Commission Départementales d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CEC	Capacité d'Échange Cationique : mesure de la capacité du CAH (Complexe Argilo-Humique) à fixer des cations <-> taille du réservoir en éléments nutritifs
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE	Culture Intermédiaire à Vocation Environnementale
CLC	Corine Land Cover
COP	Céréales et Oléo-Protéagineux
CRE	Commission de Régulation de l'Energie (tarif)
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner (SAFER)
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DOO	Document d'Orientation et d'Objectifs (SCoT)
DPB	Droit au Paiement de Base > versé en fonction des surfaces détenues par les agricultures (anc. DPU : Droit au Paiement Unique)
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (1 ^{er} pers. physique ≤10, majeur, responsabilité limitée à l'apport)
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EMP	Effectif Moyen Présent
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESANE	Elaboration de la Statistique Annuelle d'Entreprise
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FADEAR	Fédération Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural <-> 23% aides PAC
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie <-> 77% aides PAC
FNE	France Nature Environnement
GAB	Groupement d'Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en commun (activité agricole, 2 ≤ pers. physique ≤10, majeur, ≤ 1500€, participation aux activités agri, responsabilité max de 2 fois leur capital)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GUFA	Groupement d'Utilisation de Financement Agricole
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRAAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IPAMP	Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production agricole

ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
LAAAF	Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte > atteindre 40% de production d'électricité renouvelable en 2030
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MIN	Marché d'Intérêt National
MOS	Mode d'Occupation de Sol (IdF)
NPK	Azote (N) Phosphore (P) Potassium (K) (engrais minéraux)
ONCEA	Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles
ONVAR	Organisme National à Vocation Agricole et Rurale
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC	Politique Agricole Commune
PAD	Projet Agricole Départemental
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
pF	Force de succion de la plante <-> force avec laquelle l'eau est retenue dans le sol + pF augmente, - la plante arrive à pomper
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (inter
PNR	Parc Naturel Régional : charte + plan (occupation des sols) revus tous les 12 ans
POS	Plan d'Occupation des Sols (ancien nom du PLU, caduque le 01/01/2020 -> RNU
PPA	Power Purchase Agreement : Contrat d'achat d'électricité
PPAM	Protéagineux et Plantes Aromatiques, Médicinales et à parfum
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PPEANP	Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRA	Petite Région Agricole
PRAD	Plan Régional d'Agriculture Durable
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAI	Résultat Courant Avant Impôts
RE	Résultat Exceptionnel
RF	Résultat Financier
RFU	Réserve Facilement Utilisable par la plante (mm/cm)
RGA	Recensement Général Agricole
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOP	Société Coopérative de Production
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIQO	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
STH	Surface Toujours en Herbe
TCR	Taillis à Courtes Rotations
tMS	Tonnes de Matière Sèche
TVB	Trame Verte et Bleue
UGB	Unité Gros Bétail/Bovin
UMO	Unité de Main d'Œuvre
UTA	Unité de Travail Annuel
UTCATF	Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et la Forêt > calcul Mt CO2 éq total (émissions de Cultures, ZU, autres et absorption de Prairies, Forêts)
UTH	Unité de Travail Humain
ZAC	Zone d'Activité Concertée ou Commerciale ou Economique (ZAE)
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZIP	Zone d'Implantation Potentielle
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZNT	Zones de Non Traitement (distance de sécurité à respecter vis-à-vis des éléments environnants (habitations, cours d'eau, etc.)
ZPENAF	Zone de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers



nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@ceti.ac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr